

# SOMMAIRE

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Décès d'un député** (p. 2).
2. **Remplacement d'un député décédé** (p. 2).
3. **Questions au Gouvernement** (p. 2).
  - CRISE DE L'UNIVERSITÉ (p. 2)
  - MM. Guy Hermier, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
  - SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 20 P. 100 POUR LES SALARIÉS (p. 2)
  - MM. Paul Mercieca, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.
  - SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 20 P. 100 POUR LES SALARIÉS (p. 2)
  - MM. André Fanton, Alain Juppé, Premier ministre.
- RECOURS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE CONTRE LA FRANCE DEVANT LA COUR DE JUSTICE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES (p. 3)
  - MM. Robert Pandraud, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.
- ENSEIGNEMENT DU SKI (p. 4)
  - MM. Patrick Ollier, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.
- REVENTE EN FRANCE DE VÉHICULES NEUFS ACHETÉS À L'ÉTRANGER ET PROFESSION DE MANDATAIRE DE VÉHICULES AUTOMOBILES (p. 4)
  - MM. André Angot, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.
- MOYENS DES UNIVERSITÉS (p. 5)
  - MM. Jean Glavany, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- PROJETS FISCAUX DU GOUVERNEMENT (p. 5)
  - MM. Bernard Davoine, Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.
- CRÉDITS DE LA CULTURE (p. 7)
  - MM. Henri Sicre, Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture.
- PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (p. 7)
  - MM. Pierre Micaux, François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- AVENIR DU BASSIN MÉDITERRANÉEN (p. 8)
  - MM. Charles Ehrmann, Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.

## CANDIDATURE DE LA FRANCE AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2004 (p. 9)

MM. Marc-Philippe Daubresse, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

## ATTRIBUTION DE CES EN ZONES RURALES (p. 10)

MM. Gilbert Baumet, Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.

*Suspension et reprise de la séance* (p. 10)

## PRÉSIDENTE DE M. DIDIER BARIANI

4. **Fixation de l'ordre du jour**
5. **Politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne.** – Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 12).
  - M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.
  - MM. Guy Hermier, Jacques Myard, Charles Josselin, Willy Diméglio.
  - M. MM. le ministre, le président.
  - M. Georges Serre.
  - M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.
  - MM. Georges Hage, Claude Barate, Jean-Pierre Balligand.
  - Suspension et reprise de la séance* (p. 12)
  - MM. Rudy Salles, Gérard Saumade, Bernard Serrou, Henri Siere.
  - M. le ministre.
  - Clôture du débat.
6. **Dépôt d'un avis** (p. 40).
7. **Ordre du jour** (p. 40).

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

**M. le président.** La séance est ouverte.  
(*La séance est ouverte à quinze heures.*)

1

## DÉCÈS D'UN DÉPUTÉ

**M. le président.** Mes chers collègues, nous avons appris avec tristesse le décès de notre collègue Frédéric Jalton, député de la Guadeloupe. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent.*)

Je prononcerai son éloge funèbre lors d'une prochaine séance.

En hommage à notre collègue décédé, j'invite l'Assemblée à observer une minute de silence. (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement observent une minute de silence.*)

2

## REPLACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

**M. le président.** J'ai reçu, en application des articles LO 176-1 et LO 179 du code électoral, une communication de M. le ministre de l'intérieur, en date du 20 novembre 1995, m'informant du remplacement de M. Frédéric Jalton par M. Patrice Tirolien.

3

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

### CRISE DE L'UNIVERSITÉ

**M. le président.** La parole est à M. Guy Hermier.

**M. Guy Hermier.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Monsieur le ministre, étudiants et professeurs manifestent aujourd'hui à Paris et dans toute la France pour exiger les moyens d'étudier et de travailler dans des conditions dignes d'un grand pays développé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Comme ils l'ont déjà souligné lors du débat budgétaire, les députés communistes comprennent leur mécontentement, leur colère et soutiennent pleinement leur action. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Prenez vos responsabilités, messieurs !

Le manque de postes d'enseignant, la carence de locaux et l'insuffisance de débouchés et d'emplois sont partout criants. Vous avez vous-même dû le reconnaître, monsieur le ministre, mais, jusqu'à présent, vous n'avez pas annoncé de mesures significatives de nature à répondre à la grave crise que traverse notre université. Les étudiants, les professeurs ont donc de légitimes et fortes raisons d'être dans la rue pour exiger de votre gouvernement les moyens déterminants pour leur avenir. Il y va de l'intérêt des étudiants, de l'université et du pays à une époque où la formation est devenue un enjeu national majeur.

Le temps n'est-il pas venu, monsieur le ministre, de répondre enfin à cette exigence par l'adoption d'un plan d'urgence à même de combler les déficits en postes et en moyens matériels, par la réquisition de la « fac Pasqua » (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) et par l'ouverture, dès aujourd'hui, comme M. le Premier ministre l'a récemment suggéré, d'une discussion en vue de l'élaboration d'une réelle loi de programmation pour l'enseignement supérieur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou,** *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.* Monsieur Hermier, je vous remercie pour le ton modéré sur lequel vous vous êtes exprimé.

**M. Jean-Claude Lefort.** Cela n'a pas l'air de plaire, pourtant !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Vous évoquez les problèmes de l'Université selon votre point de vue ; vous portez sur eux le regard politique qui est le vôtre et je ne vous en fais pas grief, mais ce n'est pas à la majorité qu'ils se posent, c'est à l'ensemble de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Des inégalités se sont-elles creusées entre les universités ? La réponse est oui. Elles sont nées au fil du temps et je n'en fais pour ma part grief à personne.

**M. Christian Bataille.** C'est cela. Ce n'est pas de votre faute !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Je pourrais en effet vous présenter des chiffres qui montrent que ces inégalités ne datent pas de 1993 ou de 1995. Je ne les associerai d'ailleurs à aucune époque politique particulière tant l'augmentation du nombre des étudiants est un fait qui change la nature même de l'université française. Ce nombre a triplé. Des efforts ont été faits pour les locaux, je suis prêt à le reconnaître, pour les postes, je le dis, mais ils ont été insuffisants et certaines universités, celles qui étaient le plus loin des pouvoirs – je mets volontairement le mot « pouvoirs » au pluriel – ont plus souffert que d'autres.

Y aura-t-il un plan d'urgence pour que ces problèmes soient corrigés ? Ma réponse est : oui, il y aura un plan d'urgence dans les heures qui viennent.

**M. Jean-Claude Lefort.** Dans les heures qui viennent ? Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Mais les moyens mis en place, ne vous y trompez pas, monsieur Hermier, sont très loin de répondre à l'ensemble des problèmes que l'université rencontre et dont les principaux tiennent aux relations entre l'université et la nation : problèmes de l'architecture des études et de notre incapacité à bâtir une vraie politique qu'on appelle « d'orientation » et qui n'est en réalité qu'une politique de sélection hypocrite et subreptice.

Elaborer une politique que je veux, quant à moi, appeler « d'éducation au choix » pour montrer la liberté laissée aux étudiants, est le seul moyen d'empêcher que la sélection, à laquelle je suis opposé, ne revienne. Or cela n'a pas été fait.

Par ailleurs, la grande filière technique qui aurait permis aux étudiants d'avoir le choix entre la voie abstraite et la voie concrète et d'être assurés qu'ils monteront aussi haut par l'une que par l'autre n'a pas été construite. Les normes ne sont pas satisfaisantes.

Je pourrais allonger encore la liste des problèmes. Ce sont eux que nous allons devoir résoudre ensemble.

Je suis persuadé que les étudiants n'attendent pas des politiques qu'ils versent de l'huile sur le feu. Ils attendent de ceux qui prennent la responsabilité d'être élus qu'ils répondent aux véritables questions. Ainsi, nous serons dignes de leur attente et de leurs angoisses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

#### SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 20 p. 100 POUR LES SALARIÉS

**M. le président.** La parole est à M. Paul Mercieca.

**M. Paul Mercieca.** Ma question s'adresse à M. le ministre de l'économie et des finances.

Monsieur le ministre, l'annonce de la suppression de l'abattement de 20 p. 100 (« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République) pour le calcul de l'impôt sur le revenu des salariés suscite une émotion considérable. Elle vient après le plan gouvernemental sur la sécurité sociale, qui prévoit notamment une ponction de 25 milliards au titre du nouvel impôt pour le remboursement de la dette sociale et de 15 milliards sur les retraites. Ce serait une agression contre le pouvoir

d'achat salarial d'autant moins tolérable que l'abattement de 20 p. 100 se justifie parce que les salaires sont entièrement déclarés.

L'argument selon lequel il ne s'agirait que d'une opération blanche n'est pas crédible. Si tel était le cas, pourquoi la faire ?

Votre objectif n'est-il pas la refonte de l'impôt sur le revenu pour rendre imposables des millions de foyers qui ne le sont pas actuellement et réduire l'imposition des revenus les plus élevés ? Au final, les salariés et les retraités paieraient davantage alors que les revenus financiers seraient épargnés. La justice fiscale voudrait, au contraire, que soit renforcée la progressivité de l'impôt et que soit maintenue la non-fiscalisation des allocations familiales. Monsieur le ministre, pouvez-vous annoncer aux Françaises et aux Français que l'abattement de 20 p. 100 sera maintenu ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, je voudrais confirmer ce que j'ai dit ici-même à maintes reprises pendant le débat budgétaire : en l'espèce, rien n'est décidé car la complexité et la sensibilité de la matière nécessitent que nous conduisions une réflexion sur la problématique d'ensemble et que nous le fassions avec les assemblées du Parlement. (*Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*) Nous le ferons avec les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Ce n'est qu'à l'issue de cette consultation que la réforme pourra être transcrite et décidée.

**M. Guy Hermier.** Il n'y a pas de fumée sans feu !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** La réforme des prélèvements obligatoires doit nous permettre de rendre compatibles l'ouverture au monde de notre économie et la préservation de la cohésion sociale.

**M. Christian Bataille.** Blablabla !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Elle doit répondre à une exigence d'équité, favoriser l'emploi, dynamiser notre économie. En tout état de cause, la réforme doit s'effectuer sans alourdissement de la charge.

Dans ces conditions, s'agissant de l'impôt progressif sur le revenu, la suppression de l'abattement forfaitaire de 20 p. 100 fait partie des hypothèses de travail (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) qui ont publiquement été évoquées depuis plusieurs mois et même avant. En tout état de cause, cette suppression...

**M. Christian Bataille.** Est-ce que vous revenez dessus ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** ... ne pourrait être mise en œuvre que si elle s'accompagnait d'un abaissement des taux du barème dans la même proportion, (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je compte donc sur vous, monsieur le député, pour nous aider à apaiser une inquiétude, qui n'est pas justifiée. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

**M. Michel Fromet.** C'est nul !

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL  
DE 20 p. 100 POUR LES SALARIÉS

**M. le président.** La parole est à M. André Fanton.

**M. André Fanton.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, l'annonce que l'abattement fiscal de 20 p. 100 (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste*) dont bénéficient tous les salariés serait remis en cause a provoqué une vive émotion. (*Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.*)

Au moment où un plan courageux de réforme de la protection sociale est lancé et alors que la question d'une nécessaire réforme fiscale est seulement évoquée, une annonce de ce genre ne peut qu'inquiéter.

Pour l'immense majorité de nos concitoyens, la notion d'abattement fiscal de 20 p. 100 est une réalité concrète et quantifiable. Annoncer sa suppression sans qu'apparaissent clairement les mesures compensatoires dont il est évident qu'elles devront être prises est regrettable.

**M. Roger-Gérard Schwartzberg.** Bravo !

**M. André Fanton.** L'annonce de la modification du barème de l'impôt ne saurait répondre à l'inquiétude des salariés. En effet, sauf pour les spécialistes, le barème est une notion floue et incompréhensible. Chacun s'accorde à reconnaître que la fiscalité française est toujours complexe, souvent injuste et rarement compréhensible. Une réforme s'impose. Vous l'avez annoncée, monsieur le Premier ministre. Il s'agit d'une affaire trop sérieuse pour être traitée au détour de déclarations plus ou moins improvisées. (*Sifflets et exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.*) On l'a vu à propos de la réforme de la protection sociale. Beaucoup d'idées ont été évoquées. Toutes n'étaient pas absurdes. Certaines étaient dangereuses.

**M. Jean Glavany.** C'est une exécution !

**M. André Fanton.** Le mérite du Gouvernement est d'avoir fait le tri entre les unes et les autres et d'avoir ensuite présenté un plan global et cohérent. La même démarche doit être entreprise pour la réforme fiscale. Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, d'affirmer aujourd'hui clairement que le projet de suppression de l'abattement fiscal de 20 p. 100 dont bénéficient tous les salariés n'est pas à l'ordre du jour. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Alain Juppé, Premier ministre.** Monsieur Fanton, M. le ministre de l'économie et des finances vient de dire de manière tout à fait claire dans quel esprit le Gouvernement prépare la nécessaire réforme de notre fiscalité et, au-delà du seul concept de fiscalité, de l'ensemble de nos prélèvements obligatoires. Cette réforme doit être globale. Aucune décision de suppression n'a été annoncée pas plus que n'a été annoncée aucune autre réforme positive puisque, pour l'instant, le Gouvernement travaille et réfléchit.

**M. Jean Glavany.** Ah bon !

**M. le Premier ministre.** Aucune mesure ne peut être dissociée d'un plan d'ensemble. C'est d'ailleurs ainsi que nous avons procédé pour la réforme de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**Mme Martine David.** On voit ce que ça donne !

**M. le Premier ministre.** J'ajoute que, comme pour la réforme de la sécurité sociale, je souhaite que la représentation nationale, et tout particulièrement l'Assemblée nationale, soit très étroitement associée à la préparation de la réforme avant qu'aucune décision ne soit prise. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Martin Malvy.** Par ordonnance ?

RECOURS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE  
CONTRE LA FRANCE  
DEVANT LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud.

**M. Robert Pandraud.** Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères.

Dans un recours récent dirigé contre notre République devant la Cour de justice des Communautés européennes, la Commission européenne nous reproche de ne pas avoir pris les mesures nécessaires « tant sur le plan policier que sur le plan judiciaire pour prévenir et réprimer les actions violentes entreprises par certains groupes à l'encontre de transporteurs et distributeurs de fruits et légumes provenant d'autres pays membres de la Communauté ».

Mon propos n'est naturellement pas, monsieur le ministre, de défendre les instigateurs et les auteurs des actes incriminés qui doivent être sanctionnés et sont poursuivis conformément aux lois de la République. Je m'étonne cependant que la Commission européenne s'arroge le droit de porter des jugements...

**M. Pierre Mazeaud.** Très juste !

**M. Robert Pandraud.** ... sur la façon dont les autorités françaises traitent des problèmes qui relèvent des seules compétences de notre pays et de la seule souveraineté nationale. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Voilà ce qu'il faut dire !

**M. Robert Pandraud.** Monsieur le ministre, entendez-vous rappeler la Commission européenne au respect de ses compétences, car l'ordre public relève des seuls Etats membres ?

**M. Pierre Mazeaud.** Absolument !

**M. Robert Pandraud.** Au cas où la responsabilité de la France serait engagée vis-à-vis de tel ou tel transporteur étranger, cette question relèverait d'un traitement bilatéral, c'est toujours le cas, selon mes informations.

Plus généralement, monsieur le ministre, je m'étonne d'un tel recours devant la Cour de justice des Communautés européennes et je vous demande quelles dispositions vous comptez prendre afin d'éviter qu'à l'Europe des technocrates ne vienne s'ajouter l'Europe des robins et de la chicane. (*Applaudissements sur les bancs du groupe*

*du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hervé de Charette,** *ministre des affaires étrangères.* Monsieur le député, je vous ai entendu poser votre question avec beaucoup de plaisir.

**M. Pierre Mazeaud.** Ah !

**M. André Fanton.** Nous sommes dans la ligne ! *(Sourires.)*

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous partageons les uns et les autres la même conviction : nous souhaitons que les institutions de Bruxelles soient appliquées dans leur intégralité, mais qu'elles ne fassent l'objet, notamment de la part de la Commission, d'aucun débordement.

De la même façon, nous souhaitons les uns et les autres que, sur le terrain, les responsables agricoles respectent scrupuleusement les règles édictées par l'Union européenne.

**M. Henri de Richemont.** Ils le font !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Comme vous l'avez très justement souligné, nous n'approuvons pas tels ou tels actes qui contreviennent non seulement à l'ordre public, mais aussi au fonctionnement de l'Union européenne.

Soyez assuré que la politique du Gouvernement consistera, en toute circonstance et à tout moment, à défendre notre compétence et nos intérêts. Ainsi, devant la Cour de justice des Communautés européennes, nous défendrons strictement la compétence des autorités françaises et les intérêts des producteurs français.

Soyez assuré également que nous veillerons, en toute circonstance, au strict respect par la France des règles de l'Union européenne. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

#### ENSEIGNEMENT DU SKI

**M. le président.** La parole est à M. Patrick Ollier.

**M. Patrick Ollier.** Monsieur le ministre de la jeunesse et des sports, nous sommes à la veille de l'ouverture de la saison de sports d'hiver. En Europe, il y a environ 11 millions de skieurs, dont 1,4 million viennent en France. En France, environ 7 millions de skieurs fréquentent nos stations. Un bon nombre apprennent cette discipline dans les centres de vacances et de loisirs ou dans un contexte associatif.

**M. Pierre Mazeaud.** Qu'ils aillent à la mer ! *(Rires.)*

**M. Patrick Ollier.** Allons, monsieur Mazeaud, je sais que vous êtes, vous aussi, dans le bain ! *(Sourires.)*

Or il subsiste des incertitudes en ce qui concerne les conditions d'enseignement du ski dans les centres de loisirs et dans le contexte associatif. Pour enseigner, il faut être titulaire d'un brevet d'Etat, conformément à l'arrêté du 4 mai 1995, qui précise la liste des diplômes ouvrant droit à l'enseignement, à l'encadrement et à l'animation des activités physiques et sportives, en application de l'article 43 de la loi du 16 juillet 1984. Cet arrêté est, en

l'occurrence, difficile à appliquer. Nous vous avons fait part de ces difficultés et vous en avez immédiatement suspendu l'application jusqu'à la prochaine saison. Nous y voici.

Vous avez engagé à ce sujet une concertation avec le monde de la montagne, c'est-à-dire avec le syndicat national des moniteurs de ski, les socioprofessionnels et les élus. Comment s'est déroulée cette concertation ? Et surtout, quelles décisions serez-vous à même de prendre pour que, dès la prochaine saison, les conditions d'enseignement du ski soient totalement transparentes dans nos stations de sports d'hiver ? *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe pour l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

**M. Guy Drut,** *ministre délégué à la jeunesse et aux sports.* Monsieur le député, merci de me poser cette question ; elle me permettra d'éclairer la grande majorité des parlementaires, députés ou sénateurs, qui se sont émus des problèmes soulevés par l'article 43 de la loi de 1984. Il s'agissait de garantir la sécurité des enfants, notamment dans l'enseignement des disciplines à risque comme le ski, sans toutefois augmenter la charge financière des collectivités ou des usagers.

Pour y parvenir, il fallait, vous l'avez dit, ouvrir une concertation. Il suffisait de faire asseoir à la même table les représentants du syndicat national des moniteurs de ski et des centres de vacances et de loisirs, ce qui, d'après le président Chabert, n'avait jamais pu avoir lieu. Ces discussions s'orientent vers une issue favorable. A l'avenir, l'encadrement du ski dans les centres de vacances et de loisirs sans hébergement pourra être assuré par les titulaires du BAFA, le brevet d'aptitude à la fonction d'animateur, pendant les vacances scolaires et sur piste balisée. Toutefois, à la demande des uns et des autres, sont exclues de cette possibilité les structures associatives ou commerciales qui proposent des séjours de neige en offrant une prestation d'hôtellerie et d'encadrement.

Par ailleurs, une commission de surveillance et de régulation regroupant des représentants du ministère, des collectivités et des professionnels de la montagne se réunira deux fois par an.

Ce double dispositif a été soumis pour avis le 9 novembre dernier au comité technique paritaire des centres de vacances et de loisirs, qui a émis un avis favorable. Cela laisse augurer, dans l'un et l'autre cas, une issue positive pour le règlement de ces problèmes délicats. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

REVENTE EN FRANCE  
DE VÉHICULES NEUFS ACHETÉS À L'ÉTRANGER  
ET PROFESSION DE MANDATAIRE  
DE VÉHICULES AUTOMOBILES

**M. le président.** La parole est à M. André Angot.

**M. André Angot.** Monsieur le ministre de l'économie et des finances, le commerce de voitures neuves souffre de graves désordres. On peut en effet trouver, dans certains pays de la Communauté européenne, les mêmes modèles de voitures qu'en France à des prix hors taxes inférieurs de 20 à 30 p. 100.

Dans ces conditions, une nouvelle profession est apparue, celle de mandataire de véhicules automobiles, qui consiste à revendre sur le territoire national des véhicules neufs achetés à l'étranger. Cette forme de vente est attractive pour le consommateur dans la mesure où les prix proposés sont généralement inférieurs de 15 à 20 p. 100 à ceux des réseaux de commercialisation traditionnels.

Même si de nombreux mandataires exercent leur profession honnêtement, plusieurs affaires démontrent la nécessité de mieux en réglementer les conditions d'exercice. Dans le Finistère, par exemple, 260 personnes viennent d'être victimes d'une escroquerie pratiquée par un mandataire, et je sais que des faits similaires se sont produits dans beaucoup d'autres régions. Le scénario est toujours le même : des clients versent des arrhes, voire la totalité du prix du véhicule, sans jamais obtenir la livraison. D'autres sont livrés, mais découvrent au moment de l'immatriculation que la société mandataire n'a pas réglé aux services fiscaux le montant de la TVA.

Un tel dysfonctionnement est préjudiciable non seulement aux consommateurs escroqués, mais également aux nombreuses entreprises des réseaux traditionnels de commercialisation, qui assurent un service après-vente, sont soumises à de fortes charges d'investissement et de main-d'œuvre et sont implantées sur tout le territoire national.

Le libre jeu de la concurrence est sévèrement faussé, mais ce problème n'existerait pas s'il n'existait pas de telles différences de prix entre les pays de la CEE.

Monsieur le ministre, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour obtenir soit une harmonisation du prix hors taxes des véhicules dans les différents pays de la CEE, soit des compensations de prix à la suite des dévaluations monétaires intervenues dans certains pays de la Communauté ?

Deuxièmement, envisagez-vous de mieux réglementer les conditions d'exercice de la profession de mandataire de véhicules automobiles ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, je serais tenté, avant de vous répondre, de m'adresser d'abord aux consommateurs, en les invitant à se méfier des trop bonnes affaires.

Cela dit, vous m'avez posé deux questions : la première sur l'attitude des constructeurs et les barèmes qu'ils appliquent selon que leurs véhicules sont proposés à la vente en France ou dans les pays voisins ; la seconde sur la réglementation du métier de mandataire.

Depuis 1986, les constructeurs appliquent des barèmes différenciés. Ils pratiquent un certain prix sur le territoire national et des prix de conquête sur les marchés voisins. Il est difficile de réglementer en cette matière. Peut-être sont-ils victimes eux-mêmes du contournement que peuvent exercer certains mandataires, qui trouvent là une vocation nouvelle.

Quoi qu'il en soit, je rappelle qu'un règlement communautaire sur la distribution automobile, adopté en 1985, offre les moyens aux constructeurs de réguler ce phénomène. Peut-être pourraient-ils mieux utiliser ce règlement communautaire qui, depuis lors, a été confirmé.

S'agissant des mandataires, ils exercent une profession lucrative en intervenant entre le constructeur et le consommateur, mais cela suppose qu'ils puissent trouver des prix très inférieurs sur les marchés voisins. Les constructeurs seraient donc bien avisés de revoir l'opportunité, dans un marché unique européen, de maintenir une telle différenciation des prix. Peut-être y a-t-il là une première possibilité de régulation.

**M. Xavier de Roux.** Et l'écart des monnaies ?

**M. le ministre de l'économie et des finances.** S'il y a une dévaluation dans un pays voisin, le prix en devises d'un véhicule français sur ce marché est apprécié en proportion, et lorsque le véhicule revient en France, normalement, le phénomène de dévaluation compétitive est neutralisé.

Mais revenons aux mandataires. Vous nous expliquez, monsieur Angot, que, dans certains cas, ils perçoivent l'intégralité du prix alors qu'ils n'ont pas livré le véhicule. Je vais saisir le Conseil de la consommation pour que l'on revoie la réglementation du métier de mandataire et que l'on offre de meilleurs gages aux consommateurs qui, de bonne foi, feraient appel à ces intermédiaires.

Mais, j'y insiste, il faut se méfier des trop bonnes affaires ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe socialiste.

#### MOYENS DES UNIVERSITÉS

**M. le président.** La parole est à M. Jean Glavany.

**M. Jean Glavany.** Monsieur le Premier ministre, nous souhaitons, avec beaucoup de modération, qu'après avoir corrigé la réponse de M. Arthuis vous puissiez corriger celle de M. Bayrou. Car un puissant mouvement s'exprime dans l'opinion. Aujourd'hui, dans les rues, des dizaines de milliers d'étudiants et d'enseignants protestent et manifestent une légitime inquiétude.

**Plusieurs députés des groupes RPR et UDF.** Merci Jospin !

**M. Jean Glavany.** Ceux qui participent à ce mouvement n'attendent pas des discours, du blabla, des paroles, des tergiversations, des faux-fuyants (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) ; ils demandent des réponses concrètes à trois questions simples et modérées.

Première question simple et modérée : êtes-vous prêt, oui ou non, à vous engager à présenter devant la représentation nationale un collectif budgétaire pour abonder les moyens destinés à l'enseignement supérieur qui, manifestement, ont été sous-estimés lors de cette rentrée ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxième question simple et modérée : êtes-vous prêt à engager, sur les cinq ans qui viennent, le deuxième volet du plan Université 2000, que la nation tout entière attend pour doter notre territoire de tous les équipements éducatifs nécessaires ?

Troisième question simple et modérée : êtes-vous prêt à reprendre la contractualisation pluriannuelle entre l'État et les universités, qui a été unilatéralement rompue il y a un an ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Glavany, à questions simples, réponses simples. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Y aura-t-il un plan qui prendra en compte l'urgence d'un certain nombre de situations universitaires ?

**M. Christian Bataille.** Ce n'est pas le problème !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Pas de toutes, au demeurant. Gardez-vous de la démagogie qui consiste à faire croire que tout le monde est en difficulté, parce que, sinon, il faudrait s'interroger sur le creusement de ces difficultés lorsque vous étiez au pouvoir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Mais je ne veux pas faire de polémique.

**Mme Martine David.** Que faites-vous d'autre ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** J'ai indiqué que la mutation de l'Université que nous avons vécue est un défi pour l'ensemble de la nation. Donc, y aura-t-il un plan d'urgence pour essayer de prendre en compte les inégalités et de réparer les oublis ? Ma réponse est oui !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Ce n'est pas la question !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Deuxièmement, la politique nouvelle sera-t-elle fondée sur la politique contractuelle avec les universités et sur elle seule ? Ma réponse est oui ! J'ai indiqué aux présidents d'université que je réintégrerais les emplois dans les contrats, car il me semble qu'une université a le droit de savoir, sur la longue période, quels objectifs prévisionnels l'État se fixe pour ses rapports avec elle. C'est parce que je respecte l'autonomie des universités que, toute la semaine, nous avons reçu l'ensemble des présidents d'université de France. Ils ont pu fixer, en concertation avec la direction générale des enseignements supérieurs, les moyens nouveaux qui seraient mis à leur disposition. Et vous savez que la conférence permanente des présidents d'université a fait état de sa satisfaction au terme de ces rencontres.

A questions simples, réponses simples : urgence, oui ; contractualisation, oui, pour le mieux-être des universités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Serge Janquin.** Et les crédits ?

#### PROJETS FISCAUX DU GOUVERNEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Davoine.

**M. Bernard Davoine.** Monsieur le Premier ministre, les revenus modestes et moyens ont déjà été lourdement frappés par l'augmentation de la CSG, celle de la TVA et

par l'aggravation des taxes sur les produits pétroliers. L'augmentation de 27 p. 100 du forfait hospitalier a encore réduit leur pouvoir d'achat.

Votre plan de restructuration de la protection sociale s'attaque, en priorité, aux ressources des ménages par la surponction ; à celles des familles par le gel et l'imposition des allocations ; à celles des retraités par l'augmentation sensible de leurs cotisations. Les chômeurs eux-mêmes ne trouvent pas grâce à vos yeux, pas plus que les fonctionnaires, sanctionnés dans leur statut et dans leurs rémunérations. (« Oh ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

La suppression, en préparation, de l'abattement de 20 p. 100 sur les revenus des salariés, révélée aujourd'hui à la faveur, semble-t-il, d'un faux pas, ne peut que confirmer l'idée de prélèvements toujours plus lourds sur les mêmes, tandis que de véritables privilégiés ne sont que peu ou pas touchés.

Monsieur le Premier ministre, quand cesserez-vous de charger exagérément les plus faibles, sous couvert de justice et d'équité ?

A la faveur de cette indiscretion, je poserai une seconde question. Vous avez su, dans votre premier gouvernement, résoudre le problème des ministres qui parlaient peut-être un peu trop vite, mais nous savons d'expérience que la plupart des mesures annoncées ont été maintenues. Que comptez-vous faire, dans votre deuxième gouvernement, pour résoudre ce léger problème de coordination ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Serge Janquin.** Arthuis, démission !

**M. Jean-Claude Lefort.** Il ne peut pas être juge et partie !

**M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances.** Monsieur le député, comme vient de l'indiquer M. le Premier ministre en réponse à M. Fanton, si chacun reconnaît la nécessité de la réforme des prélèvements obligatoires, rien, en la matière, n'est décidé. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et ce n'est qu'à l'issue d'une large concertation avec le Parlement que les dispositions proposées pourront être transcrites. Encore une fois, aucune décision n'a été prise !

**M. Louis Mexandeau.** Vous l'avez annoncé.

**Mme Martine David.** On vous a entendu !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Alors, s'il vous plaît, cessons d'inquiéter inutilement nos compatriotes !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** C'est vous, c'est vous !

**M. le ministre de l'économie et des finances.** Le problème qui est posé en termes aigus, c'est de rendre compatibles l'ouverture au monde de notre économie et la préservation de la cohésion sociale. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CRÉDITS DE LA CULTURE

**M. le président.** La parole est à M. Henri Sicre.

**M. Henri Sicre.** Monsieur le ministre de la culture, hier soir, à dix-huit heures, avec les responsables professionnels des différentes disciplines culturelles, nous nous trouvions sur la place du Palais-Bourbon, où ils exprimaient leur émotion. Il y a pourtant quelques jours à peine, dans cet hémicycle, nous avons « sanctuarisé » le budget de la culture pour faire front aux assauts de la majorité, qui voulait réduire les crédits.

Les faits sont là : en 1993, le budget de la culture atteignait 1 p. 100 du budget général ; aujourd'hui, il est à 0,91 p. 100 et les professionnels sont sous la menace d'une réduction de crédits sur l'exercice 1995. Ainsi, le Gouvernement ne tient pas la promesse du 1 p. 100 faite pendant la campagne électorale.

**M. Laurent Cathala.** Une de plus : c'est une habitude !

**M. Henri Sicre.** Et si le 1 p. 100 paraît atteint, c'est uniquement grâce à des manipulations techniques.

En prenant la liberté de réduire les crédits de 1995 et en laissant sa majorité réduire le budget pour 1996, le Gouvernement prend le risque de réduire l'impact de la culture et de lui enlever la mission de service public qu'elle exerçait jusqu'à présent dans notre République.

Monsieur le ministre, pouvez-vous vous engager à ne pas réduire les crédits votés pour 1995 et 1996 ? (*Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) Comment pourrait-il faire ?

**M. Henri Sicre.** Pouvez-vous également vous engager à organiser le débat que les professionnels eux-mêmes demandent, pour que soient définis et garantis le rôle et la place de la culture dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la culture.

**M. Philippe Douste-Blazy,** ministre de la culture. Monsieur le député, je voudrais tout d'abord remercier M. le président de la République, M. le Premier ministre et l'ensemble de la représentation nationale d'avoir permis, pour la première fois, au budget du ministère de la culture...

**M. Jean Glavany.** D'avoir amputé les crédits !

**M. le ministre de la culture.** ... de passer la barre symbolique de 1 p. 100 du budget de l'Etat. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je comprends votre émoi. J'aurais toutefois préféré que vous vous réjouissiez de cette bonne nouvelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il est vrai que M. Lang l'avait souhaité en son temps, mais vos gouvernements ne lui avaient pas permis de l'obtenir.

Pour 1995, s'il est exact que le ministère de la culture participe, comme les autres ministères, à la réduction des déficits publics, je tiens à souligner ici avec force qu'aucune annulation de crédits ne touchera l'enseignement artistique tant ce dernier, au niveau scolaire, est un puissant facteur d'intégration. De même, aucune annulation de crédits ne concernera le spectacle vivant, le théâtre, la danse, la musique, les centres d'art dramatique, les scènes nationales, non plus que l'application de la loi sur le patrimoine.

**M. Christian Bataille.** Vous faites des miracles !

**M. le ministre de la culture.** La quasi-totalité des annulations portera, d'une part, sur...

**M. Didier Mathus.** Les dessins animés ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le ministre de la culture.** ... les crédits de fonctionnement, hors emplois et hors formation, et, d'autre part, sur la poursuite des grands travaux parisiens.

**Un député du groupe socialiste.** A qui allez-vous faire croire cela ?

**M. le ministre de la culture.** Le 1 p. 100 du budget de l'Etat pour la culture permettra d'assurer le rééquilibrage entre Paris et la province, ce qui n'a pas été fait depuis dix ans (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) et de considérer la culture comme un outil de lien social.

Monsieur le député, notre philosophie en matière culturelle tient en une seule phrase, celle que prononça en 1966 André Malraux, le fondateur de ce ministère : « Faire de la culture ce que la III<sup>e</sup> République a fait de l'enseignement : tout enfant a droit au musée, au cinéma, au théâtre comme à l'alphabet. » C'est ce que nous ferons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

#### PERSPECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Micaux.

**M. Pierre Micaux.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ma question n'est en rien politique ; elle ne sera que politique. Elle concerne notre jeunesse, les étudiantes et les étudiants de notre pays, lesquels méritent autre chose que des disputes. Seul leur avenir nous préoccupe et doit nous amener à nous interroger. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Monsieur le ministre, la conférence des présidents d'université s'est déclarée satisfaite, de votre gestion et de la répartition des dotations entre les différentes universités. C'est un premier constat. Mais, par ailleurs, à l'occasion de forums ou dans les rues, nous entendons les jeunes déplorer le manque de postes et de crédits en matériels et s'inquiéter surtout pour leur avenir.

**Mme Martine David.** A part cela, tout va bien !

**M. Pierre Micaux.** J'ai le sentiment que c'est là l'essentiel de leurs soucis.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, prévoyez-vous une loi de programmation ou une loi de rattrapage ? Si oui, quel serait son contenu ?

Par ailleurs, ne pensez-vous pas qu'il serait grand temps d'arrêter la machine à imprimer les diplômes, pour les diplômes, et de faire en sorte que nos étudiants, qui le méritent – car ils méritent mieux que ce qu'ils ont actuellement...

**M. Michel Destot.** C'est vrai !

**M. Pierre Micaux.** ... aient des diplômes qui leur permettent de vivre et de faire vivre notre nation, des diplômes qui assurent vraiment une orientation, qui débouchent sur un métier et qui favorisent le développement de notre économie et de la vie sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)



**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**M. François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Monsieur Micaux, votre collègue André Santini, sinologue remarquable, me rappelait ce matin que l'idéogramme chinois qui désigne la crise marque à la fois un risque et une opportunité, un risque et une chance. C'est exactement de cette manière que nous devons vivre les événements que nous traversons aujourd'hui.

Naturellement, ces moments de tension ne sont agréables pour personne, pas même, j'imagine, pour ceux qui en sont les acteurs. En tout état de cause, nous avons la certitude que nous devons les transformer en chance. Ils peuvent être utiles pour l'Université, pour la communauté universitaire, pour les étudiants et pour la nation, notamment s'ils nous permettent de clarifier deux idées.

**M. Michel Fromet.** Blabla !

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** La première, c'est que les questions de moyens, même si elles sont importantes, ne sont pas fondamentales. Les questions fondamentales sont devant nous, car il y a vingt ans qu'elles n'ont pas été traitées pour des raisons que chacun appréciera. Il est vrai que la mutation était très profonde et qu'il était difficile de l'appréhender *a priori*. Dans ces conditions, monsieur Micaux, tout plan qui apporterait des moyens sans proposer une méthode pour répondre aux questions de fond, serait un plan perdu. La question principale est celle des études, de la place de l'Université dans la nation, et des étudiants dans l'université. Nous allons la traiter.

**M. Serge Janquin.** Depuis trois ans, qu'avez-vous attendu pour le faire ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Deuxièmement, un certain nombre d'esprits ici ou là, honnêtes je n'en doute pas, se saisissent de cette crise pour réintroduire dans le débat la vieille question de la sélection. A cet égard, je tiens à dire clairement devant vous que le Gouvernement n'a pas l'intention de construire une université fermée.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la fac Pasqua ?

**M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.** Il considère que, si elle doit être changée, l'Université doit être ouverte (« *Fac Pasqua* » ! » sur les bancs du groupe socialiste) aux jeunes Français qui veulent y tenter leur chance. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.) Nous n'avons pas le droit de les écarter *a priori*. (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs.) C'est la raison pour laquelle l'œuvre de réforme de l'Université que nous avons devant nous est si importante : elle permettra aux étudiants d'avoir une vraie chance pour leur vie. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

**Mme Martine David.** Ce ne sont que des mots !

AVENIR DU BASSIN MÉDITERRANÉEN

**M. le président.** La parole est à M. Charles Ehrmann.

**M. Charles Ehrmann.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, dix Etats sur quinze de l'Union européenne viennent de se prononcer contre les essais nucléaires français. (« Bravo ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

**M. Jean-Claude Lefort.** Ils ont eu raison !

**M. Charles Ehrmann.** L'Italie, pourtant prévenue par la France, figure parmi les dix. D'où la réaction française d'annuler la conférence de Naples, réaction approuvée par tous les dirigeants de la majorité. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

Député des Alpes-Maritimes, j'ai protesté contre le laxisme italien à l'égard des immigrants d'Afrique et des Balkans qui transforme la frontière française en demipassoire, et ce en dépit de tous les efforts de reconduite à la frontière.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ça, c'est vrai !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Que fait Debré ?

**M. Charles Ehrmann.** J'ai protesté contre la dévaluation de 30 p. 100 de la lire qui affaiblit beaucoup l'économie de la Côte d'Azur et demandé vainement l'intervention de Bruxelles. Je n'en suis que plus à l'aise pour dire que nous avons besoin d'une Italie forte, à l'économie puissante – ce qui est le cas – aux finances restaurées, ce qui viendra, nous le souhaitons. Nous devons donc oublier rapidement ce différend « regretté », pour reprendre son propre terme, par le Premier ministre italien.

Contrairement à l'histoire, il ne doit plus y avoir de lutte en Méditerranée entre la France, l'Espagne, l'Italie et la Grèce. C'est l'accord qui doit régner. A ce groupe, il convient d'ajouter la Turquie pour faire contrepoids à une Union européenne trop axée sur le nord, le centre et l'est du continent.

A Cannes, l'été dernier, sous la présidence française, les pays méditerranéens ont obtenu 31 milliards de 1995 à 1999. C'est beaucoup en soi, mais peu par rapport aux besoins.

**M. Jean-Claude Lefort.** Tout à fait !

**M. Charles Ehrmann.** Qu'obtiendront-ils à Barcelone, en décembre 1995 et durant la présidence italienne au premier semestre 1996, pour leur essor et le maintien de leur civilisation grâce aux aides qui seront accordées aux pays du sud de la Méditerranée ? On a déjà commencé en Tunisie et au Maroc afin de ramener les populations du nord de l'Afrique à travailler et à vivre chez elles.

Monsieur le ministre, ma question est grave. Tout l'avenir humain des pays du nord de la Méditerranée en dépend. (Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

**M. Jean-Claude Lefort.** Bravo, monsieur Ehrmann !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hervé Charette, ministre des affaires étrangères.** D'abord, monsieur le député, je vous remercie pour le soutien que vous avez apporté au Gouvernement à propos des dispositions prises en réplique aux pays qui n'ont pas soutenu la France à l'ONU. Pendant que vous parliez, j'ai entendu un membre du groupe communiste ou du groupe socialiste approuver ceux qui ont voté contre la France.

**M. Paul Mercieca.** Ce n'est pas contre la France, c'est contre les essais nucléaires !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je suis navré qu'un représentant de la nation s'associe ainsi à ceux qui lui sont hostiles. (Applaudissements sur les bancs du groupe

*de l'Union pour la démocratie française. – Huées sur les bancs du du groupe du Rassemblement pour la République. – Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

**M. Christian Bataille.** Vous êtes du parti des chouans !

**M. le président.** Je vous en prie, chers collègues, un peu de calme.

Poursuivez, monsieur le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur Ehrmann, vous avez également évoqué les relations entre les pays européens et les pays du sud de la Méditerranée. Soyez assuré que la France donnera son point de vue à la conférence de Barcelone. Cet après-midi, au cours du débat consacré à cette conférence, je ne manquerai pas de dire devant l'Assemblée nationale l'importance que la France attache à la politique de l'Europe et des pays du sud de l'Europe vis-à-vis de la Méditerranée. C'est en effet l'un des enjeux fondamentaux de la politique étrangère française dans les années qui viennent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

CANDIDATURE DE LA FRANCE  
AUX JEUX OLYMPIQUES DE 2004

**M. le président.** La parole est à M. Marc-Philippe Daubresse.

**M. Marc-Philippe Daubresse.** Monsieur le ministre délégué à la jeunesse et aux sports, ma question concerne la candidature de la France aux jeux Olympiques de 2004. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est je crois une question intéressante et porteuse d'espérance pour l'avenir !

Cette question s'adresse au ministre mais aussi au champion olympique qui a fait monter le drapeau tricolore en 1976 à Montréal *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République)* lorsqu'il a remporté le 110 mètres/haies. Elle s'adresse aussi à l'enfant du Nord - Pas-de-Calais qui a su mobiliser la jeunesse d'une région parce qu'il reste un exemple et un repère pour elle.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons pas décevoir ces jeunes qui ont, si j'ose dire, franchi la première haie le 7 novembre dernier lorsque la candidature de la métropole lilloise a été retenue ; leur enthousiasme a crevé les écrans. Nous attendons maintenant le franchissement de la deuxième haie : que la candidature lilloise devienne celle de la France tout entière.

Les responsables économiques, financiers et politiques de notre région vous attendent à Lille. Ils attendent que vous confirmiez le soutien du Gouvernement, que le Premier ministre avalise la décision du comité olympique français. Nous sommes prêts à nous mobiliser pour être dans les finalistes en 1997 et – pourquoi pas ? – faire en sorte que la France gagne en 2004. Monsieur le ministre, êtes-vous prêt à nous accompagner ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe socialiste.)*

**M. Christian Bataille.** Bravo Mauroy !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

**M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** Monsieur Daubresse, vous parliez des jeunes, mais d'autres attribuent cette victoire à M. Mauroy.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Eh oui !

**M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** C'est une façon de personnaliser les choses. Au demeurant, vous avez commencé votre propos en disant qu'il s'agissait de la candidature de la France. Non, c'est d'abord celle de Lille. La situation financière du pays nous obligera à la plus grande rigueur de gestion lorsque nous aborderons ce dossier.

**M. Henri Emmanuelli.** Rigueur de gestion ? C'est le scoop du jour !

**M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** C'est le Comité national olympique et sportif français qui déposera la candidature de Lille en janvier 1996 auprès du Comité olympique international. J'attends donc que M. Sérandour, président du CNOSF, vienne m'exposer ce dossier avec ses initiateurs locaux.

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Avec tout ce qu'on a fait pour toi, Guy ! *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** J'ai fait un peu pour vous aussi !

M. Daubresse, l'organisation des jeux Olympiques dépasse le cadre purement sportif. J'ai donc décidé la mise en place d'un groupe de travail qui réunira tous les départements ministériels concernés : budget, décentralisation, aménagement du territoire, intérieur, équipement, affaires étrangères, etc.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Et Lens !

**M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** Enfin, s'agissant de cet important dossier, il importe que chacun soit placé devant ses responsabilités. Du reste, je n'ose imaginer qu'un homme de la qualité de Pierre Mauroy n'ait pas envisagé la participation financière de tous les partenaires ville de Lille, communauté urbaine, région Nord - Pas-de-Calais.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Comme Barnier en Savoie !

**M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports.** Dès lors que chacun aura annoncé quels moyens il peut mettre, le débat sera plus clair. Cela nous permettra, j'en suis sûr d'aller vers une issue favorable pour la région lilloise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** Nous en arrivons aux questions du groupe République et Liberté.

ATTRIBUTION DE CES EN ZONES RURALES

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Baومت.

**M. Gilbert Baومت.** Monsieur le ministre du travail et des affaires sociales, je souhaite attirer votre attention sur un grave problème social qui se pose plus particulièrement dans les zones rurales.

En effet, depuis plusieurs années, de nombreuses communes rurales ont mené une politique volontariste dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre le chômage en employant un nombre important de personnes sous contrat emploi-solidarité, puis, lorsque cela a été possible, en consolidant ces contrats.

Or, voilà quelques semaines, ces communes ont appris par leur direction départementale du travail respective que, dorénavant, seraient exclues du bénéfice des CES des catégories de personnes qui se trouvent pourtant dans une situation sociale très défavorisée. Il s'agit de tous les chômeurs de longue durée de plus de douze mois et de moins de trente-six mois d'inscription à l'ANPE, de tous les RMIstes qui ne comptent pas au moins un an de chômage, de tous les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans en difficulté et toutes les femmes isolées.

Bien entendu, le grand succès des contrats emploi-solidarité, ainsi que les problèmes budgétaires que rencontrent l'Etat, peuvent expliquer cette décision.

Il n'en reste pas moins que dans toutes ces communes rurales où le taux de chômage est très élevé et où il n'existe aucun autre employeur potentiel que la collectivité locale ou l'hôpital, s'il en existe un, cette décision amène des situations tragiques. Malheureusement, en effet, les nouveaux contrats initiative-emploi ne peuvent prendre le relais des CES dans des zones où le tissu économique est inexistant.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas possible d'envisager des mesures d'accompagnement qui permettraient aux communes rurales très défavorisées économiquement de poursuivre la politique de lutte contre le chômage qu'elles ont initiée ? Cela éviterait à toutes ces catégories de personnes que j'ai mentionnées de se retrouver dans une situation sociale encore plus désespérée, situation que de toute façon la collectivité devra prendre en charge un jour ou l'autre par le biais de l'action sociale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

**M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales.** Monsieur Baumet, le problème que vous venez de soulever est bien réel. En effet, s'il est vrai que la loi de finances a prévu le financement de 650 000 contrats emploi-solidarité, il est tout aussi vrai que, dans la première semaine de décembre, nous aurons atteint le cap des 680 000 contrats. Dans le Gard, et vous vous êtes d'ailleurs félicité des possibilités ainsi offertes en milieu rural, 8 367 CES auront été conclus à la fin de l'année.

Nous sommes donc confrontés à un réel problème : la signature de ces contrats est allée s'accroissant, mais on ne peut pas trop dépasser les prévisions de la loi de finances. J'ai bien noté vos suggestions. Nous allons donc demander aux préfets, sans exclure pour autant les autres, de concentrer les CES et leur renouvellement sur les publics les plus en détresse, notamment dans certains secteurs où l'insertion en secteur marchand est encore plus difficile, dans des bassins d'emploi déprimés.

Lors d'une prochaine réunion des préfets, nous rechercherons comment piloter au plus juste cette politique d'insertion et accroître les moyens des collectivités locales pour la conduire, peut-être grâce au nouveau contrat d'initiative locale. Nous travaillons sur ce chantier, avec Mme Couderc, qui est à mes côtés, afin d'offrir d'autres possibilités d'intégration avec des durées plus longues, avec la mise en œuvre de ce nouveau contrat inspiré du contrat d'emploi consolidé.

Monsieur Baumet, je vais examiner la situation de très près, avec le préfet du Gard notamment. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt sous la présidence de M. Didier Bariani.*)

### PRÉSIDENCE DE M. DIDIER BARIANI, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

4

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 7 décembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Cet après-midi, déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur la politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne à la veille de la conférence de Barcelone.

Mercredi 22 novembre, à dix heures et quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet sur le volontariat des sapeurs-pompier.

Jeudi 23 novembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Projet sur la commission pour la transparence financière de la vie politique.

A quinze heures, séance réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée nationale, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution :

Proposition tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et proposition tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les CODEVI.

Mardi 28 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet d'habilitation sur la législation en matière pénale dans les territoires d'outre-mer,

Projet d'habilitation sur le statut général des fonctionnaires de Mayotte,

Projet portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer.

Mercredi 29 novembre, à neuf heures :

Projet, adopté par le Sénat, sur les transports.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, suite du projet sur le volontariat des sapeurs-pompier ;

Projet, adopté par le Sénat, sur le code des collectivités territoriales.

Jeudi 30 novembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Convention, adoptée par le Sénat, sur la protection des Alpes.

A quinze heures, proposition de résolution sur trois propositions de directives communautaires relatives aux services publics.

Mardi 5 décembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement et mercredi 6 décembre, à neuf heures et quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Projet de loi de finances rectificative pour 1995.

Jeudi 7 décembre, à neuf heures, après les questions orales sans débat, et quinze heures :

Projet autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Par ailleurs, la conférence des présidents a fixé au mardi 28 novembre, après les questions au Gouvernement, la prestation de serment d'un juge titulaire à la Haute Cour de justice et d'un juge suppléant à la Cour de justice de la République.

5

## POLITIQUE MÉDITERRANÉENNE DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE

### Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne à la veille de la conférence de Barcelone et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Hervé de Charette, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je voudrais évoquer avec vous l'événement historique que va constituer la tenue, lundi et mardi prochains, à Barcelone, de la première conférence ministérielle euro-méditerranéenne, ainsi que les objectifs qui sont ceux de la France dans ce cadre, et plus largement en Méditerranée, dans les années à venir.

Événement historique, la réunion de Barcelone le sera pour deux raisons : d'abord par son objectif, qui est la définition d'un partenariat multilatéral entre l'Union européenne et douze pays du sud de la Méditerranée couvrant l'ensemble de leurs relations ; ensuite, parce que, pour la première fois, la quasi-totalité des pays européens et riverains se retrouveront assemblés pour fonder un projet commun qui organisera leurs relations à l'horizon d'au moins deux décennies.

Certains des Etats de la rive sud, je pense en particulier à Israël, à la Syrie et au Liban, n'ont pas encore réussi, malgré la dynamique du processus de paix, à établir entre eux des relations normales. D'autres, comme Chypre et la Turquie, connaissent toujours de sérieux problèmes de voisinage. Tous n'en seront pas moins présents côte à côte à Barcelone, et ce ne sera pas le moindre succès de la conférence. Succès d'autant plus remarquable que notre objectif est d'établir une coopération étroite, non seulement entre l'Union et les Etats de la rive sud, mais entre ces Etats eux-mêmes.

C'est aussi la première fois que l'Union européenne dans son ensemble prend une claire conscience de l'importance stratégique de la Méditerranée pour son avenir.

Comme vous le savez, c'est à la France qu'il est revenu de donner corps à ce projet, en rassemblant Européens et Méditerranéens autour d'une perspective ambitieuse et cohérente. Ainsi, nous avons obtenu, au terme du travail considérable de préparation effectué par la présidence française, que soit définie une véritable stratégie européenne vis-à-vis de la Méditerranée, à l'occasion du sommet de Cannes.

Cette stratégie européenne constitue à mes yeux l'un des éléments essentiels de la nouvelle politique méditerranéenne de la France.

Quels sont les objectifs de cette politique ? J'en citerai deux.

Nous voulons d'abord stimuler, par l'échange et le dialogue, l'émergence d'une zone de prospérité et de sécurité partagées et refonder ainsi les relations privilégiées que l'histoire nous a léguées, en les adaptant à un contexte nouveau.

Mais nous voulons aussi définir notre action de manière plus spécifique vis-à-vis de sous-ensembles en pleine mutation : le Maghreb, d'abord, auquel nous unissent tant de liens particuliers ; le Proche-Orient, ensuite, profondément travaillé par le processus de paix ; la Turquie, enfin, dont les rapports avec l'Union européenne vont connaître, je l'espère, avec l'entrée en vigueur du traité d'union douanière, un nouveau développement.

Je me plains, à cet égard, à constater que le nouveau partenariat euro-méditerranéen n'est pas destiné à se substituer aux relations bilatérales entre l'Union et chaque pays concerné. Ces relations, au contraire, connaissent actuellement un saut qualitatif, avec la négociation de nouveaux accords d'association dits de « deuxième génération ». La présidence française a permis la conclusion du premier accord de ce type, entre la Tunisie et l'Union. Nous avons signé hier, à Bruxelles, un nouvel accord avec Israël. Les négociations d'association et de pêche viennent d'aboutir avec le Maroc : la France y a joué un grand rôle.

Nous n'abandonnerons pas en chemin nos principes. Notre politique, en effet, restera fondée sur le respect de l'indépendance et de la dignité des Etats, mais aussi sur notre ferme volonté de contribuer partout au respect des droits de l'homme et à l'esprit de tolérance.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous avons conscience que, parmi les défis à surmonter, se trouve l'islamisme. L'Europe, et particulièrement la France, doivent encourager les Etats où s'exprime un islam modéré.

Fernand Braudel, dans son œuvre magistrale, a bien montré comment la Méditerranée a perdu sa place au centre du monde, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, en ratant son rendez-vous avec les temps modernes. La France est convaincue que le siècle prochain verra à l'œuvre de puissantes forces de changement sur la rive sud de notre mer commune, qui n'iront pas fatalement vers le repli sur soi. Elle souhaite, en tout cas, contribuer à l'émergence d'une approche commune qui saura allier ouverture à la modernité, respect des identités nationales et tolérance individuelle.

C'est la raison pour laquelle nous croyons que le partenariat euro-méditerranéen sera, dans la durée, un instrument efficace pour lutter contre les fléaux symétriques de l'extrémisme dit religieux et de la xénophobie.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** En outre, cette politique méditerranéenne renforcera le rôle central de notre pays dans la politique extérieure de l'Union. Nos régions méridionales, tout particulièrement, devraient bénéficier à tous égards des échanges ainsi créés.

Je voudrais maintenant détailler les trois volets, couvrant tous les domaines d'une coopération renforcée, qui vont être traités à Barcelone, m'arrêtant plus particulièrement sur quelques exemples significatifs.

Premier volet, le partenariat politique et de sécurité. Pour la première fois, les Etats partenaires affirmeront, dans la déclaration de Barcelone, des principes communs touchant à l'Etat de droit et aux libertés ainsi qu'aux règles qui devront présider à leurs relations pour une meilleure sécurité commune : non-recours à la force, respect de l'intégrité territoriale, non-prolifération nucléaire, règlement pacifique des différends.

Le fait même d'adopter formellement ces principes constitue une avancée non négligeable, comme l'a montré dans un autre contexte le précédent de la CSCE. D'autant qu'un dialogue politique régulier va être institué à travers un groupe de suivi spécialement créé à cet effet et sur lequel nous avons discuté hier encore à Bruxelles. Nous pourrions faire ainsi ensemble le point à intervalles réguliers sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces principes.

Mais la France, comme le Président de la République l'a annoncé lors de sa visite officielle au Maroc, souhaite aller plus loin : je proposerai que ce dialogue débouche à terme sur un véritable pacte pour la Méditerranée afin de faire de cette mer un espace organisé de paix et de stabilité. Ce pacte n'aura pas pour but de régler les conflits dont une solution est recherchée dans d'autres enceintes, tel le processus de paix au Proche-Orient, mais de prévenir l'émergence de nouvelles tensions par toute une série de mesures pratiques arrêtées en commun : mesures de sécurité et de confiance, adoption d'un code de bonne conduite, actions de diplomatie préventive où l'Union européenne jouera bien évidemment un rôle modérateur.

Deuxième volet, le partenariat économique et financier. J'en distingue trois grands objectifs.

Le premier est la modernisation des économies du Sud, l'amélioration de leur compétitivité et leur insertion dans les échanges mondiaux, à travers la mise en place, à l'horizon 2010, d'une vaste zone d'échanges et de prospérité euro-méditerranéenne.

Contrairement à ce qui a pu être dit ici ou là, l'Union européenne n'impose pas à ses partenaires méditerranéens l'ouverture de leurs frontières : le mouvement vers la libéralisation des échanges découlera inéluctablement des nouvelles réalités de l'économie mondiale, et en particulier des règles de l'Organisation mondiale du commerce, auxquelles les pays méditerranéens ont souscrit dans le cadre de l'Uruguay Round.

Ce que l'Union européenne propose à ses partenaires, c'est d'accompagner, pour ainsi dire, ce mouvement inéluctable, d'abord en ménageant des étapes : il n'est évidemment pas question de déstabiliser ces économies ni celles de l'Europe. Nous procéderons progressivement, notamment pour les secteurs les plus fragiles ou les industries naissantes, selon des modalités qui seront négociées

avec chacun des pays concernés, comme nous l'avons fait avec la Tunisie récemment. Nous bénéficions nous-mêmes de cette approche progressive pour nos produits agricoles sensibles. Ensuite et surtout, en apportant une assistance technique aux ajustements nécessaires, au niveau d'abord des entreprises, bien sûr, mais aussi de l'encadrement administratif et réglementaire de ces pays qui en ont bien besoin.

Le deuxième objectif du partenariat économique est l'incitation à l'accroissement des échanges et de la coopération entre les pays du Sud eux-mêmes. Comme vous le savez, ces échanges restent aujourd'hui à un niveau anormalement faible.

Cette recherche d'une intégration régionale renforcée s'appuiera sur la réalisation d'infrastructures transfrontalières dans les domaines des transports, de l'énergie et des télécommunications. Elle favorisera ainsi à son tour la stabilité politique et le bon voisinage.

Le troisième objectif que j'assigne à cette coopération est une meilleure gestion de notre patrimoine commun. La pollution en Méditerranée, les progrès de la désertification, la sauvegarde de certains sites, la préservation des ressources halieutiques appellent des actions urgentes et un accroissement substantiel de l'effort déjà engagé dans d'autres enceintes. Vous n'ignorez pas à quel point l'approvisionnement en eau, par exemple, constitue pour l'ensemble de la région un enjeu d'importance vitale.

Ce vaste programme bénéficiera d'une aide financière considérablement accrue : le Conseil européen de Cannes a retenu pour la Méditerranée un chiffre de 4,7 milliards d'écus sur cinq ans sous la forme de dons, soit un quadruplement de l'effort consenti par l'Union. En outre, la banque européenne d'investissement contribuera à cet effort par des prêts d'un montant à peu près équivalent, sans compter les aides bilatérales nationales existantes. La France insistera sur une bonne coordination entre aides bilatérales et européennes. Il s'agira en particulier de tirer les leçons des programmes PHARE et TACIS mis en œuvre par l'Union européenne en Europe centrale et orientale. C'est l'un des enjeux de la négociation en cours du nouveau programme MEDA. Nous devons nous fixer des objectifs régionaux plutôt que strictement nationaux. Nous devons choisir des thèmes forts, comme l'eau, la formation, le tourisme, susceptibles de créer une dynamique nouvelle dans le pourtour méditerranéen.

Nous avons l'espoir que cet effort financier considérable servira en quelque sorte de catalyseur à un développement parallèle des investissements privés : quelle que soit l'importance de notre effort budgétaire, c'est en effet la capacité des pays méditerranéens à attirer les capitaux privés qui déterminera, pour l'essentiel, la réussite de leur décollage économique. Il revient à nos industriels, à nos hommes d'affaires de saisir les opportunités qui ainsi vont s'ouvrir à Barcelone.

Le troisième et dernier volet est le partenariat social, culturel et humain.

Rien ne vaudra, en effet, sans des échanges culturels et humains renforcés, car le risque existe qu'un fossé accru sépare les populations des deux rives, habitées de perceptions de plus en plus dissemblables. Je suis persuadé que la principale menace pesant sur la stabilité de la région réside dans une incompréhension grandissante d'ordre culturel, mais je suis persuadé aussi que beaucoup de malentendus pourraient être levés, pourront être levés, par un véritable dialogue entre les cultures et entre les sociétés.

Ce dialogue est pour la France un élément central et profondément nouveau de la démarche européenne. Il prendra des formes concrètes : coopérations entre universités, instituts de recherche, collectivités locales ; actions de formation, surtout professionnelle ; programme d'échanges de jeunes. Une attention particulière sera apportée au développement des échanges entre les médias qui contribuent de plus en plus à former les opinions publiques. Soyez assurés, mesdames et messieurs les députés, que la France, sur ce terrain, sera présente plus que jamais.

Notre ambition est aussi de développer une meilleure coopération, impliquant des groupes de travail opérationnels, pour lutter contre des maux communs : le terrorisme, la criminalité internationale, la drogue et l'immigration clandestine. Une réflexion nouvelle devrait pouvoir être engagée sur la problématique des migrations dans la longue durée, en y associant l'ensemble des pays du pourtour méditerranéen.

Vous l'avez compris, mesdames et messieurs, la France a décidé de s'engager pleinement dans ce qu'elle considère comme devant être au cours des prochaines années l'une des principales politiques de l'Union européenne et l'un des axes majeurs de sa diplomatie.

Je serai personnellement très attentif au suivi des décisions arrêtées à Barcelone. Il est d'ores et déjà prévu que cette conférence ne reste pas un événement isolé. Les ministres des affaires étrangères des vingt-sept pays concernés devraient se réunir régulièrement, tous les deux ans par exemple. Nous proposons de plus que la prochaine rencontre ait lieu, à titre exceptionnel, au niveau des chefs d'Etat, et dans un pays du sud de la Méditerranée, afin d'asseoir solennellement notre projet commun.

Dans l'intervalle, des réunions des ministres concernés et des groupes de travail seront chargés de faire avancer la coopération dans des secteurs déterminés, sous l'égide d'une instance légère de coordination.

Nous voulons éviter de construire une lourde machine, mais nous voulons aussi permettre à ce nouveau partenariat de s'épanouir pleinement.

Le maître-mot de la France dans cette affaire est celui du rapprochement. Jean Giono disait : « Ce n'est pas par-dessus cette mer que les échanges se sont faits, c'est à l'aide de cette mer. » Notre projet a une vocation géopolitique : l'Union européenne devra, dans les années à venir, établir des relations stables avec ses deux grands espaces de proximité que sont l'Europe de l'Est et la Méditerranée. Quant à la France, son génie national, son identité à la fois européenne et méditerranéenne lui permettront ainsi de devenir, avec ses voisins espagnols, italiens et grecs, un pont naturel entre des ensembles associés de plus en plus étroitement. C'est en tout cas la volonté française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Hermier, premier orateur inscrit.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, la conférence de Barcelone, qui va se tenir les 27 et 28 novembre prochain, a pour objectif affiché de renforcer la coopération entre les pays de l'Union européenne et leurs partenaires de la Méditerranée afin que « le bassin méditerranéen devienne, plus qu'il ne l'est aujourd'hui, une zone d'échanges et de dialogue garantissant la paix et la stabilité et le bien-être de ceux qui vivent sur ses rives ».

Qui ne souscrirait à une telle ambition ?

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle, le développement du Sud est, sans aucun doute, devenu la question la plus cruciale de notre temps. Il n'est, en effet, pas admissible, il n'est pas raisonnable, que des centaines de millions d'êtres humains s'enfoncent dans la détresse, que des continents entiers soient acculés à la faillite et conduits à chercher une solution dans l'émigration. Il est de l'intérêt de tous les peuples, notamment de ceux du pourtour de la Méditerranée, que l'on trouve des voies nouvelles de développement pour le Sud.

Or, depuis plusieurs années, l'Europe se construit de plus en plus au nord, c'est-à-dire entre les pays les plus riches de l'Union.

Le concept de noyau dur monétaire avancé par l'Allemagne, la réponse française d'une Europe à géométrie variable, le désintérêt grandissant du Nord pour les questions de développement et de coopération, le déplacement du centre de gravité de l'Europe vers le nord-est et la relative marginalisation de l'arc latin, ont conduit à une certaine démission de l'Europe face à l'enjeu du développement du Sud.

La conférence de Barcelone va-t-elle rééquilibrer au sud la politique européenne ? Pour en juger, il est indispensable d'apprécier la situation des pays du sud et de l'est du bassin méditerranéen et le bilan des orientations récentes de l'Union européenne à leur égard.

La première caractéristique du pourtour de la Méditerranée est qu'il est constellé de foyers de tensions et de conflits qui en font une des régions les plus sensibles de la planète. La zone moyen-orientale a vu la paix marquer des points. Mais l'assassinat d'Yitzhak Rabin montre malheureusement la fragilité du processus de paix. L'avenir de la Palestine demeure incertain. La multiplicité des obstacles sur le chemin de la souveraineté palestinienne maintient le territoire sous une dépendance qui alimente la persistance des tensions.

Dans les Balkans, les espoirs de paix sont, là aussi, fragiles. Les foyers de tensions demeurent dans cette région où l'impuissance démissionnaire de la communauté internationale, et notamment de l'Europe, face à l'expansionnisme serbe, l'affrontement des nationalismes, ont plongé les peuples de l'ex-Yougoslavie dans une spirale infernale de destructions et de massacres.

En Algérie, les années de guerre civile ont ruiné un pays déjà très affecté par la crise économique et l'absence de démocratie. La récente élection présidentielle peut amorcer un règlement politique, mais l'ampleur de la crise politique et sociale imposera d'autres mutations, notamment pour pousser plus loin le processus de démocratisation.

En Egypte, en Tunisie, l'incapacité des régimes autoritaires à répondre positivement aux aspirations des peuples fait le lit de l'islamisme politique.

Au Maroc, le régime autoritaire et corrompu d'Hassan II...

**M. Robert Pandraud,** président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne. N'exagérez pas ! C'est le plus démocratique des pays de la Méditerranée !

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est le roi « démocratique », en somme !

**M. Guy Hermier.** ... méprisant les résolutions de l'ONU sur l'autodétermination du Sahara occidental est pourtant traité avec complaisance par la France et l'Union européenne.

**M. Jacques Myard.** Mais non ! Tout ce qui est excessif est insignifiant, monsieur Hermier !

**M. Claude Barate.** Propos inacceptable !

**M. Guy Hermier.** Vous le justifiez par vos interruptions, messieurs !

Il en va de même de la Turquie où un pouvoir coupable de multiples atteintes aux droits de l'homme contre le peuple kurde, de violations du droit international par l'occupation du nord de Chypre, se voit pourtant de plus en plus associé à la construction européenne.

Cette situation de tensions et de conflits doit être, pour l'Union européenne, comme pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée – et naturellement pour la France – la préoccupation majeure. Elle est évidemment directement liée à l'état économique et social de cette partie du monde.

La pauvreté des pays tiers méditerranéens par rapport à ceux de l'Union européenne est frappante.

La production non européenne du bassin méditerranéen s'est élevée, en 1993, à 380 milliards de dollars, soit environ 5 p. 100 du produit intérieur brut de l'Union européenne.

Le taux de chômage des pays du Maghreb atteint 25 p. 100, le sous-emploi y est plus massif encore.

Le besoin de financement des pays sud-méditerranéens, où le taux de natalité est de 2,5 à 3 p. 100 par an est donc immense. Pourtant, la détérioration des termes de l'échange avec les pays de la rive nord se poursuit. Les délocalisations d'unités de production, le besoin permanent de matières premières en provenance de ces pays n'ont en rien permis de freiner cette tendance. Les échanges de marchandises entre l'Union européenne et le Maghreb ne représentent ainsi que 4 p. 100 de ceux de l'Europe communautaire, mais 65 p. 100 de ceux de l'Union de Maghreb Arabe.

Il faut ajouter que si les pays tiers méditerranéens ont des similarités, ils ont aussi des particularités fortes. Ce serait un leurre de considérer qu'ils forment un ensemble économique, historique et politique homogène, ce qui justifie la permanence et le renforcement, sous conditions, des relations de la France notamment avec les pays du Maghreb, relations sur lesquelles reviendra mon ami Georges Hage.

On ne peut enfin passer sous silence le fait que la colonisation a incontestablement été un facteur lourd du déclin de la rive sud de la Méditerranée. Les responsabilités de la France et de la Grande-Bretagne sont à cet égard essentielles.

La colonisation a provoqué des retards considérables dans les processus d'émancipation et de développement. Elle a entraîné de fortes difficultés infrastructurelles en matière de formation, d'urbanisation, d'environnement, d'approvisionnement en eau. Elle a engendré des systèmes politiques post-indépendance non démocratiques qui, dans un contexte de crise économique et sociale profonde...

**M. Jacques Myard.** Langue de bois !

**M. Guy Hermier.** ... ouvrent un champ à la dangereuse montée de l'intégrisme. La colonisation a ainsi laissé de graves séquelles qui ne s'effaceront pas en quelques décennies et sans une action politique forte visant à les éliminer.

Or, l'action communautaire en direction des pays tiers méditerranéens n'a jamais eu comme objectif l'aide à un développement intégré du Sud, condition *sine qua non* d'un partenariat réel et librement consenti.

Essentiellement conçue sous son aspect économique, la « politique méditerranéenne », abusivement qualifiée de « globale », des années soixante-dix a certes abouti à des accords de coopération avec les pays du Maghreb, du Machrek, mais aussi avec la Yougoslavie, la Turquie, Malte et Chypre. Mais ils ont essentiellement consisté en une série de négociations commerciales dont l'objet était l'approvisionnement énergétique à moindre prix, et les profits tirés des contrats commerciaux discutés au coup par coup. Le Comité économique et social européen reconnaît lui-même que l'aide financière accompagnant ces protocoles d'accord s'est révélée aussi inadéquate qu'inefficace. Les besoins de rattrapage sont d'autant plus lourds aujourd'hui que les politiques libre-échangistes du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque européenne d'investissement ont accentué la dépendance des pays du Sud, les plongeant dans une crise de société majeure, dont le caractère structurel du déficit des échanges est, depuis le début des années quatre-vingt, le symptôme le plus visible.

La « politique méditerranéenne rénovée » lancée dans les années quatre-vingt-dix n'a pas fondamentalement bouleversé la donne. Les relations économiques ont conservé leur caractère purement mercantile, alors que les programmes sectoriels, seules ébauches de projets concrets en direction du Sud, sont restés marginaux. Les besoins vitaux en infrastructures ont été ignorés. Dans le même temps, les faibles invocations au respect des droits de l'homme et des peuples sont d'autant plus restées lettre morte que l'Europe multipliait les restrictions à la circulation des personnes et que la guerre du Golfe élevait encore un peu plus la barrière entre les peuples du Nord et du Sud.

Une rupture dans les conceptions même des rapports politiques et culturels, des relations économiques et commerciales entre les Quinze et les Douze est donc indispensable et urgente si l'on veut éviter que, comme le disait le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros Ghali, la Méditerranée ne devienne un « nouveau rideau de fer ».

A la veille de la conférence de Barcelone, les grandes orientations proposées par le Conseil européen, que vous venez de rappeler, monsieur le ministre, font-elles preuve des indispensables remises en question et des novations nécessaires ? Franchement, je crains que non.

Au vu des documents préparatoires élaborés par la Commission et adoptés par le Conseil, il apparaît que les points de vue des pays tiers méditerranéens n'ont pas été suffisamment pris en compte, ce qui augure mal d'une réelle volonté de partenariat.

Ces documents affichent la volonté d'articuler ce partenariat autour de trois grands volets : un volet politique et de sécurité, un volet économique et financier, et un volet social et humain. Mais, de fait, le seul point original de l'ordre du jour de la conférence de Barcelone est la constitution, d'ici à 2010, d'une zone de libre-échange en Méditerranée, incluant l'Union européenne et les pays tiers méditerranéens. Cette proposition centrale soulève plusieurs remarques critiques.

Il est tout d'abord douteux que la réduction de la politique de l'Union européenne en Méditerranée à l'économisme soit de nature à garantir la paix et la stabilité dans cette région. Nous l'avons vu, la résolution des tensions et conflits qui en font une des régions les plus dangereuses du monde est la condition nécessaire à l'établissement de relations politiques, culturelles, humaines et économiques durables avec les pays tiers méditerranéens.

Les documents avancent, certes, un ensemble de principes tout à fait respectables : égalité souveraine, non-ingérence, respect de l'intégrité territoriale, non recours à la force ou lutte contre le terrorisme. Mais il s'agit de déclarations d'intentions générales, dénuées de toute analyse sur les causes, la portée et les issues possibles des conflits qui traversent l'espace méditerranéen.

A la vérité, loin d'opérer un retour politique en force dans cette région, dont son avenir est étroitement dépendant, l'Union européenne recule une fois encore devant ses responsabilités. Ce sont les Etats-Unis qui tiennent jusqu'à présent les premiers rôles dans les négociations de paix israélo-palestiniennes et dans le règlement des conflits de l'ex-Yougoslavie. Et on a vu, après la guerre du Golfe, comment les succès diplomatiques américains se concrétisaient par l'établissement de relations économiques largement indépendantes des règles de l'OMC.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Décidément, l'Union européenne et ses Etats membres, dont la France, n'ont pas su tirer les enseignements de leurs échecs répétés dans l'ex-Yougoslavie, de leur perte d'influence diplomatique et politique à l'est de la Méditerranée, de leur baisse de crédibilité grandissante au Maghreb. C'est tout particulièrement vrai pour la France, par exemple après l'incident diplomatique provoqué par l'annulation du sommet franco-italien, conséquence de la décision de reprise des essais nucléaires par le Président de la République. Le moment paraît d'autant plus mal choisi qu'il est urgent de renforcer les liens entre les pays latins de l'Union européenne pour prendre davantage l'initiative sur les questions méditerranéennes.

Au-delà de cette véritable démission, c'est le contenu même des actions économiques envisagées qui soulève de très sérieux problèmes. Du fait de la différence de poids économique entre les Quinze et les Douze et de l'exclusion des produits agricoles de la négociation, les pays tiers méditerranéens ne peuvent attendre aucun gain de parts de marchés de la création d'une zone de libre-échange, alors que celle-ci va mettre fin au système préférentiel dont ils bénéficiaient pour les produits manufacturés. Des marchés vont s'ouvrir aux exportations européennes sans contrepartie.

Le risque d'accentuation des déséquilibres internes, mais aussi d'une détérioration plus globale des structures économiques des pays tiers méditerranéens est donc patent. Les prévisions effectuées sur les effets de la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et la rive sud de la Méditerranée tablent sur la disparition de 40 p. 100 des entreprises locales en Tunisie ; l'Etat chérifien perdrait 30 p. 100 de ses recettes du fait de la disparition des droits de douane.

Ce risque est d'autant plus grand que le volet social et humain du projet de partenariat européen n'est pas à la hauteur des problèmes des pays tiers méditerranéens. Il se résume à un simple accompagnement des mesures économiques, visant à corriger partiellement leurs effets désstructurants.

Le niveau des moyens financiers est d'ailleurs dérisoire par rapport aux objectifs généraux du partenariat. Les 4,5 milliards d'écus prévus sur cinq ans représentent l'équivalent de 6 milliards de francs par an à répartir sur plus d'une dizaine de pays. Ces sommes ne représentent qu'une petite part des programmes qu'elles sont censées financer. La moitié est d'ailleurs prévue pour la « transition économique », c'est-à-dire pour financer l'adaptation au libre-échange : la privatisation des services et entre-

prises publics, les restructurations, l'ajustement structurel et l'accompagnement de ses effets négatifs sur le plan socio-économique.

J'ajoute qu'à l'image du FMI ou de la Banque mondiale, les prêts de la Banque européenne d'investissement ont été jusqu'à présent consentis aux conditions générales des marchés financiers internationaux, donc à des taux d'autant plus élevés que les pays étaient jugés à « risques ». Les aides non remboursables – environ 20 p. 100 du total – ont, pour l'essentiel, été récupérées par les organismes financiers prêteurs. Enfin, un pourcentage important des prêts a d'abord bénéficié à des contrats au profit d'entreprises européennes, bridant ainsi les possibilités de développement interne.

Il serait enfin utile de s'interroger sur les effets en Europe des accords de libre-échange, qui constitueraient un encouragement aux délocalisations industrielles et une menace pour l'agriculture méridionale, déjà durement touchée par la faiblesse des prix de vente à la production.

Député de Marseille, je mesure combien les logiques dominantes et structurantes des marchés intra-européens et euro-méditerranéens se situent en Europe du nord. Pour une part, la question Nord-Sud, c'est aussi une question nord Europe-sud Méditerranée. Le desserrement de cette dépendance, un rééquilibrage géopolitique de l'Europe incluant la Méditerranée, c'est aussi l'ouverture de perspectives nouvelles pour le sud de la France et l'ensemble du sud européen.

C'est dans cette voie que l'Union européenne doit travailler pour que la Méditerranée devienne un ensemble solidaire, qui place l'homme et non le profit au centre. Comment imaginer, en effet, que la Méditerranée devienne durablement un espace de développement et de stabilité si l'Union européenne lui impose la libre circulation des marchandises et des capitaux dans le même temps où elle restreint drastiquement la libre circulation des hommes ? Les rapports entre les deux rives ne sauraient être conçus à sens unique, sauf à y faire flamber, sur les deux côtés, les intégrismes de tous bords.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Cela exige de l'Union européenne et de la France une action politique forte pour résoudre les conflits qui déstructurent l'espace méditerranéen, pour faire évoluer positivement la position de ses membres qui y sont impliqués, pour tendre à un désarmement conventionnel et nucléaire de la Méditerranée et pour que tous les Etats associés respectent les droits de l'homme et les résolutions de l'ONU.

**M. Francis Galizi.** Très bien !

**M. Guy Hermier.** Cela exige, sur le plan économique, de s'attaquer à la question la plus cruciale, celle de la dette, en l'annulant ou en la transformant en un fonds national d'investissement productif, créateur d'emplois pour les pays endettés.

Cela exige de s'opposer aux plans d'ajustement imposés par le FMI et la Banque mondiale, mais aussi la Banque européenne d'investissement, et de faire prévaloir, en matière de formation, de santé, d'eau, d'agriculture, d'énergie, de transports, de communication, d'environnement, des programmes de coopération réellement orientés vers le développement.

Cela exige de garantir, pour les matières premières, des prix rémunérateurs, et sur une longue durée.

Cela exige de contribuer, en dépit des difficultés, à la constitution de pôles régionaux, afin de limiter les possibilités de conflits, de constituer des marchés protégés



autorisant une industrialisation plus diversifiée et une division du travail intrarégionale favorable au développement et aux échanges, d'aider ainsi à l'émergence d'interlocuteurs stables, à même de négocier sur une base de réciprocité. C'est à ce prix que cette région pourra devenir un espace de codéveloppement.

Bien du chemin reste donc à parcourir pour construire entre l'Europe et la Méditerranée de nouvelles coopérations sans domination, de nouvelles solidarités, un codéveloppement plus harmonieux. La France, avec son histoire coloniale et ses traditions de solidarité, a des responsabilités particulières, un rôle original à jouer pour aider l'Europe à relever ce défi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Myard.

**M. Jacques Myard.** Monsieur le ministre, la Méditerranée, mère de notre culture, de notre civilisation, est aujourd'hui une zone de très nombreux dangers.

Jamais sans doute, dans l'histoire de l'humanité, on n'avait enregistré entre les deux rives de la Méditerranée des déséquilibres aussi importants.

Déséquilibre démographique : la croissance annuelle de la population est d'environ 2,5 p. 100 par an au Sud. Elle n'est que de 0,2 p. 100 au Nord. En 1950, 70 p. 100 de la population méditerranéenne habitait au Nord, 30 p. 100 au Sud. En 2025, selon des projections fiables, ce sera rigoureusement l'inverse.

Déséquilibre économique entre un Nord qui vit dans des richesses nombreuses, même s'il y a des difficultés, et un Sud qui vit chichement. En 1988, les Etats méditerranéens de la CEE représentaient à eux seuls 84 p. 100 du PIB des Etats riverains, pour 43 p. 100 seulement de la population.

Déséquilibre politique entre un Nord vivant bien, qui s'embourgeoise, même les camarades du parti communiste...

**M. Jean-Claude Lefort.** Modérez vos expressions, s'il vous plaît !

**M. Jacques Myard.** Vous vous y reconnaissez ? C'est bien !

... et un Sud enclin à l'extrémisme, certaines parties de la population pensant trouver dans des doctrines radicales la réponse aux défis qui sont les leurs.

Voilà la réalité !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* Très bien !

**M. Jacques Myard.** La stabilisation du monde méditerranéen est devenue pour la France, pour l'Europe, un objectif majeur, un objectif tout aussi important sinon davantage que la construction européenne.

D'avantage, dis-je, car la construction européenne a des hauts et des bas, mais elle avance. Il y a des niveaux de solidarité ou d'intégration variables entre les Etats européens, mais elle n'est pas douteuse. En revanche, il y a sur notre flanc sud nombre d'incertitudes et des dangers réels de rupture, lesquels commandent une politique, une stratégie à long terme pour éviter le pire.

Les choses doivent être claires. On entend ici et là, et dans tous les groupes, de bons esprits expliquer que l'on doit rester neutre par rapport aux événements, ne pas s'en mêler, ne pas intervenir dans des querelles, des conflits qui ne sont pas les nôtres. C'est vrai dans certains cas, mais j'ai l'impression que ces bons esprits sont frappés de cécité.

C'est oublier, en effet, la réalité du monde. C'est oublier que la Méditerranée est devenue un lac intérieur, qu'en tout état de cause la France, puissance méditerranéenne, et l'Europe subiront, qu'elles le veuillent ou non, les crises du monde méditerranéen. Les récents événements en France nous l'ont rappelé tragiquement.

Le choix n'est donc pas entre neutralité et ingérence. Il est tout autre. Il est entre subir ou infléchir une situation qui risque d'aller à la dérive et de se radicaliser à notre détriment.

Le Président de la République l'a parfaitement compris, et votre gouvernement également...

**M. Jean-Claude Lefort.** Le néocolonialisme a de beaux restes !

**M. Jacques Myard.** ... puisque vous n'avez pas ménagé vos efforts au sommet de Cannes pour convaincre – non sans difficulté ce qui est étonnant – nos partenaires européens de faire envers les pays méditerranéens un effort financier équivalent ou presque à celui consenti par l'Union européenne en faveur des pays d'Europe centrale et orientale.

Dans quelques jours se tiendra à Barcelone une conférence euro-méditerranéenne. C'est un événement à saluer et j'ose espérer que ce ne sera pas un coup médiatique de plus, comme il y en a eu déjà plus de dix-huit dans les vingt dernières années, allant du dialogue euro-arabe en 1975 au projet de pacte de stabilité en 1994, en passant par l'exercice, cinq plus cinq, des années 1990.

L'élection du Président de la République en Algérie le 16 novembre dernier, que nous devons saluer,...

**M. Jean-Claude Lefort.** Tout de même !

**M. Jacques Myard.** ... montre que le pire n'est jamais inéluctable, dès lors qu'il existe une alternative crédible. A ce titre, l'élection présidentielle en Algérie est un événement positif, trop rare dans les pays arabes pour être relativisé, pis encore, tourné en dérision.

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous le dites maintenant !

**M. Jacques Myard.** Certes, le chemin est encore long, mais ce n'est pas à nous de cracher dans la soupe car, depuis 1789, nous avons eu des hésitations ! Alors, je dis très directement aux dirigeants et au peuple algériens : « Vous êtes sur la bonne voie, faites preuve d'audace pour combattre cette hydre, cette intolérance, ce fanatisme qui nie toute vie en société. »

**M. Jean-Claude Lefort.** Donneur de leçon !

**M. Jacques Myard.** Je ne donne aucune leçon, j'encourage.

**M. Jean-Claude Lefort.** C'est un esprit néocolonial !

**M. Jacques Myard.** Vous avez démontré que vous n'en étiez point évadé, car j'ai entendu la langue de bois à satiété.

**M. Jean-Claude Lefort.** Qu'est-ce que cela a à voir ?

**M. Jacques Myard.** Monsieur le ministre, quelle politique mener ?

Permettez-moi, au nom du groupe auquel j'appartiens...

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* Le RPR, il faut le dire ! (*Sourires.*)

**M. Jacques Myard.** ... de vous résumer les grandes lignes d'un rapport que j'ai présenté à la commission des affaires étrangères.

La France doit agir en Méditerranée à travers l'Union européenne, mais elle doit aussi avoir sa politique propre et indépendante, vous l'avez rappelé.

C'est pourquoi, à mon sens, le renouveau de la politique française en Méditerranée doit prendre appui sur des instruments nouveaux et exprimer une politique cohérente et globale.

Il faut d'abord faire un effort important pour mieux connaître le monde méditerranéen, l'islam et le monde arabe, grâce à la création, dans certaines de nos universités, d'instituts universitaires du monde méditerranéen.

N'est-il pas nécessaire, par ailleurs, de créer un conseil des Etats méditerranéens? Vous avez souhaité que la conférence de Barcelone fasse l'objet d'un suivi par une structure légère. Peut-être dans un premier temps, mais il me semble qu'à terme nous devons mettre sur pied, conformément à l'article 52 de la charte des Nations unies, un conseil où siègeraient tous les Etats de la Méditerranée et qui serait un lieu d'échange et de dialogue entre l'ensemble des Etats méditerranéens, quel que soit leur statut.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas bête, pour une fois!

**M. Jacques Myard.** J'ajoute que, pour ma part, je ne verrais que des avantages à ce qu'une autorité politique au sein du Gouvernement suive cette zone.

Au-delà, il nous faut mettre en place une politique cohérente et globale.

Nous n'avons pas le choix, je l'ai rappelé. L'histoire, l'importance de nos intérêts économiques, la richesse des relations humaines entre nos peuples nous obligent à élaborer une politique méditerranéenne active, cohérente et globale. Sans quoi, nous subirons les événements.

Cette politique doit être claire et sans ambiguïté. Un langage diplomatique trop alambiqué ne peut être compris des Etats méditerranéens, et il faut parler assez directement. Par ailleurs, elle doit s'inscrire dans le long terme.

Le premier objectif de cette politique, vous l'avez souligné et j'en suis heureux, doit être d'encourager les forces réformatrices. Ce sont les échanges entre toutes les strates des sociétés civiles de nos différents Etats que nous devons encourager, comme nous devons encourager la lecture d'un Coran qui permette de mettre en place un islam tolérant. Il y a dans tous ces pays des forces qui veulent un islam tolérant.

Le second objectif, et c'est l'objet de la conférence de Barcelone, est l'élaboration d'un partenariat, et je vous ai écouté avec intérêt à ce sujet.

Cela signifie qu'il faut poursuivre notre aide, car les déséquilibres sont trop importants pour que nous puissions l'arrêter.

Nous devons continuer à signer des protocoles, à rééchelonner la dette, voire l'annuler dans des cas spécifiques.

Nous devons continuer de coopérer, et le grand dessein du général de Gaulle est toujours d'actualité.

A ce titre, qu'il me soit permis de mettre l'accent sur des programmes qui, malheureusement, sont un peu trop souvent ignorés.

Nous n'échapperons pas à la mise en place de programmes de contrôle démographique, comme le font les Américains. Il y a là une tendance lourde.

Nous ne pourrions pas ne pas réformer les manuels scolaires, comme cela s'est fait en Tunisie, car c'est en introduisant des observations critiques que pourra naître la rencontre entre le dogme de la foi et la rationalité, et se former l'esprit démocratique.

En revanche, tout en saluant l'événement, je suis prudent, et je ne suis pas le seul – je crois que le président Pandraud y reviendra dans quelques instants –, à l'égard de la proposition de libre-échange de l'Union européenne. L'objectif est louable, mais l'échéance de 2010 est peut-être trop proche. Ce serait un choc pour ces sociétés et il va falloir piloter l'ensemble du programme avec beaucoup de prudence.

**M. Jean-Claude Lefort.** « Piloter », « contrôler »!

**M. Jacques Myard.** Avec les extrémistes, ceux que nous appelons en France, en Occident, et même dans certains pays arabes, les islamistes, il n'y a pas de dialogue possible, sauf à renier nous-mêmes nos valeurs.

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la rencontre de Rome ?

**M. Jacques Myard.** La France n'a pas le choix et nous devons combattre cette forme de radicalisation politique. Il existe dans tous ces pays de nombreuses forces qui sont prêtes également à affronter les islamistes extrémistes.

Voilà, brossée à grands traits, en ce vingt-cinquième anniversaire de la mort du général de Gaulle, la politique que la France devrait suivre en Méditerranée. Je ne doute pas, monsieur le ministre, que vous saurez relever ce défi. Il en va de la paix. Soyez assuré que vous pourrez compter sur notre plein et entier soutien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Et on s'aplatit, comme à l'habitude!

**M. le président.** La parole est à M. Charles Josselin.

**M. Charles Josselin.** Comme vous l'avez dit vous-même, monsieur le ministre, c'est un événement considérable qui se prépare à Barcelone.

Pour la première fois dans l'histoire, la quasi-totalité des pays riverains de la Méditerranée – et Dieu sait si les conflits qui les ont opposés, ou nous ont opposés à eux, remplissent nos livres d'histoire, – pourraient se rassembler sur un programme global et, espérons-le, cohérent, pour permettre à la Méditerranée d'être une zone de paix, de stabilité et de bien-être, objectifs sur lesquels nous ne pouvons évidemment qu'être d'accord.

A l'heure où nous parlons, vous le savez mieux que d'autres, il n'est pas avéré que les pays européens se mettent d'accord entre eux, tant que des différences considérables les séparent encore quant à l'approche des problèmes européens et méditerranéens. Il n'est pas sûr que la présence des pays nordiques, qui nous ont rejoints récemment, soit de nature à faciliter la recherche d'une solution commune, une préoccupation exclusivement consumériste guidant trop souvent leurs choix en matière de relations internationales et diplomatiques.

Dieu sait pourtant si la Méditerranée a besoin des soins de l'Europe tout entière. C'est probablement la zone au monde qui cumule le plus grand nombre de défis, tout le monde l'a souligné : la démographie, avec un déséquilibre entre des villes qui s'asphyxient et des campagnes qui se vident, dans des proportions tellement plus marquées que dans nos pays européens ; les inégalités sociales, considérablement marquées ; le fanatisme religieux ; l'absence d'histoire et de structures démocratiques ; enfin, les trafics divers qui ont toujours sillonné les mers, et en particulier la Méditerranée.

Pour la première fois, disais-je, on envisage un programme global, cohérent, qui s'appuie sur un partenariat économique et financier social et culturel, mais d'abord politique.

J'apprécie que, dans les propositions qui seront examinées, figurent des considérations relatives non seulement à la paix, mais aussi aux droits de l'homme, à la tolérance, en un mot, à l'Etat de droit et à la démocratie, notions qui, partout, mais plus encore dans certains pays méditerranéens, méritent d'être rappelées.

J'ai rencontré récemment quelques amis tunisiens. La notion d'opposition a pour eux une réalité totalement différente de la nôtre. Que nous puissions, au sein d'une assemblée, débattre entre majorité et opposition leur est à peu près inimaginable. C'est dire le travail qui reste à faire, car, si nous ne sommes pas souvent d'accord, nous dialoguons pourtant. Cette simple réalité de la vie publique leur est encore totalement étrangère.

Les préoccupations de paix en Méditerranée renvoient à quelques dossiers plus particuliers et plus actuels encore. Mon collègue et ami Jean-Pierre Balligand évoquera tout à l'heure la question de l'Algérie, mais aussi celle de la Turquie et les relations entre la Turquie et Chypre, dont il faut débattre à l'occasion de la conférence. Personne ne comprendrait qu'on ne profite pas de la demande de la Turquie d'entrer dans l'Europe pour exercer une pression afin que soit trouvée une solution à la question chypriote.

Le partenariat économique et financier a pour objectif affiché la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne en 2010, conforme d'ailleurs aux accords de l'OMC.

Même si l'objectif est encore lointain – quinze ans – quand on sait l'extraordinaire difficulté à faire coexister des situations économiques et sociales aussi contrastées que celles qui existent, au sein même de l'Europe, entre l'Europe du nord et l'Europe du sud, on ne peut que craindre, en l'absence d'efforts considérables pour aller dans la voie d'une cohésion économique et sociale qui sera bien plus difficile encore à réaliser entre eux et nous qu'entre pays européens, les dangers qu'un tel objectif pourrait faire courir à nos économies, mais aussi aux leurs, si des précautions ne sont pas prises. On pense en particulier au monde agricole. M. Sicre aura l'occasion d'exprimer le point de vue d'un élu des régions méditerranéennes françaises qui portent une très grande attention à la question de l'ouverture de la Méditerranée aux échanges de marchandises, y compris agricoles. Il aura d'ailleurs lui aussi l'occasion de rappeler que les Etats de l'Europe du sud ont un besoin évident de coopérer pour mettre en cohérence leur propre politique avec celle des pays méditerranéens.

Ce partenariat économique et financier nous conduit fatalement, monsieur le ministre, à évoquer la question de la présence des Etats-Unis dans cette partie du monde. Et il serait tout à fait anormal – malheureusement, quelques raisons nous le font redouter – que les Etats-Unis « raffent la mise » des efforts accomplis jusqu'à présent par l'Europe dans cette partie du monde.

**M. Gérard Saumade.** Bien sûr !

**M. Charles Josselin.** Ce qui se passe actuellement en Europe de l'Est nous donne à penser que ce n'est pas, hélas, une hypothèse d'école. J'apprécie à cet égard que, lorsqu'il s'est agi de décider quels pays seraient invités à Barcelone, la France ait, elle aussi, tenu bon pour limiter la présence autour de la table aux seuls Européens, même si, en tribune, la présence des Américains et des Russes – pour ne citer qu'eux – a été évidemment admise.

Il y a là une vraie préoccupation, et nous voudrions que la France soit en mesure de rappeler, de défendre et de promouvoir ses objectifs, dans lesquels les intérêts européens ont bien entendu leur place.

Si j'évoque le rôle de la France, c'est qu'elle est plus concernée qu'aucune autre nation européenne : d'abord, à cause de sa place singulière dans la construction européenne et dans l'Europe d'aujourd'hui ; ensuite, à cause de sa place en Méditerranée et de son histoire. Faut-il rappeler que l'histoire du Maghreb est inscrite dans la mémoire de nos concitoyens de manière beaucoup plus profonde que dans aucune autre nation européenne ? Elle est même inscrite dans la chair de beaucoup d'entre eux !

J'ai bien noté que le plan dont il va être question à Barcelone envisage de coupler coopération multilatérale et relations bilatérales. Cet exercice ne sera pas si facile. A laisser à chacun le soin de choisir, on risque d'encourager les vieilles pratiques. Celles-ci peuvent, à certains égards, paraître favorables à la France, mais elles feraient perdre le bénéfice d'une action collective véritable, alors que chacun voit bien que les enjeux sont à la mesure d'une action étendue à l'ensemble des pays européens.

Nos propres relations bilatérales, en tout cas, sont anciennes, multiples et fécondes, en dépit des difficultés que nous connaissons avec l'Algérie.

Monsieur le ministre, je sais la part que la France a prise dans l'avancement de cette conférence. Je ne doute pas qu'elle s'efforcera de se distinguer à Barcelone. Mais je ne vous cache pas que nous craignons de la voir, sinon manquer ce rendez-vous, du moins ne pas y jouer un rôle conforme à sa situation et à ses intérêts. Et je veux évoquer ici l'isolement dans lequel vous semblez être par rapport aux autres pays européens. J'espère que cela ne se vérifiera pas en ce qui concerne la politique méditerranéenne.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Soyez tranquille !

**M. Charles Josselin.** Vous aurez l'occasion de nous en reparler. Mais nous savons que la France a adopté une position quelque peu singulière à propos des accords de Schengen et la reprise des essais nucléaires a suscité quelques réactions. Ses pratiques en matière d'immigration pourraient bien nous mettre en porte-à-faux par rapport aux pays du Maghreb, dont nous réclamons par ailleurs le partenariat.

Les moyens budgétaires ne sont pas à la hauteur des déclarations du Président de la République, pas plus que des vôtres, monsieur le ministre. J'observe la baisse très sensible de certains crédits, en particulier ceux de la coopération avec les collectivités locales qui sont amputés de 22 p. 100, alors même qu'on semble vouloir encourager la coopération décentralisée. J'assume, au sein de l'assemblée des présidents de conseils généraux, la présidence de la commission de coopération décentralisée, ce qui nous vaudra probablement de nous rencontrer. Je ne vois pas comment concilier le discours sur le renforcement des liens entre collectivités territoriales de part et d'autre de la Méditerranée – discours que nous approuvons – avec la baisse programmée des crédits que vous deviez nous accorder pour nous aider dans ces entreprises.

S'agissant de l'avenir de l'Europe, vous hésitez. Certes, je ne doute pas que nous finirons par savoir exactement vos intentions pour la conférence intergouvernementale. Mais tout cela nous fait penser que, au-delà du discours, nous aurons quelque difficulté à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Enfin, restent vos incertitudes sur les objectifs sociaux de l'Europe. Les pays méditerranéens auront, plus que d'autres, besoin d'une régulation publique forte pour éviter d'être ravagés par le grand vent du libéralisme et du libre-échange que pour l'instant on leur promet. Et j'aurais aimé que le modèle européen intègre justement une part de régulation publique susceptible de les aider à se donner eux-mêmes les moyens d'une organisation sociale capable de résister aux excès du libéralisme, car celui-ci produit déjà quelques effets déplorables.

En conclusion, monsieur le ministre, mes chers collègues, jamais sans doute le besoin d'une grande politique européenne en Méditerranée n'a été aussi pressant. Mais de même que l'objectif trop exclusivement marchand de l'Europe ne lui a pas permis jusqu'à maintenant d'atteindre les objectifs de bien-être et de réduction des inégalités – pourtant inscrits dans les traités fondateurs – de même je crains que la seule ambition d'une zone de libre-échange en Méditerranée ne soit pas suffisante pour répondre aux questions que l'actualité de cette zone et, surtout, son avenir ne manquent pas de poser aux populations françaises. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Willy Diméglio.

**M. Willy Diméglio.** Monsieur le ministre, l'Europe aurait-elle enfin pris conscience de l'ampleur des enjeux démographiques, économiques, politiques, culturels, écologiques et stratégiques qui traversent la Méditerranée aujourd'hui ?

L'Europe aurait-elle enfin admis qu'une politique hésitante, fondée tantôt sur l'indifférence, tantôt sur l'assistance, n'est plus adaptée ?

Y aurait-il enfin une volonté commune chez les quinze membres de l'Union européenne de mettre en place une zone de partenariat euro-méditerranéenne, avec des moyens humains et financiers adaptés et des structures renouvelées ?

Si je pose ces questions, c'est parce que les réponses n'apparaissent pas clairement dans le document préparatoire.

Le défi que nous devons relever s'intègre dans un cadre géopolitique, qui présente, sur le triple plan démographique, économique et politique, les caractéristiques que je vais développer maintenant.

Sur le plan démographique, tout le monde l'a signalé, une formidable pression pousse à la migration vers le Nord. Quelques indicateurs permettent de l'apprécier.

Les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne devraient voir leur population s'accroître de 58 millions au cours de la décennie 1990-2000, alors que la population de l'Union européenne n'augmentera durant la même période que de 5,5 millions, soit dix fois moins.

La population du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie et de l'Égypte qui, en 1950, était équivalente à celle de la France, sera, en 2025, avec 196 millions, égale à celle des six pays fondateurs de la CEE. Dans ces quatre pays, la population de moins de quinze ans sera de 65 millions, contre 32 millions pour l'Espagne, la France, l'Italie et la Grèce.

Voilà les enjeux démographiques.

Sur le plan économique, la Méditerranée est une zone de dépression. Elle subit la montée d'un chômage massif, avec des phénomènes massifs d'exclusion.

Actuellement, entre la rive nord et la rive sud, le revenu par tête marque un écart de 1 à 10. Et, pour mieux apprécier où placer la barre, il faut noter que, selon un scénario optimiste – 3 p. 100 de croissance d'ici à l'an 2000, et 5 p. 100 ensuite – de la Banque mondiale, l'écart devrait s'orienter vers un rapport de 1 à 20 à l'horizon 2010. Ainsi, compte tenu de la pression démographique, cet écart doublerait en dépit d'un taux de croissance élevé.

La même étude précise que le produit intérieur brut des 7 millions d'Israéliens équivaldrait au produit intérieur brut de 134 millions d'Arabes.

Enfin, si l'on fait abstraction du pétrole, les 260 millions d'habitants des pays tiers méditerranéens exportent moins que les 5 millions de Finlandais.

Sur le plan politique, on assiste, du Maghreb à la mer Noire, à une extension violente de l'islamisme politique en alternative à la crise de légitimité du nationalisme arabe. Monsieur le ministre, l'islamisme n'est pas seulement un produit de consommation intérieure. Il est exportable, et la montée de l'intégrisme n'est pas réservée à l'Islam.

L'implosion des Balkans est vécue comme un aveu d'impuissance de l'Europe sur les bords de la rive sud. Les images de guerre partent de notre continent, mais les images de paix reviennent de Washington.

Le processus complexe de stabilisation au Moyen-Orient, dans le cadre du processus de paix israélo-arabe, s'effectue sous direction américaine. L'Europe semble désormais hors-jeu dans cette partie de la Méditerranée.

Monsieur le ministre, la conférence de Barcelone pourra-t-elle corriger le syndrome d'exclusion, né de la conférence de Madrid sur le Proche-Orient, où l'Europe a été marginalisée dans un processus dont elle était pourtant un acteur majeur ?

Pour tenter d'apporter, dans ce contexte, une réponse cohérente à ce défi, l'Europe propose d'établir un espace euro-méditerranéen fondé sur un partenariat global.

La lecture du document préparatoire laisse clairement apparaître que les efforts politiques directs à déployer pour créer cette zone de paix, de stabilité et de sécurité en Méditerranée sont indissociables d'une croissance économique et d'un développement mieux répartis dans la région.

Pour ce faire, le document de base propose des programmes de coopération sectoriels, des protocoles financiers en augmentation et – une nouveauté – la création d'une zone de libre-échange, clé de voûte de l'ensemble.

Face à l'immensité des besoins, face à la pression démographique, face aux problèmes économiques et politiques, la formule du libre-échange est-elle la solution miracle pour faire de la Méditerranée en crise un espace de développement et de stabilité ? Il est important de se poser aujourd'hui la question et d'aller au fond du débat.

En effet, l'intérêt du libre-échange, entre deux zones dont le niveau de développement est très différent, est loin d'être établi, notamment en ce qui concerne le partenaire le plus faible.

**M. Claude Barate.** En effet !

**M. Willy Diméglio.** Le bilan avantages-coûts du libre-échange envisagé est incertain pour les pays méditerranéens. Compte tenu de l'ouverture quasi totale du marché européen aux produits industriels méditerranéens, le libre-échange se résume alors à l'ouverture des marchés méditerranéens aux produits européens. Cette asymétrie

fait que les effets négatifs du libre-échange joueront à court terme, de façon mécanique, tandis que les effets positifs restent plus incertains et ne se feront sentir qu'à long terme. Le choc de la « déprotection » risque de se traduire pour la rive sud par un manque à gagner fiscal, par un déficit du commerce extérieur qui va engendrer un déficit budgétaire, lequel réclamera un effort de stabilisation. Ces effets entraîneront un ajustement qui aboutira tout naturellement à une réduction des dépenses d'investissement et des dépenses à caractère social : santé, éducation, logement. Tout cela aura finalement, je le crains, des conséquences négatives, à commencer sur l'emploi.

Si cette spirale n'est pas bloquée par les effets dynamiques attendus de la libéralisation, par la mise en place de crédits publics nécessaires à une politique de mise à niveau pour les entreprises et à une politique d'accompagnement pour les infrastructures, la formation et la recherche, et surtout – ce dont personne ne parle – par l'entrée massive de capitaux extérieurs favorisant l'investissement direct, les effets constatés seront contraires aux effets attendus. Alors, monsieur le ministre, au lieu d'une intégration régionale, nous assisterons à une dislocation, à une déstabilisation qui pourrait ouvrir la porte à toutes les aventures.

Procédons maintenant à l'analyse des différents éléments susceptibles d'atténuer les effets négatifs de cette zone de libre-échange. Ils peuvent tenir en deux interrogations : comment mieux utiliser les crédits publics ? Comment mieux attirer les capitaux privés ?

Grâce aux efforts de la France et de l'Espagne à Cannes, le Conseil est parvenu, en juin 1994, à un accord sur les engagements financiers extérieurs de l'Union pour la période 1995-1999, à hauteur de 4,685 milliards d'écus.

Fabuleux, disent les uns, insignifiant, répondent les autres ! Mais pour bien apprécier, il faut aussi comptabiliser, à la suite des crédits et des aides, les différentes lignes de financement alloués par les Etats de l'Union européenne à leurs homologues de la rive sud.

Cela dit, la véritable évaluation ne réside pas seulement dans les quantités de crédits. Elle réside surtout dans leur utilisation. Cette utilisation est-elle efficace ? Une telle interrogation mérite d'être approfondie.

Les mécanismes et modes de gestion de la coopération euro-méditerranéenne pèchent par excès de bureaucratie et par une absence de communication claire en direction des opérateurs privés. Les procédures restent lourdes et souvent inefficaces.

La problématique de l'instauration d'une zone de partenariat n'est pas : comment financer plus ? Elle est : comment financer mieux ?

A côté des crédits publics, l'apport des investissements directs privés apparaît comme une condition indispensable à la réussite de la zone de libre-échange.

Sur ce chapitre, si l'on procède par comparaison, on constate que, pour l'ensemble des pays européens, les investissements privés directs sur la Méditerranée s'élèvent à 3 000 milliards de francs par an. Pour la même période, les Etats-Unis investissent au Mexique 20 000 milliards de francs, soit sept fois plus – et l'on connaît aujourd'hui les difficultés du peso.

On constate que les investissements directs à l'étranger des entreprises françaises s'orientent pour 94 p. 100 environ vers les pays de l'OCDE. L'Allemagne connaît une situation semblable, avec 90 p. 100. A la fin des

années quatre-vingt, la ventilation du stock d'investissements français à l'étranger faisait apparaître comme premier pays tiers méditerranéen le Maroc, à la vingt-sixième place, avec 0,2 p. 100 des investissements, l'ensemble du Maghreb représentant 0,45 p. 100.

On constate enfin que les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée récepteurs d'investissements directs, à savoir la Tunisie, le Maroc, l'Egypte et la Turquie, ont reçu entre 1986 et 1992, de la part des pays européens, 80 p. 100 des investissements directs nets reçus durant cette même période par la seule Malaisie. C'est vous dire la portion réservée à l'ensemble des pays méditerranéens !

Les sommes mises en jeu pour la réunification de l'Allemagne, ce ne sont pas les quelques milliards d'écus qui sont aujourd'hui sur la table, mais 750 milliards de marks, soit plus de 2 500 milliards de francs !

Il est bon de s'arrêter sur de tels chiffres, parce que l'on est en train de donner un cachet d'aspirine à quelqu'un qui souffre d'une maladie très grave !

Certes, il faut de l'argent public, mais il faut aussi des capitaux privés. Il faut aussi et avant tout que les pays méditerranéens donnent des signes de bonne volonté en matière de finances publiques et de politique monétaire. Aucune action ne pourra porter ses fruits sans le concours de ces pays eux-mêmes, auxquels il appartient de créer les conditions favorables au développement du partenariat, en commençant par une politique ouverte sur le commerce extérieur, sur la stabilité politique dans un environnement de paix et de sécurité. Je connais des pays très riches, sur l'autre rive de la Méditerranée, qui ont été tués simplement par une idéologie, parce qu'on a voulu y faire une révolution populaire, démocratique et socialiste. Et l'on a ainsi enfoui des richesses entières ! Aujourd'hui, ces pays se trouvent confrontés à des difficultés économiques et sociales très graves.

Le captage des capitaux privés repose sur des aspects lisibles et rentables des politiques intérieures. Les pays du Sud doivent en conséquence prendre leurs responsabilités et s'attaquer à leur réglementation encombrante, à l'insuffisante qualité de leurs infrastructures, à des marchés financiers sous-développés et à des marges d'intermédiation élevées.

Ils doivent aussi renforcer leur secteur public, le rendre plus efficace et faire en sorte qu'il ne soit plus hypertrophié. Ils doivent encore renforcer leur administration judiciaire.

Bref, chacun doit faire balayer devant sa porte si l'on veut que les choses avancent !

Etant donné les besoins d'investissement présents et futurs, la région doit être capable de se positionner sur la carte financière internationale car, aujourd'hui, les ressources multilatérales restent prisonnières de circuits surchargés et bureaucratiques qui freinent toute action rapide, précise et efficace.

Les investisseurs privés, aidés par l'absence de véritable promotion de la zone, considèrent celle-ci comme peu lisible et sont donc réticents à investir.

L'épargne non résidente reste, elle aussi, réticente à s'investir dans les pays d'origine du fait de l'absence de garanties en matière de sécurité et d'anonymat.

Pourtant, de part et d'autre de la Méditerranée, des besoins compatibles et des ressources financières existent. L'enjeu passe donc par la mise en place d'instruments capables de permettre la jonction entre les besoins et les ressources des deux rives. Il faut donc favoriser la mise en place d'un dispositif fondé sur un réseau de sociétés cor-

respondant aux différentes demandes, appuyé et dynamisé par un fonds mère chargé de drainer à leur profit différentes ressources. Pour être efficace, la gestion de ce fonds doit être assurée de façon privée, de type banque d'affaires.

**M. Claude Barate.** Bien sûr !

**M. Willy Diméglio.** Ainsi, il est possible d'imaginer différents fonds : sociétés de capital risque, fonds de capital de développement, fonds boursier, fonds dédié, fonds off-set, fonds d'infrastructures, fonds de privatisations. Voilà quelques exemples de fonds qui pourraient faire appel à des ressources de type public, bilatéral ou multilatéral, à des ressources volatiles en leur proposant une structure et des projets identifiables et, bien sûr, à des capitaux détenus par les nationaux des pays tiers méditerranéens qui dorment ou qui se sont fixés à l'extérieur et qui constituent des gisements considérables. Certains experts les chiffrent à 82,6 milliards de dollars pour l'Égypte, à 35 milliards pour l'Algérie, à 9,6 milliards pour le Maroc, à 6,2 milliards pour la Jordanie et à 4,5 milliards pour la Tunisie, soit près de 700 milliards de francs.

Il y aurait de quoi faire si l'on arrivait à faire comprendre aux détenteurs de ces capitaux qu'ils peuvent aussi investir dans leur pays !

Dernière source de financement possible, que vous avez d'ailleurs évoquée, monsieur le ministre : la gestion de la dette. Cette dette pèse terriblement sur ces pays qui sont chaque année obligés de rembourser de 30 à 40 milliards de plus qu'ils ne reçoivent des pays de l'OCDE. Entre 1980 et 1984, elle est passée de 470 à 1 000 milliards de francs et, pour la période 1989-1992, le service de la dette du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie s'est élevé à 228 milliards de francs.

Tels sont les véritables enjeux !

Faut-il effacer ? Faut-il reprofiler ? On peut en parler. Faut-il rééchelonner ? Je ne sais pas. En tout cas, une proposition m'a séduite : c'est celle du Président de la République tunisienne, qui a parlé de « recyclage » de la dette. Le service de la dette serait réinvesti sur place en partenariat avec des investisseurs français. Pourquoi ne pas demander que les sommes concernées soient réinvesties dans la dépollution de la Méditerranée, qui est en train de mourir de la pollution des pétroliers et des grandes entreprises de la rive nord ainsi que de la situation urbaine de la rive sud ? A quoi cela peut-il nous servir d'être riches et prospères si, demain, nous nous retrouvons autour d'une nouvelle mer morte ? Il y a là un travail fabuleux à réaliser, et la France devrait en prendre l'initiative.

Dernier point : le secteur agricole, dont on parle peu.

Le bilan des échanges agro-alimentaires avec les pays méditerranéens montre que leurs exportations vers l'Union européenne se concentrent sur deux groupes de produits, les fruits et légumes et, accessoirement, les produits de la mer et les fleurs. La libéralisation des échanges concerne donc spécifiquement les principaux producteurs de fruits et légumes de l'Union européenne que sont l'Espagne, la France, l'Italie et, dans une moindre mesure, la Grèce et le Portugal.

On ne peut passer ce dossier sous silence sous le prétexte que nous n'avons pas les moyens de nous lancer dans une politique agricole commune méditerranéenne. Si les pays méditerranéens disposent manifestement d'avantages comparatifs dans la production de fruits et légumes, il ne faut pas oublier qu'inversement le dynamisme de croissance démographique et économique de

ces pays ouvre des perspectives de développement des exportations agricoles des pays de l'Union européenne, en particulier dans les domaines des céréales, des produits laitiers, du sucre et de la viande.

Peut-être faut-il procéder rapidement à une étude d'évaluation des répercussions attendues sur tel ou tel espace économique, de la rive nord ou de la rive sud, et lancer un processus de « coopération réfléchie » débouchant sur une meilleure organisation des productions et sur une solidarité commerciale sur le marché mondial.

Tout cela m'amène à parler des mécanismes de fonctionnement des institutions. La réussite du partenariat euro-méditerranéen dépend non seulement des conclusions de la conférence, mais surtout de son suivi. Barcelone ne doit pas être un point d'aboutissement, mais un point de départ.

Faut-il mettre en place des institutions lourdes de type Bruxelles ? La réponse est non.

Faut-il ne rien faire ? La réponse est encore non.

Il faudra impérativement, ainsi que vous l'avez dit, un secrétariat léger mis à la disposition de cet ensemble euro-méditerranéen. Il faudra bien sûr des réunions de ministres et d'experts. Il faudra aussi – je le souhaite ardemment – trouver une formule pour que les parlements nationaux puissent participer, année après année, au débat et suivre le cheminement du dossier.

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** Les pays méditerranéens devraient surtout se doter d'un dispositif propre pour conserver des lieux d'échanges et de dialogues privilégiés. Ne pourrions-nous trouver un endroit pour parler, de temps en temps, de nos propres problèmes entre nous ?

Les habitudes se prennent vite.

Sans revenir sur Madrid, qui m'est resté au travers de la gorge, je ferai un constat : en octobre 1994, à la conférence de Casablanca, les Européens jouent les figurants ; en juin 1995, à la conférence d'Amman sur l'eau, l'Europe est aux abonnés absents ; dans le rapport officiel qui a fait suite à la conférence d'Amman d'octobre 1995, il est écrit que cette conférence « est coparrainée par les États-Unis et la Fédération de Russie, avec le support de l'Union européenne, du Canada et du Japon ». Il y a beaucoup d'humour dans ce texte. Car, si je comprends bien, il signifie : « l'Europe dégage des crédits, et nous saurons comment les dépenser ! »

Tout cela débouche, monsieur le ministre, sur la mise en place d'une nouvelle structure qui nous échappe et qui se répand sur la planète sous le joli nom de MENA. Dans les rapports officiels, dans les journaux français, notamment dans ceux du soir, on ne parle plus que du « MENA ». Mais je vois que vous n'avez pas l'air de savoir ce que c'est.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Pas trop !

**M. Willy Diméglio.** Dans la langue des Beatles, MENA signifie « *Middle East North Africa* ». Mais en français, en italien, en espagnol ou en arabe, cela s'appelle « Méditerranée ». (*M. Gérard Saumade applaudit.*)

Or nous sommes au bord de la Méditerranée et il serait peut-être souhaitable qu'à Barcelone les Méditerranéens et les Espagnols baptisent autrement que MENA la Méditerranée !

On se demande si Paul Valéry n'avait pas prophétiquement raison lorsqu'il disait que l'Europe, ce petit cap de l'Asie, aspire à être commandé par une commission amé-

ricaine. Je ne reproche rien aux Américains ; il jouent leur jeu. Au contraire, je les envie, je les jalouse ! Mais je souhaite que l'Europe ait une vraie stratégie méditerranéenne et que cette vraie stratégie soit conduite par la France.

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** A côté du volet économique et financier, le projet de Barcelone comporte un volet social, humain, culturel, sur lequel l'accent n'est pas assez mis.

Que ce soit par la formation, par les médias, par la culture, par la religion ou par la mise en valeur des héritages croisés, il est fondamental d'échanger les savoirs et les idées. Pour lutter contre les malentendus qui érigent des barrières entre les populations, pour combattre la tentation du repli qui guette, pour en finir avec le prétendu choc des civilisations, la dimension humaine est indispensable, comme l'a souligné M. le Premier ministre.

L'Islam a mauvaise presse en Occident et l'Occident n'a pas la cote en terre musulmane. Il est vrai que nous sommes passés des tableaux de Delacroix aux images de CNN. Malgré les mises en garde, l'amalgame est vite fait entre Islam et islamisme, entre Occident et impiété. Nous ne pouvons plus nous offrir le luxe de nous ignorer ; nous sommes condamnés à aller l'un vers l'autre sans pour autant renier nos propres valeurs.

**M. Jean-Claude Lefort.** Absolument !

**M. Willy Diméglio.** Les nôtres s'appellent démocratie, droits de l'homme, laïcité. Il faut que, de Barcelone, se dégage un message très fort de convivialité, de paix et de tolérance.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous dirai : battez-vous, nous nous battons avec vous. Le pessimisme de la lucidité ne doit pas paralyser nos volontés, mais bien au contraire les aiguillonner.

Nous avons impérativement besoin de relever et de gagner le pari « euroméditerranéen ».

L'Europe a, semble-t-il, commencé à prendre conscience qu'elle ne pouvait plus considérer sa périphérie méridionale comme une banlieue peu fréquentable et dangereuse. Elle doit, plus que jamais, porter une attention particulière au développement économique et social de la Méditerranée sous peine de voir la concurrence des pays d'Asie et de l'Est reléguer durablement les pays de la zone dans un sous-développement économique qui hypothéquerait gravement toute la stabilité de la Méditerranée, et sous peine de voir, dans le jeu bien normal de la compétition économique mondiale, les Etats-Unis, bien sûr, mais aussi le Japon venir établir leur influence dans cette zone d'où ils retireraient le meilleur et nous laisseraient le reste.

Le risque est également grand qu'en dépit des propositions formulées le projet apparaisse insuffisamment équilibré. Si tous les peuples de la région ne le perçoivent pas comme porteur de paix et de progrès partagés, s'il se révèle incapable de réduire, dans les faits, les écarts constatés, alors nous passerons probablement des incompréhensions aux déchirures.

L'émergence des nationalismes d'exclusion et des intégrismes n'est plus dans cette région un simple problème de conjoncture économique. Pour les combattre, il ne suffit plus de mettre quelques écus sur la table, il faut engager une action globale fondée sur des valeurs de liberté et de solidarité. Il manque à ce projet, en raison des divergences d'intérêts des Etats membres de l'Union, une vision globale.

**M. Jean-Claude Lefort.** Un souffle !

**M. Willy Diméglio.** Il manque un souffle, en effet.

Dans ce domaine, la France a un savoir-faire. A Barcelone, monsieur le ministre, faites entendre la voix de la France ! Ne nous laissons pas étouffer par la routine !

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. Willy Diméglio.** A Cannes, il fallait oser et vous avez osé. Maintenant, il faut déranger et entraîner. N'hésitez pas à procéder à des remises en cause. Ne jouez pas petit bras à Barcelone !

La France reste la pierre angulaire sur laquelle peut se bâtir cet ensemble euroméditerranéen que nous appelons de nos vœux. L'Europe, j'en suis persuadé, sera obligée de se repenser à partir de la Méditerranée.

Monsieur le ministre, mettez tout votre cœur pour que Barcelone ouvre non pas l'ère des regrets amers, mais l'ère des grandes espérances, et nous vous suivrons ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, j'informe l'Assemblée nationale qu'à Dayton les trois chefs d'Etat serbe, croate et bosniaque ont signé les documents en négociation. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

A ce sujet, je voudrais faire la déclaration suivante.

La France se félicite de l'aboutissement des conversations de proximité engagées à Dayton le 1<sup>er</sup> novembre sous l'égide du groupe de contact rassemblant les Etats-Unis, la France, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la Russie. Les parties en conflit ont donc choisi de donner une chance à la paix et à la réconciliation.

La France a apporté toute sa contribution à ce résultat. Notre délégation à Dayton a veillé à tout instant à ce que l'accord de paix préserve, autant que possible, l'unité de la Bosnie-Herzégovine ainsi que celle de la capitale, Sarajevo.

La conférence internationale qui se tiendra prochainement à Paris permettra l'achèvement du cycle des négociations, la signature des accords de paix et l'engagement d'un processus de stabilité et de bon voisinage.

L'accord de paix est fragile. Les parties doivent donc s'employer de bonne foi, dès aujourd'hui, à le mettre en œuvre dans sa totalité.

La France pèsera de tout son poids, avec une détermination inchangée, en faveur d'une paix durable, fondée sur l'unité de la Bosnie-Herzégovine et sur le respect de nos valeurs.

Enfin, la France conserve un sujet de préoccupation majeur : le sort de ses deux pilotes, disparus le 30 août dernier en Bosnie. Nous ne relâcherons pas nos efforts en vue d'obtenir la restitution de ces deux officiers. L'accord de Dayton comporte un engagement clair des parties dans ce sens. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**M. le président.** Nous nous réjouissons de ce que vous venez de nous apprendre, monsieur le ministre.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Georges Sarre.

**M. Georges Sarre.** Monsieur le ministre, après votre déclaration, je voudrais vous exprimer toute ma satisfaction.

C'est une bonne nouvelle...

**M. Jean-Claude Lefort.** Enfin !

**M. Georges Sarre.** ... que vous venez d'apporter à la nation française et, plus largement, à l'Europe tout entière.

Je souhaite que l'accord, sans doute encore fragile, puisse instaurer la paix afin que, dans ce pays que nous aimons beaucoup et qui s'appelait la Yougoslavie, les républiques qui se sont constituées puissent bâtir ce qui préparera, le moment venu, la constitution d'une union, dans laquelle tous leurs peuples pourront s'épanouir.

J'ajoute que j'espère, comme vous, que les pilotes français seront très vite libérés. Il faut qu'ils retrouvent leur pays et leurs familles. C'est un vœu qui, j'en suis sûr, ici comme ailleurs, fait l'unanimité.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* C'est vrai !

**M. Georges Sarre.** De la même façon, j'espère que l'embargo qui sévit là-bas et qui avait sa justification à un moment donné pourra être rapidement levé, car je considère que c'est une dure façon de faire payer au peuple les fautes ou les initiatives...

**M. Jean-Claude Lefort.** Des dirigeants !

**M. Georges Sarre.** ... des chefs et des dirigeants !

Voilà, monsieur le ministre, ce que, agréablement surpris par la nouvelle, je voulais vous dire.

Que devons-nous faire ? Que pouvons-nous attendre de la conférence de Barcelone des 27 et 28 novembre prochain ? Les deux questions ne sont pas tout à fait identiques : la première nous alerte sur l'importance et l'urgence qu'il y a pour nous, Français, à réduire les écarts de développement qui se creusent entre les deux rives de la mer Méditerranée ; la seconde nous renvoie à un processus concret de négociations, encadré par des conseils de ministres européens, mais dirigé par la Commission, ce qui n'est pas sans inconvénients.

Que devons-nous attendre d'une relance du dialogue méditerranéen ?

Je relèverai d'abord, pour m'en satisfaire, que l'accent est mis dès l'intitulé sur ce qui nous réunit et non sur ce qui nous sépare. Cela eût été une faute que de mettre l'accent sur une dimension ethnique ou religieuse. De ce point de vue, le projet de déclaration à adopter à Barcelone est satisfaisant. Il fait état du nécessaire respect des diversités de situations de chaque Etat et fonde ainsi la richesse du dialogue sur le respect entre cultures et religions. Il importe qu'au moment où l'extrémisme menace, la religion de l'autre ne soit pas érigée en altérité absolue, rendant impossible le partage de valeurs communes indispensables à l'échange.

Ce n'est pas dit ainsi, monsieur le ministre, mais je veux y voir la réaffirmation de la laïcité, principe qui fonde notre République et qui constitue l'un des apports fondamentaux de la nation française au reste du monde.

Si les échanges entre les deux rives apparaissent aujourd'hui si vitaux, ce n'est pas seulement pour des raisons culturelles, même si l'on peut le regretter. Il y a une prise de conscience générale des risques que fait courir, par contrecoup, à la stabilité et à la sécurité de la région l'accroissement des inégalités de développement économique, démographique et politique. Comme l'a dit le précédent orateur, à l'horizon 2025 la rive nord de la Méditerranée compterait 200 millions d'habitants, contre

380 millions pour la rive sud. Si les tendances actuelles se poursuivaient, les écarts de pouvoirs d'achat seraient tels que l'émigration constituerait la seule solution viable pour une part croissante des habitants des pays du Sud. C'est ce qui fonde le plus objectivement du monde la nécessité d'une politique de coopération intelligente avec ces Etats.

Cela m'amène à formuler deux remarques de fond sur le contenu du projet de déclaration.

La finalité du partenariat serait la création d'une zone de libre-échange. Cela relève maintenant du réflexe pavlovien ! Mais vous n'êtes pas le seul en cause, monsieur le ministre ; tous les gouvernements pourraient être concernés par cette observation. Cela prêterait à sourire si les conséquences n'étaient pas si lourdes. La Commission, suivie par tous les gouvernements en exercice, nous a entraînés dans la signature d'un accord mondial de libéralisation des échanges. Nous y avons perdu toute politique tarifaire commune, sans la compenser par une politique commerciale à la hauteur. Depuis, il n'est plus question que de créer des zones de libre-échange avec l'ALENA, le MERCOSUR, les pays du Golfe. Pourquoi pas avec l'ASEAN ? Sommes-nous certains d'avoir encore des relations privilégiées avec qui que ce soit ? N'avons-nous donc pas un intérêt particulier à commercer avec nos plus proches voisins, à l'est et au sud ? Je reste persuadé que nous ne pourrions pas établir de partenariat privilégié avec les pays tiers méditerranéens si nous ne sommes pas capables de redéfinir des mécanismes de préférence communautaire.

Entrons plus dans le détail du projet de déclaration. D'après le rapport de notre délégation pour l'Union européenne, le contenu précis de cette zone de libre-échange ne faisait pas l'objet d'un accord au 15 novembre. Monsieur le ministre, qu'en est-il aujourd'hui pour les produits manufacturés, les produits agricoles, les services ? Ce paragraphe est trop précis, il fait trop référence à l'accord général de libre-échange et au GATS. En un mot, il nous lie totalement les mains, sans que l'on puisse en évaluer les conséquences sur nos industries et sur nos emplois. A mes yeux et à ceux de mes amis du Mouvement des citoyens, il est inacceptable.

La référence à une zone de libre-échange et aux règles de l'OMC implique-t-elle la libre circulation des capitaux ? Si la réponse est positive – ce que naturellement je crois – quelle catastrophe ! Le projet de déclaration fait référence à la nécessité d'une forte épargne interne à ces pays et là, j'approuve. Mais aujourd'hui, celle-ci est drainée à l'étranger, notamment en raison du poids de la dette, sans compter sur la rentabilité extraordinaire des placements financiers en Europe du fait d'une politique monétaire absurde.

De cela rien n'est dit dans le projet de déclaration. L'Union s'est engagée financièrement pour les cinq prochaines années à hauteur de 4 685 millions d'écus – c'est important – soit 70 p. 100 du montant de l'aide accordée aux PECO pendant la même période. Nous pourrions faire un autre geste fort, complémentaire du premier, en prévoyant des remises de dettes.

A propos de la conditionnalité de la coopération instituée, un point n'était pas encore acquis au 15 novembre, celui de savoir si le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme étaient ou non des éléments essentiels du partenariat à instaurer. Monsieur le ministre, le débat est-il tranché ? Quelle position le Gouvernement a-t-il adoptée sur ce point ?



Cela m'amène à dire un mot sur la nouvelle conditionnalité que le Gouvernement entend imposer à l'aide vers l'Algérie. Ne doit-on pas se féliciter de la victoire pour la démocratie que représente la participation massive au scrutin présidentiel dans ce pays ? Ne doit-on pas se féliciter des conditions globalement satisfaisantes dans lesquelles s'est déroulée l'élection ?

**M. Gérard Saumade.** Très bien !

**M. Georges Sarre.** Les manifestations de joie des Algéroises et des Algérois au lendemain des résultats vous ont-elles échappé ? Les journaux porte-drapeau de la pensée unique et de la contrition nationale en ont été pour leurs frais, à mon ravissement.

En allant aux urnes, en France comme en Algérie, les Algériens ont donné une belle leçon de civisme aux peuples du Maghreb et, plus largement, à tous les autres peuples. Bien sûr, il faut que le processus démocratique se poursuive et aboutisse à des élections législatives. Mais comment ne pas prendre acte de l'acquis, si exceptionnel, qui bouleverse la donne politique en Algérie ? Regardez tous ceux qui, hier, dénonçaient l'accord de Rome, accusaient, tuaient, voyez comme ils courent aujourd'hui et se bousculent pour essayer d'entrer dans le processus !

Que va faire la France, monsieur le ministre ? C'est une question centrale. Je suis de ceux qui souhaitent que l'Algérie s'en sorte et retrouve toute la place qu'elle mérite dans le concert des nations.

Que pouvons-nous attendre d'une conférence organisée principalement par les instances communautaires ? C'est la seconde question que j'évoquais au début de mon propos. Elle n'est pas de pure forme. Fidèles à leur stratégie éprouvée du fait accompli, la Commission et le Parlement européens ont conçu ce projet de déclaration et le programme de travail annexé de façon à court-circuiter le plus possible les politiques extérieures bilatérales des Etats membres, sinon à leur ôter toute autonomie. Je ne sais si le Gouvernement s'est élevé à un moment ou à un autre contre cette dérive fédéraliste inacceptable, mais elle ne doit en aucun cas être subrepticement entérinée.

Je rejoins ici des observations émises par notre délégation pour l'Union européenne, qui s'inquiète à juste titre de la confusion entre compétences intergouvernementales et compétences communautaires. Et je reprendrai volontiers sa proposition relative au suivi de cette déclaration et du partenariat qui va en naître. Il ne m'apparaît pas normal, en effet, que ce soient les services de la Commission qui s'en occupent. A défaut du secrétariat général du conseil des ministres, instaurons un comité de suivi permanent et paritaire, ce qui recueillera l'accord de nos partenaires méditerranéens.

Dans la même déclaration du Conseil et de la Commission, il est fait référence au principe de subsidiarité pour déterminer leurs compétences respectives. Mais, jusqu'à présent, ce beau principe n'a fonctionné qu'au bénéfice d'un seul organe, la Commission – c'est un comble ! – d'où mon inquiétude que la France ne fasse plus entendre sa différence et ne mène plus une politique étrangère conforme à ses intérêts, à son histoire, à son rôle, à ses engagements. Cette petite musique, nous ne l'avons pas entendue lors du processus de paix au Proche-Orient. Je me réjouis personnellement des avancées de celui-ci et de la reconnaissance mutuelle de l'Etat d'Israël et de l'OLP. Comme nombre de Français, j'ai été profondément bouleversé par l'assassinat de M. Yitzhak Rabin. Je souhaite ardemment que le processus de paix aille à

son terme, mais je ne peux que regretter l'absence d'initiative politique de la France et de l'Europe pour la résolution de ce conflit.

Vous me direz, monsieur le ministre, que la France n'est pas absente et vous évoquerez sa participation aux forces d'intervention de l'ONU. Mais ce sont ses soldats qui sont présents, pas la France ! Vous mentionnez peut-être la contribution européenne au processus de paix qui en fait le premier donateur international. C'est vrai et c'est nécessaire, mais là n'est pas l'essentiel. Je souhaite savoir comment vous entendez concilier une politique étrangère française forte, surtout en Méditerranée, avec la réduction drastique des crédits de développement et de coopération dont votre budget pour 1996 a fait les frais. Il y a là plus qu'une contradiction : un aveu de faiblesse, la promesse d'un abandon qui ne dit pas son nom.

L'élaboration d'une politique coordonnée des Etats membres de l'Union européenne à destination des pays tiers de la Méditerranée ne doit pas servir de prétexte pour abandonner toute politique méditerranéenne propre à la France. Notre nation, en dépit de la construction européenne, et encore plus depuis lors, doit faire entendre son message particulier, porteur de valeurs universelles, porteur d'espoir. C'est cela aussi qui fondera les bases d'un dialogue fructueux des deux côtés de la Méditerranée, notre mer intérieure. Pour réussir dans cette voie, il faut que la France ait une vraie politique étrangère autonome, qu'elle s'affirme, qu'elle prenne des initiatives.

**M. Jean-Claude Lefort.** Qu'elle ose !

**M. Georges Sarre.** Quelle est la politique arabe de la France ? Quelle politique notre pays propose-t-il en direction du Sud ? Quelle part prenons-nous dans les grands événements du monde ? Il est temps, monsieur le ministre, que la France cesse de faire de la figuration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jean-Claude Lefort.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Robert Pandraud, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne.

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* Monsieur le ministre, nous vous savons tous gré de l'annonce que vous nous avez faite de la signature des accords de Dayton. Trop souvent, nous apprenons les nouvelles importantes par l'intermédiaire de l'AFP ou de la radio. Nous vous sommes donc infiniment reconnaissants de nous avoir donné la primeur du communiqué du gouvernement français.

Permettez-moi d'avoir une pensée émue pour les officiers, sous-officiers et soldats qui sont tombés sur cette terre bosniaque. De nombreux Français sont morts pour Sarajevo depuis 1914. Nous souhaitons que celle-ci ne soit très bientôt qu'une petite ville bosniaque vivant en paix avec ses voisins croates et serbes et que la Bosnie trouve enfin la personnalité morale que l'histoire ne lui a pas donnée.

Je souhaite aussi, monsieur le ministre, que le Président de la République – et Dieu sait si je lui fais confiance ! – le Gouvernement et vous-même fassiez pression sur les membres de je ne sais quel appareil militaire qui détiennent nos deux officiers dans je ne sais trop quelles conditions pour qu'ils les libèrent. Et si, comme il semble que ce soit le cas, il s'agit d'un groupe faisant l'objet d'un embargo, je souhaite bien entendu que nous maintenions cet embargo jusqu'à ce que nos deux militaires retrouvent la France et leurs familles.

Mais je suis un incorrigible optimiste, et, lorsque je fais le bilan, je constate que la situation en Méditerranée s'est heureusement bien améliorée depuis quelques années, et la France n'y est pas pour rien.

S'agissant de l'accord de Dayton et du sort de l'ex-Yougoslavie, ce n'est pas nous qui avons commencé à reconnaître les Etats issus de ce pays et qui nous sommes lancés dans cette malaventure. Il y a encore peu de mois, la Grèce ne reconnaissait pas la Macédoine ; grâce à vous, le problème paraît réglé. La Turquie a fait beaucoup de progrès, grâce à la pression de l'Europe et à l'action de Mme Ciller, dans la voie de la démocratie. J'espère que le Parlement européen pourra très bientôt en tenir compte.

En dépit de l'assassinat dramatique de Yitzhak Rabin – malgré lui, allais-je dire – il y a l'accord palestinoisraélien et je suis persuadé que cet assassinat ne pourra en définitive qu'aller à l'encontre des intentions de ses instigateurs et renforcer la cause de la paix.

Plus au sud, et je rejoins là en partie M. Sarre, qui aurait pensé que l'élection du président algérien se ferait dans de telles conditions de calme ? Je ne suis pas persuadé que l'application d'un code électoral parfaitement démocratique ait été respectée dans toutes les communes d'Algérie, mais nous avons tous vu à la télévision que les participants ont été nombreux dans les campagnes et dans les villes. Ils ont voté massivement pour le président Zeroual. Nous lui disons bon vent et souhaitons qu'il puisse ramener le calme en Algérie. C'est un pays difficile, tragique et imprévisible. Les foules, nous le savons, sont versatiles, changeantes et il ne faut pas les désespérer. Souvenons-nous de certain jour de mai 1958, où ces mêmes foules étaient dans les rues d'Alger !

Nous devons nous réjouir de l'évolution de la situation et vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que M. le Président de la République, pour l'action franche et directe menée depuis le mois de mai dernier qui a permis à l'Europe de ne pas rester à l'écart de la recomposition en cours dans cette partie du monde.

Certes l'Europe, et c'est légitime, s'est d'abord tournée vers elle-même. En renouant avec les pays de l'Europe centrale et orientale des liens qu'avait coupés le rideau de fer, l'Union européenne s'est fixé la tâche prioritaire de reconstruire, avec le temps, l'Europe historique, permettez-moi de dire de l'Atlantique à l'Oural. Mais elle a compris – le Président de la République l'a compris aussi – que sa stabilité exigeait de ne pas négliger l'autre axe essentiel de son avenir : les relations avec le Sud, d'où proviennent les tensions politiques, économiques, sociales, religieuses, avec la menace de la multiplicité des migrations de la misère et du désespoir.

Le Président Georges Pompidou a, je crois, entrepris le premier de dessiner, pour l'Europe, les contours d'un partenariat méditerranéen. Lorsque l'Égypte a repris cette idée dans le cadre du Forum méditerranéen, en 1994, la France s'est aussitôt associée à cette démarche et a entrepris de convaincre ses partenaires de l'Union européenne.

C'est ce sujet que M. Galizi et moi-même avons choisi de traiter dans le rapport d'information sur les relations avec les pays tiers méditerranéens, qui traduit l'opinion générale de la délégation pour l'Union européenne.

Ce projet de partenariat euro-méditerranéen nous a paru prometteur, même si nous ne sous-estimons pas les difficultés qu'il ne manquera pas de rencontrer du fait de l'extraordinaire diversité des expériences historiques des peuples de la région, comme de la variété des choix économiques et des situations sociales, politiques, religieuses des différents pays riverains de la Méditerranée.

La conférence de Barcelone, qui en est le premier aboutissement, constitue en soi un événement heureux tout à fait exceptionnel, d'une grande importance pour les pays et pour les peuples des deux rives de la Méditerranée.

Ce projet, lancé au Conseil européen d'Essen, sous présidence allemande, représente un engagement de l'Union européenne tout entière, du Nord au Sud. Consciente que les redoutables déséquilibres du Sud et de l'Est de la Méditerranée avaient atteint le Nord, l'Union a su proposer au moment opportun un projet global et cohérent qui tranche avec les approches éclatées, disparates et nationalistes suivies jusqu'à présent.

La France peut s'honorer d'avoir joué un rôle décisif pour assurer la crédibilité de ce partenariat lorsque, sous sa présidence, le Conseil européen de Cannes a décidé de quadrupler l'aide budgétaire consacrée aux pays tiers méditerranéens et a ainsi manifesté concrètement son souci de rééquilibrage par rapport aux pays d'Europe centrale et orientale. Rendons hommage au Président de la République et au gouvernement français, qui ont réussi à convaincre certains de nos partenaires européens plus que réticents au départ et ont ainsi sauvé un projet qui, sinon, aurait été une coquille bien fragile.

Il est bien certain que la conférence de Barcelone ne pourra tout régler et que son rôle est surtout de lancer des impulsions fondatrices. Ainsi, le pacte méditerranéen est une grande idée encore embryonnaire, à laquelle il faudra du temps pour se développer, mais qui devrait être éminemment féconde. D'une manière générale, le projet de partenariat pourrait bien constituer l'un des premiers grands exercices réussis de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne, redonnant à celle-ci le rôle politique que ses engagements financiers au service de la région ne suffisaient pas à lui confier.

Pour la pleine réussite de ce grand projet, deux conditions doivent être remplies.

D'une part, l'Union européenne doit prendre conscience qu'elle ne se situe plus dans un rapport d'assistance pour résoudre des problèmes propres à ces pays, mais dans un rapport entre partenaires où le dialogue se fait dans les deux sens.

D'autre part, ce projet, qui repose sur le triptyque développement – démocratie – culture, n'est pas seulement l'affaire des gouvernements et des Etats, mais aussi et surtout celle des peuples. Ils doivent donc être pleinement impliqués dans l'élaboration et l'application de projets qui les concernent au premier chef.

J'en arrive enfin à nos interrogations : trois problèmes économiques et financiers n'ont pas encore trouvé de réponse et méritent d'être posés.

En premier lieu, et cette question déborde largement le cadre du partenariat, la Communauté européenne a eu, pendant trente ans, une politique parfaitement claire en matière d'échanges internationaux. Avec les initiatives prises par la Commission pour multiplier les zones de libre-échange tous azimuts, en direction du MERCOSUR, du Golfe, des pays tiers méditerranéens, de la zone transatlantique, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que l'Union européenne est en train de perdre les lignes de force de sa politique commerciale et que plus personne ne sait ce qu'il en est de ses préférences vis-à-vis des pays tiers avec lesquels elle entretenait des relations privilégiées ? Il est grand temps que les Etats membres reprennent les choses en main et redonnent enfin à l'Union européenne une vision claire de sa politique commerciale.

La deuxième question porte sur les incertitudes pesant sur l'étendue de la libéralisation des échanges agricoles dans le projet de partenariat. En mentionnant une libéralisation par un accès préférentiel et réciproque, le projet écarte une libéralisation totale des échanges de produits agricoles entre l'Union européenne et les PTM, les pays tiers méditerranéens. Il faut rappeler qu'une zone de libre-échange agricole ne serait à l'avantage d'aucun des deux partenaires. Certes, elle ouvrirait encore plus aux pays tiers méditerranéens le marché des fruits et légumes de l'Union, mais elle risquerait, en encourageant une spécialisation trop poussée, d'aggraver leur dépendance alimentaire pour la viande, les céréales, le sucre et les pommes de terre, dont ils sont déjà fortement importateurs.

Même si la conférence de Barcelone s'en tient à la formulation actuelle, il serait souhaitable qu'elle éclaire le schéma de développement et d'échanges agricoles sous-jacent au projet : rééquilibrage de la balance agricole des PTM par le développement des spécialisations et des exportations agricoles vers l'Union européenne ou, au contraire, par la réduction des importations et de la dépendance alimentaire.

La troisième question porte sur une lacune du projet : l'endettement des pays tiers méditerranéens, et se veut, en fait, un appel à traiter ce problème capital. Il est nécessaire d'apurer, au moins partiellement, la dette accumulée par ces pays, pour qu'ils puissent assumer l'énorme effort de restructuration de leurs économies et attirer les investissements directs étrangers absolument indispensables.

A ce sujet, M. Jean de Lipkowski a appelé de ses vœux, devant la délégation, la création d'un fonds d'intervention, cofinancé par l'Union européenne et les pays méditerranéens à hauteur de 50 millions de dollars pour chacune des deux parties, afin de favoriser la création de petites et moyennes entreprises par des prises de participations européennes limitées à 49 p. 100 du capital.

Sur ce problème de la dette, je dois dire, puisqu'il faudra bien un commencement, qu'il serait juste, tant les discussions sont déjà avancées, que le Maroc bénéficiât d'un des tout premiers accords d'apurement. J'y vois plusieurs raisons. Le Maroc est certainement, dans la région, l'Etat avec lequel la France entretient les relations amicales les plus anciennes et les plus constantes. Durant les temps troublés des dernières décennies, le royaume chérifien a toujours bénéficié d'une stabilité supérieure à celle de ses voisins, d'un régime politique pluraliste et d'un consensus largement populaire, qui ont fait de lui un partenaire fiable et sérieux pour l'Europe. Une solution, même partielle, au problème de sa dette, en l'aidant à consolider une économie déjà diversifiée, lui permettrait d'accéder au rang de pôle de développement et d'exemple à suivre sur toute la côte sud de la Méditerranée.

La conférence de Barcelone ne pourra que se limiter à l'essentiel, mais elle doit lancer une dynamique et les impulsions nécessaires pour que les études plus techniques soient entreprises. Ensuite, le temps, les experts et les diplomates feront leur œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Georges Hage.

**M. Georges Hage.** Pour avoir toujours été partisans d'une logique de paix, nous nous félicitons à notre tour, monsieur le ministre, de l'accord de paix entre toutes les parties engagées dans le conflit de l'ex-Yougoslavie qui vient d'être signé aux Etat-Unis. Si un autre épisode por-

teur d'une avancée nouvelle, voire la signature d'un traité de paix, devait avoir lieu à Paris, nous serions prompts à nous en féliciter, eu égard au rôle joué par la France sur le terrain, ce qui rend d'ailleurs plus exigeante encore notre demande de libération des deux pilotes.

Cet accord, au demeurant, sera fragile et mériterait d'être conforté par un plan international de reconstruction de la Yougoslavie, plan que nous avons toujours proposé.

Notre débat, qui tend à préparer la conférence euro-méditerranéenne, suppose de toute évidence une réévaluation de la politique française menée en direction du Maghreb.

La fluctuation des rapports entre la France et cette région n'a-t-elle pas, en ce demi-siècle, plus obéi aux relations ou inclinations personnelles des chefs d'Etat qu'aux exigences de l'intérêt national bien compris et à long terme ?

Une histoire commune, l'importante population d'origine maghrébine accueillie sur notre sol, le fait que nous soyons le pays le plus exposé en cas de déstabilisation de la zone – d'aucuns n'hésitent pas à prédire qu'au rythme actuel, dans quinze ou vingt ans, le chômage toucherait 40 à 50 p. 100 de la population en Algérie et au Maroc : oublierait-on le rôle de la faim et de l'instinct de conservation dans les grandes migrations de l'Histoire ? – enfin, les possibilités de coopération multiforme, tout cela appelle de notre part une politique beaucoup plus réfléchie à l'égard du Maghreb, mais encore, de la part de l'Union européenne, des moyens plus performants en faveur de cette région.

La politique euro-méditerranéenne, telle qu'elle ressort des documents préparatoires de la conférence de Barcelone, n'est dotée que de moyens financiers somme toute dérisoires pour un programme de cinq années. Cette carence laisse entière toute initiative à l'aide bilatérale et aux initiatives de notre pays à l'égard des pays du Sud et de l'Est méditerranéens. Pour ne prendre qu'un exemple, si l'aide française en direction de l'Algérie n'est pas négligeable avec 5 milliards de francs par an, elle est inférieure aux apports nets de capitaux dans ce pays par l'Allemagne, et par l'Italie en Tunisie.

Je me permettrai de suggérer cinq orientations pour une politique nouvelle de notre pays en direction du Maghreb. Certaines d'entre elles ne sont pas absentes de votre discours, si toutes n'y figurent point.

Le développement global de chacun des pays de cette zone passe obligatoirement par la reconstitution des finances nationales et donc par l'annulation ou la réduction substantielle des dettes en vue d'ouvrir une dynamique positive de développement. Il est patent que l'échelonnement de la dette tue plutôt le malade.

Seraient opportuns des accords commerciaux valorisant le gaz, le pétrole et les phosphates.

De même s'impose notre participation à la remise à niveau des systèmes éducatif, de formation et de recherche, notamment par la création ou le développement d'instituts de recherche et de formation dans les différentes branches industrielles et en matière agronomique et agro-alimentaire.

Le projet de partenariat euro-méditerranéen évoque cette orientation fondamentale. La France n'en est que plus fondée à s'y inscrire de façon bilatérale avec les pays du Maghreb.

Dans cette perspective, la France peut envisager une participation aux programmes d'infrastructures qui, pour l'essentiel, seraient financés par ces pays eux-mêmes. Ce

qui implique, je le rappelle, la restauration de leurs moyens financiers et, pour le moins, la révocation des pratiques du FMI, sur lesquelles nous reviendrons.

Quelques programmes phares auraient, entre autres mérites, celui de conjurer la hantise des opinions publiques maghrébines, pour l'heure préoccupées par l'élargissement de la fracture entre le Nord et le Sud. Parmi ces programmes possibles, citons des opérations de construction et de réhabilitation de logements intégrés dans des programmes d'aménagement urbain où la malvie est la plus aiguë – vous ne devez pas ignorer une note de novembre de l'Institut d'étude démographique qui met en évidence le surencombrement des appartements en Algérie – ou encore tout ce qui concerne les problèmes d'adduction d'eau, d'assainissement, de grandes liaisons routières et ferroviaires Est-Ouest, l'extension des réseaux énergétiques, ferroviaires et de télécommunications.

Quelle politique autre qu'une coopération multiforme peut contribuer à résoudre les problèmes liés à l'immigration ?

La réflexion gouvernementale visant à remplacer par des programmes finalisés la simple assistance financière rééquilibrant les budgets sera d'autant mieux venue que ces derniers ne seront pas imposés et que seront répudiées toutes formes de néocolonialisme économique.

Cette aide ne peut s'intégrer que dans une politique nationale définie par les pays eux-mêmes. Dans ces conditions, les pressions actuelles du FMI, de l'Union européenne et donc de notre pays pour brader les entreprises nationales ne peuvent qu'être dénoncées. En effet, livrer la pétrochimie, l'industrie des hydrocarbures des pays du Maghreb à la voracité des financiers du Nord – d'Amérique et d'ailleurs y compris – ne conduirait qu'à un dépouillement de ces nations et contribuerait à la déstabilisation économique, sociale et politique que nous redoutons.

Mon ami Jean-Claude Lefort a adressé à Mme le secrétaire d'Etat au commerce extérieur, le 27 septembre dernier, une question écrite dénonçant la percée des entreprises américaines dans le Sahara algérien. « Plus de 50 p. 100 des contrats de recherche-production, préciset-il, ont été remportés par des compagnies d'outre-Atlantique, au détriment des entreprises françaises et européennes. » Dont acte, hélas !

Un rapport récent, rédigé par cinq ministres marocains, parle d'une machine économique marocaine grippée et va jusqu'à évoquer, si rien n'est entrepris, « l'apocalypse pour 2002 ». Les mêmes fustigent les remèdes imposés à ce pays toujours présenté comme un bon élève du FMI, à savoir rééchelonner et encore rééchelonner la dette, privatiser davantage, réduire toujours plus les effectifs de la fonction publique, supprimer le contrôle des prix, assujettir des milliers d'agriculteurs à l'impôt dont ils sont aujourd'hui exemptés. Ces politiques économiques ont pour corollaire la montée des tensions, des repliements identitaires et des fondamentalismes.

En revanche, qui nierait que la solvabilité de 80 à 90 millions d'habitants dans les prochaines années ouvrirait des perspectives industrielles structurantes et modernes, comme l'automobile ou la sidérurgie, tout en créant de nouvelles possibilités d'échanges et de commerce profitables pour les pays du Nord ? L'industrie française aurait tout intérêt à jouer un rôle dynamique dans ce type de processus.

La fiabilité de ce développement repose encore sur des échanges régulés, à savoir des droits d'accès limités, mais garantis, pour les productions des pays du Maghreb. Or la conception libre-échangiste qui leur est proposée par l'Union européenne ne vise qu'à mettre les différents peuples du Nord et du Sud en concurrence entre eux, plutôt que de leur offrir une coopération tirant vers le progrès de tous en éliminant, pas à pas, les inégalités.

Ces exemples montrent l'utilité de la construction d'une Union du Maghreb arabe – UMA – rénovée, conçue comme la libre association économique de nations conservant leur pleine souveraineté, mettant sur pied leurs propres politiques nationales de développement industriel et décidant librement de l'extension de certains marchés à l'échelle du Maghreb. Nous croyons plus à ce type d'association – librement consentie – qu'aux fusions mythiques suggérées par les intégrismes.

L'élection présidentielle qui vient de se dérouler en Algérie témoigne d'une aspiration largement partagée par le peuple algérien à la paix civile, à la démocratie, à l'Etat de droit. Cette élection inflige un démenti cinglant à ceux qui ont soutenu, avec une cécité suspecte, la rencontre de Rome.

Quand M. le ministre Pons persiste dans une sorte d'exception dilatoire, prétendant que l'Algérie doit passer à une autre phase, celle des élections législatives, je m'interroge, n'ayant jamais connu de pareilles exigences à l'égard d'un pays qui jouxte à l'ouest l'Algérie, soit dit en passant premier exportateur de haschisch du monde et premier fournisseur du marché européen, si l'on en croit l'Observatoire géopolitique de la drogue et la question pertinente de mon ami Lefort. Jamais de pareilles exigences n'ont été formulées à l'égard d'autres Etats arabes ou africains bien en cour à l'Elysée, où jamais une élection pluraliste n'a eu lieu. Que ce soit en Syrie, en Libye, en Irak, en Jordanie, mais aussi au Maroc et en Tunisie, les chefs d'Etat ne se sont jamais soumis au suffrage universel pluraliste, préférant soit le statut de monarque ou de président à vie, ou encore le plébiscite. Quant aux monarchies du Golfe, régulièrement qualifiées d'« amies » de la France – en fait, des clients fortunés de l'industrie d'armement – comme encore récemment les Emirats arabes unis, elles en sont restées aux pratiques féodales des révolutions de palais, la plus récente étant celle du Qatar, où, au mois de juin, le prince héritier a renversé son père.

Cette attitude à l'égard de l'Algérie ne laisse pas de me surprendre et de m'affliger. Me direz-vous, monsieur le ministre, les raisons de ce « mésamour », pour ne pas dire « mésalliance » ou « désamour » ?

Enfin, dans un contexte international marqué tout à la fois par l'instabilité et les bouleversements, et par une concurrence acharnée où dominent les Etats-Unis, le Japon et l'Allemagne, et où Washington tente de prendre de vitesse – voire d'exclure – l'Union européenne et notre pays pour toutes les questions méditerranéennes décisives, je me demande si l'Europe et la France relèveront ce défi à Barcelone. Nous avons, hélas ! de fortes raisons d'en douter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Claude Barate.

**M. Claude Barate.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une grande politique méditerranéenne de l'Europe est nécessaire. D'abord pour rééquilibrer l'Europe face aux pays du Nord et à leurs tendances boulimiques, et faire en sorte que les pays du sud de l'Europe aient toute leur place. Ensuite pour contreba-

lancer la tentation de certains Européens de tourner leur regard exclusivement vers les pays de l'Est et créer autour de *Mare Nostrum*, les conditions de paix nécessaires à la coexistence de la civilisation judéo-chrétienne et de l'Islam. Enfin, pour essayer de répondre à ce formidable défi que constitue un déséquilibre démographique et économique au nord et au sud de ce lac intérieur et pour éviter que le principe des vases communicants ne joue. L'histoire nous a montré ce qui survenait lorsque, d'un côté, les richesses sont faibles et les hommes nombreux et, de l'autre, les richesses sont grandes pour une faible population.

Que l'Union européenne souhaite la mise en place d'un partenariat global fondé sur le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, quoi de plus naturel ? Que la France appuie de toutes ses forces ce mouvement vers le sud, je ne puis qu'approuver pleinement. Que le moment soit favorable est évident.

Bien sûr, nous connaissons tous les formidables défis devant lesquels nous sommes placés – les orateurs qui m'ont précédé les ont rappelés qu'il s'agisse de l'intégrisme ou des risques de déstabilisation. Mais, en même temps, on voit poindre ici ou là quelques fortes lueurs d'espoir. D'abord, le début d'un processus de démocratisation en Algérie. Ensuite, l'avènement de la paix entre Israël, la Palestine et l'ensemble des pays arabes et aujourd'hui en Yougoslavie. Tout cela participe de la volonté que peuvent avoir tous les peuples autour du bassin méditerranéen de régler ensemble leurs problèmes et de conclure un grand accord de paix.

Le partenariat qui nous est proposé portera sur trois grands volets. Dans le bref temps qui m'est imparti, je n'aborderai ni le volet politique et de sécurité, ni le volet social et humain ; je m'attarderai simplement sur le volet économique plutôt que financier.

Oui, bien sûr, à un partenariat qui porte sur un volet économique ; oui à l'objectif de construire une zone de prospérité partagée ; elle est nécessaire compte tenu de la situation économique et démographique des pays du sud de la Méditerranée. Une pression démographique forte, une importante population agricole, une diversification insuffisante de la production et des échanges industriels en même temps qu'une poussée très forte du monde rural vers le monde urbain et, celui-ci étant incapable d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des populations, une tentation naturelle à l'émigration vers les pays de l'Europe, cette émigration dramatique que je viens d'évoquer – tout milite en faveur de cet objectif.

Il reste que nous sommes en droit de nous poser des questions sur la création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne.

D'abord j'ai le sentiment – mais je me trompe peut-être – que l'Union européenne paraît vouloir en créer partout. L'Union européenne, et notamment la Commission, semble voir dans les zones de libre-échange une réponse systématique à toute situation économique difficile dans le monde. En réalité, il s'agit d'une réponse sans vision politique réellement forte.

Ensuite, la notion même de libre-échange est dangereuse quand il n'est pas maîtrisé.

Ainsi, pour la politique méditerranéenne agricole, le projet de déclaration finale semble écarter une libéralisation totale des échanges de produits. On nous dit que la politique agricole, les échanges agricoles seront écartés de la zone de libre-échange. Mais qu'en sera-t-il d'ici à l'an 2010, date finale de la mise en œuvre de la zone, alors qu'au fil des ans et des négociations on constate

l'ouverture des frontières, notamment pour les fruits et légumes ? Chaque année, par exemple – et vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'en tant que député du sud de la France, je sois particulièrement concerné par ces problèmes –, le Maroc obtient des ouvertures supplémentaires. En 1995, ce fut le cas pour les tomates et les fleurs coupées.

Dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, comment empêcher que la zone de libre-échange n'englobe la totalité des échanges commerciaux, quand la Commission s'efforce d'expliquer qu'on peut exclure les échanges agricoles au prétexte qu'ils représentent moins de 20 p. 100 des échanges totaux ?

En réalité, de par même la jurisprudence qui résulte de la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce, les zones de libre-échange s'appuient sur une base à la fois quantitative et qualitative. Prenons garde que, dans une procédure juridictionnelle devant l'OMC, nous ne soyons un jour obligés d'intégrer la politique agricole dans la zone de libre-échange. Ce jour-là, monsieur le ministre, nous serons dans une situation difficile, car la zone de libre-échange ne sera à l'avantage ni des uns ni des autres, et certainement pas, bien entendu, de nos propres productions méditerranéennes. Je ne voudrais pas que, demain, soit créée une zone de libre-échange au motif que les pays du Nord veulent profiter d'une production qu'ils peuvent se procurer à bon marché dans les pays du Sud au détriment des zones du nord de la Méditerranée.

En tout état de cause, qui peut croire que les spéculations exportatrices dans le libre-échange agricole n'amèneront pas les pays du Sud à développer essentiellement des productions exportatrices en fruits et légumes, et à négliger une agriculture d'autosuffisance alimentaire, pourtant seule à même de fixer une population essentiellement rurale pour l'instant, et d'éviter ainsi l'exode vers les villes et, finalement, l'émigration vers l'Europe ?

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. Claude Barate.** En déstabilisant la filière des fruits et légumes, la zone de libre-échange pourrait créer de grandes difficultés.

Monsieur le ministre, jusqu'où l'Union européenne veut-elle aller dans la libéralisation des échanges agricoles ? Comment fera-t-elle respecter le principe fondamental de la préférence communautaire ? En d'autres termes, je dis oui à une politique de développement équilibré, et non à celle qui serait destinée à nourrir au moindre coût l'Europe du Nord. Nous ne pourrions pas accepter que les productions méditerranéennes de l'Europe soient les victimes de l'échange économique avec les pays du Sud méditerranéen. L'échange, la libre concurrence, oui, mais à des conditions équilibrées dans le cadre d'un vrai partenariat.

Monsieur le ministre, croyez-vous véritablement que la réponse aux formidables défis de l'Euro-méditerranée – défis démographique, de sécurité, démocratique, économique, humain, des cultures, des religions et des intégrismes – sera apportée par la simple création d'une zone de libre-échange ? Pour ma part, je ne le crois pas. Le laisser-faire et le laisser agir ne peuvent tenir lieu de politique. Il importe donc d'imposer à la Commission une autre politique, une politique volontariste, concertée et équilibrée. Le chemin est difficile, mais c'est le seul possible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

**M. Jean-Pierre Balligand.** Monsieur le ministre, mon intervention aura une tonalité un peu différente des précédentes. En effet, tout le monde s'est réjoui de l'accord de paix intervenu aux Etats-Unis et que vous venez de nous annoncer. Or je considère qu'il faut d'abord définir la Méditerranée comme un espace de crise.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Et d'espoir !

**M. Jean-Pierre Balligand.** D'espoir, si nous sommes capables, soit au niveau français soit au niveau européen, de mener des politiques actives !

**M. Robert Pandraud,** *président de la délégation pour l'Union européenne.* Il y a eu des progrès !

**M. Jean-Pierre Balligand.** En tout état de cause, si la conférence de Barcelone présente un intérêt, c'est précisément en raison de la série de problèmes graves qui se posent à l'ensemble méditerranéen.

A cet égard, permettez-moi de citer Edgar Morin. Tous ceux qui aiment la Méditerranée n'auront d'ailleurs pas manqué de lire ce très bel article publié dans le *Monde diplomatique* et intitulé « Mère Méditerranée ». Je ne reprendrai qu'une phrase, qui me semble très forte et qui nous fournira peut-être un autre point de vue : « Les phénomènes de dislocation, dégradation, renfermement qui se développent un peu partout affectent particulièrement la Méditerranée. Plus encore : la mer de la communication devient la mer des ségrégations. La mer des métrissages devient la mer des purifications religieuses, ethniques, nationales. »

Tels sont bien, en effet, les problèmes qui se trouvent concentrés sur l'espace méditerranéen. Je n'en ferai pas le détail, mais il n'en faut pas moins bien les avoir en mémoire pour la conférence de Barcelone. Outre une vision libre-échangiste, dénoncée par Charles Josselin, l'adhésion récente des pays du nord de l'Europe, à la vision très consumériste des relations diplomatiques, n'est pas sans nous inquiéter.

Espace de crise, d'abord au Proche-Orient. Bien entendu, les événements récents, y compris l'assassinat de M. Rabin, participent d'une certaine façon à la formidable mobilisation en faveur de la résolution de la question palestinienne. Mais, de là à dire que tout est résolu, il s'en faut de beaucoup. Pour être totalement honnêtes, ne craignons-nous pas que M. Arafat ne soit, lui aussi, assassiné par des fous de Dieu de l'autre camp, d'autant que, dans ce cas-là, il n'est pas sûr qu'un Shimon Pérès pourra prendre le relais ? Cette affaire pèse si lourd sur la question du Proche-Orient que nous sommes presque tétanisés. Nous attendons les vrais progrès de la paix, et en tout cas que les grandes puissances soient garantes de la volonté locale de solution de la question palestinienne.

Il y a aussi l'espace kurde – dont personne n'a parlé – avec des prolongements caucasiens qui ne sont pas très simples. Il y a également la Turquie et ses voisins, la Grèce, Chypre, la Syrie, l'Irak. Il y a encore la question des Balkans, qui est loin d'être résolue, et l'instabilité qu'exporte notamment le problème algérien.

Un mot sur Chypre. Au moment où l'on parle d'accords douaniers préférentiels avec la Turquie – bien entendu, il ne s'agit pas encore de l'entrée dans l'Union européenne – la France peut se faire entendre. Elle peut au moins faire passer le message des droits de l'homme. N'oublions pas que, depuis 1974 et quelles que furent les circonstances, Chypre est occupée pour un peu plus de 30 p. 100 du territoire. Mais j'y reviendrai.

Enfin, il y a les déséquilibres nouveaux – je pense notamment à des fragilités intérieures récentes – qui sont apparus depuis la fin de la guerre froide et qui, en domino, déstabilisent les pays les uns après les autres.

L'espace méditerranéen c'est donc d'abord un espace de crise politique.

Deuxième grande constatation, l'Europe est absente en Méditerranée.

**M. le ministre des affaires étrangères.** En quoi ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** En fait, elle l'est depuis la guerre du Golfe.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Comment cela ?

**M. Jean-Pierre Balligand.** Depuis lors, en effet, les Etats-Unis jouent un rôle moteur dans la résolution du problème bosniaque et dans celle du conflit au Proche-Orient. En fait, les Etats-Unis occupent la première place dans l'ensemble des questions difficiles en Méditerranée et l'Europe se trouve écartée.

L'autre preuve de l'absence de l'Europe en Méditerranée est donnée par les chiffres, ceux des conclusions du sommet de Cannes. Alors qu'il devait y avoir parité entre les pays d'Europe centrale et orientale et les pays tiers méditerranéens, les premiers vont bénéficier de 6,693 milliards et les seconds de 4,685 milliards d'écus sur la période 1995-1999. Cela signifie tout simplement – qui l'ignore ? – que l'Allemagne n'a pas voulu d'une parité de moyens entre les pays tiers méditerranéens et les pays d'Europe centrale et orientale. Voilà la vérité !

**M. Jean-Claude Lefort.** Evidemment !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Sur ce point, il importe que nous, Français, soyons clairs. Monsieur le ministre, et sur ce point je fais entendre ma différence, moi qui crois fondamentalement en la politique européenne, nous devons jouer un rôle beaucoup plus moteur. La France doit se battre pour défendre l'espace méditerranéen comme son espace central et ne pas laisser glisser tous les systèmes de coopération financière vers les pays de l'ex-Europe de l'Est pour des raisons essentiellement financières, tenant notamment au faible coût de la main-d'œuvre et à la capacité à produire des produits manufacturés à bon marché, dus aux dérèglementations intervenues dans ces pays, sur le marché du travail en particulier.

Voilà pourquoi il ne faut pas broser un tableau idyllique de l'Europe, très absente sur la question méditerranéenne.

En conclusion, quelle stratégie et surtout quels acteurs souhaitons-nous pour l'espace méditerranéen ?

D'abord, la stratégie. Je pense, pour ma part, à une stratégie de codéveloppement.

A cet égard, et j'en suis désolé, car les débats sur les problèmes de politique étrangère se veulent toujours très consensuels, je considère qu'il existe une question centrale.

Moi qui suis un député du nord de la France, j'ai la conviction que l'avenir, c'est la Méditerranée...

**MM. Willy Diméglio, Rudy Salles et Bernard Serrou.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Balligand.** ... et non le glissement vers le Nord et l'Est de l'Europe. Mais, mes chers collègues, il va falloir résoudre cette grave contradiction que j'ai relevée à plusieurs reprises dans vos propos. En effet, alors que, d'un côté, on assiste au développement d'un phéno-

mène de rejet des populations venant de la Méditerranée et, surtout, à la montée en puissance de la préférence nationale, en Europe et en France, de l'autre, est tenu un discours selon lequel – à cet égard, je suis d'accord avec M. Diméglio – il faut aider les pays du Sud et les pays tiers méditerranéens afin de fixer leurs populations.

**M. Willy Diméglio.** Il n'y a pas de contradiction. C'est complémentaire !

**M. Jean-Pierre Balligand.** Pour atteindre cet objectif, il faut de l'argent.

Malheureusement, cette contradiction traverse la plupart des formations politiques en France. Or il faudrait être très clair sur ce sujet : il est absolument indispensable – cela devra être l'objet de la conférence de Barcelone – de favoriser la localisation des activités économiques, non seulement l'agriculture mais aussi l'industrie, afin d'éviter la satellisation de ces pays et de retenir la population de ces pays sur leur sol. Si nous n'agissons pas en ce sens, nous assisterions au développement systématique de l'émigration et nos pays ne pourraient pas tenir ; homme de gauche, je n'ai aucune réticence à le reconnaître. Face à cette nécessité il est contradictoire de mettre systématiquement en avant la préférence nationale.

Certes, cela ne signifie nullement qu'il faille créer une zone de libre-échange. Une telle formule ne serait pas adaptée. Néanmoins, il est impératif de résoudre cette contradiction, sinon rien de concret ne pourra être entrepris et les tensions iront croissantes. N'oublions pas que la pauvreté nourrit aussi l'intégrisme. Nous devons donc être très clairs sur ce sujet.

Par ailleurs, il faut remettre la France en jeu par un renforcement de l'Europe, en particulier par le développement d'une politique étrangère et de sécurité commune. Or l'unilatéralisme français – notamment avec la reprise des essais nucléaires – n'a pas créé un climat propice à la recherche de convergences avec nos partenaires. À Barcelone, l'arc latin risque d'être singulièrement distendu. En effet, l'Espagne n'a pas été emballée, c'est le moins qu'on puisse dire, par la reprise des essais nucléaires, et je ne parle pas de l'Italie !

Alors que l'Allemagne tire du côté des PECO – j'ai donné des chiffres à cet égard – les pays latins de l'Union européenne sont divisés et ce n'est évidemment pas cette forme presque agressive d'unilatéralisme français qui favorisera la négociation, dans de bonnes conditions, d'un vrai partenariat avec nos collègues du sud de l'Union européenne, afin d'équilibrer le rapport de forces avec nos partenaires de l'Europe du Nord, avant d'aborder la question des moyens à mettre en œuvre pour aider au développement des autres pays méditerranéens.

La France doit donc reprendre l'offensive non pas en recourant systématiquement au bilatéralisme, mais en s'appuyant sur l'arc latin pour faire en sorte que le bassin méditerranéen, l'ensemble méditerranéen redevienne l'horizon de l'Union européenne.

Puisque j'ai parlé d'Europe, je termine en citant une phrase de Jean Monnet : « Amenez l'esprit des hommes vers le point où leurs intérêts convergent. Ce point existe toujours ; il suffit de se fatiguer pour le trouver. » Ce point étant, pour moi et pour beaucoup d'entre nous, en Méditerranée, trouvons-le ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-neuf heures cinq, est reprise à dix-neuf heures quinze.*)

**M. le président.** La séance est reprise.

La parole est à M. Rudy Salles.

**M. Rudy Salles.** Monsieur le président, monsieur le ministre des affaires étrangères, madame le secrétaire d'Etat à la francophonie, en préambule à mon intervention, je formulerai une remarque à partir d'un constat effectué il y a quelques jours à peine.

Lors d'une réunion d'information sur la conférence euro-méditerranéenne de Barcelone organisée par notre collègue Willy Diméglio, j'ai constaté que les quelques députés présents étaient uniquement des députés méridionaux. J'ai donc le sentiment que nos concitoyens n'ont pas encore pris conscience du fait que la France est une grande nation méditerranéenne, en tout cas l'une de celles qui doivent jouer un rôle prépondérant dans la construction d'une organisation politique, économique, sociale et humaine.

Et que dire de cette prise de conscience au niveau européen ? Allez demander à un Suédois, un Anglais, un Danois, un Néerlandais ou un Allemand s'il a le sentiment d'appartenir à une Europe méditerranéenne. Votre déconvenue sera encore plus grande. Pourtant, il faudra bien que cette idée pénètre les esprits et qu'enfin la réalité euro-méditerranéenne devienne pour tous incontournable.

A New York, qui songerait à nier le fait que les USA sont une grande puissance du Pacifique ? Personne, bien sûr. Eh bien, dans le même état d'esprit, les Européens doivent regarder vers la Méditerranée parce que tout ce qui s'y passe aujourd'hui, mais davantage encore, tout ce qui s'y passera demain, aura des répercussions en Europe.

Si les Etats du Sud s'appauvrissent, si la démocratie recule, si l'isolement entre tous les acteurs s'installe, la Méditerranée deviendra pour l'Europe une zone de tous les dangers. Si, au contraire, par un partenariat euro-méditerranéen institutionnalisé, le niveau de vie des pays du Sud s'améliore ; si, par une charte, les différents Etats s'engagent à respecter les grands principes démocratiques, la Méditerranée peut représenter une zone de progrès, donc une chance pour l'Europe.

La France, qui a depuis toujours la politique méditerranéenne la plus développée, doit jouer un rôle moteur dans la construction euro-méditerranéenne. C'est d'ailleurs ce que le Président de la République et le Gouvernement ont voulu démontrer au Conseil européen de Cannes en obtenant de l'Union européenne le quadruplement de la coopération européenne en faveur des pays tiers méditerranéens, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

Après ce préambule, je mettrai l'accent sur deux questions qui, à mon sens, doivent faire l'objet de nos préoccupations et figurer à l'ordre du jour de la conférence de Barcelone et des travaux qui en découleront : l'immigration et le tourisme.

D'abord, le phénomène de migration de populations de la Méditerranée du Sud vers le Nord trouve essentiellement son origine dans l'état de pauvreté des pays d'origine, pauvreté qui ne fait que s'aggraver, en raison notamment d'une explosion démographique.

Les Etats européens qui, en 1950, représentaient 70 p. 100 de la population méditerranéenne n'en représenteront plus que 30 p. 100 en 2025. Dans le même

temps, l'écart économique entre les pays pauvres du Sud et les pays riches du Nord ne cesse de s'accroître. Cette situation ira en se détériorant encore dans le domaine de la dépendance alimentaire en raison, en outre, de l'épuisement des ressources en eau.

L'une des conséquences de cette situation est donc une très forte poussée migratoire en direction des pays du Nord.

La France, qui entretient des liens particuliers avec les Etats du Sud a, depuis longtemps, mis en place une politique de coopération, mais cette dernière a atteint les limites de son efficacité. Cette politique doit absolument être renforcée par un véritable partenariat euro-méditerranéen, seul de nature à permettre d'endiguer l'appauvrissement continu des pays du Sud, voire de favoriser leur développement.

Un tel renversement de tendance aurait un effet positif sur l'immigration.

Par ce nouveau partenariat, l'Europe doit permettre aux ressortissants des pays sud-méditerranéens de vivre et travailler chez eux et de consommer davantage qu'ils ne le font aujourd'hui. La Méditerranée peut alors constituer une zone d'échanges, un marché où l'Europe, donc la France, auront une place privilégiée.

Seule une action de très grande envergure peut autoriser le renversement de tendance que nous attendons pour freiner l'immigration. En effet, n'oublions pas que, si l'immigration est un phénomène inquiétant, elle est rarement une fin en soi pour les immigrants. Il s'agit plutôt d'un moyen pour sortir d'un état de pauvreté dans leur pays d'origine.

C'est pourquoi j'insiste sur le fait que nous attendons du partenariat euro-méditerranéen qu'il crée les conditions de nouveaux échanges permettant la création de nouvelles richesses, notamment dans les Etats du Sud, de façon à donner les moyens aux ressortissants de ces pays de vivre chez eux, faisant baisser le flux migratoire Sud-Nord.

Je compte sur vous, madame le secrétaire d'Etat, et sur vous, monsieur le ministre, pour insister à Barcelone sur l'importance du phénomène migratoire qui doit être un thème central dans les travaux de la conférence méditerranéenne.

Si nous pouvons penser qu'effectivement l'immigration saura retenir l'attention de nos partenaires, il est en revanche une question qui me semble avoir été totalement oubliée des travaux de la conférence de Barcelone : le tourisme.

Dois-je rappeler ici que le tourisme méditerranéen représente un tiers du tourisme mondial, soit environ 170 millions de voyageurs internationaux auxquels s'ajoutent les voyageurs nationaux de chaque pays ? Le tourisme est la première industrie mondiale. Un emploi sur neuf en dépend, un sur sept en Méditerranée. Et pourtant, il n'existe pas d'organisme qui regroupe les pays méditerranéens, au sein duquel une politique commune pourrait être mise en œuvre. Dois-je signaler que d'autres régions touristiques, comme le Pacifique, l'Asie du Sud-Est ou les Caraïbes, se sont organisées et attirent vers elles des parts de marché et des investissements, au détriment de la Méditerranée ?

En septembre dernier, lors de la deuxième conférence ministérielle sur le tourisme méditerranéen de Casablanca à laquelle participait le ministre français du tourisme, il a été décidé d'adopter une charte du tourisme méditerranéen, de demander que cette question soit à l'ordre du

jour de la conférence de Barcelone, de demander à l'Organisation mondiale du tourisme de considérer les pays méditerranéens comme un ensemble cohérent – et aux chefs d'Etat participant à la conférence d'Amman de considérer le tourisme comme l'un des secteurs les plus dynamiques de la région, et enfin de créer un réseau méditerranéen du tourisme à partir du siège fixé au Maroc. Toutefois, sur ce point précis, puisqu'une décision a été prise de créer deux directions régionales, une pour la Méditerranée orientale et une pour la Méditerranée occidentale, nous vous demandons, madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, de vous battre pour que la direction régionale pour la Méditerranée occidentale soit installée en France et plus précisément à Nice, qui a fait acte de candidature et qui est l'une des grandes capitales du tourisme sur le plan international.

**M. Willy Diméglio.** Très bien !

**M. Rudy Salles.** Cette direction régionale aurait vocation, entre autres, à abriter l'Agence pour le développement en Méditerranée.

A ma connaissance, le tourisme n'est pas à l'ordre du jour de la conférence de Barcelone. C'est, me semble-t-il, un oubli fâcheux, dans la mesure où les activités qu'il génère produisent des richesses dans les pays méditerranéens. Avec une organisation euro-méditerranéenne, cette activité doit devenir une véritable force de frappe économique au bénéfice de tous les pays riverains.

C'est pourquoi je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir vous saisir de ce dossier et faire en sorte que le tourisme soit à l'ordre du jour de Barcelone ; je souhaite que vous puissiez faire vôtres les différents points que je viens d'évoquer. L'organisation d'un ensemble cohérent au niveau du tourisme est à mes yeux un outil essentiel pour optimiser les ressources méditerranéennes, avec les répercussions positives que cela pourrait avoir en terme d'emplois, d'élévation du niveau de vie, de développement. C'est l'intérêt des Etats riverains, c'est l'intérêt de l'Europe, c'est bien entendu l'intérêt de la France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et Du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Saumade.

**M. Gérard Saumade.** Monsieur le président, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le problème qui nous occupe aujourd'hui intéresserait surtout les Méditerranéens, vient de vous dire mon prédécesseur. Mais notre collègue Balligand, qui est nordique, peut être classé parmi les Méditerranéens, *(Sourires)*...

**M. Bernard Serrou.** De tempérament !

**M. Gérard Saumade.** ... lui-même le dit. Et c'est heureux. Quoi qu'il en soit, nous pouvons être satisfaits au moins de nous entendre et de nous écouter. Cela n'est pas toujours le cas, dans les milieux méditerranéens comme dans les autres.

La nature méditerranéenne, les ressources qu'elle offrait, les relations qu'elle a déterminées ou imposées, sont à l'origine de l'étonnante transformation psychologique et technique qui, en si peu de siècles, a si profondément distingué les Européens du reste des hommes et les temps modernes des époques antérieures. En particulier, l'édification de la personnalité humaine, la génération d'un idéal du développement le plus complet ou le plus parfait de l'homme ont été ébauchées ou réalisées sur les rivages de la Méditerranée : l'homme mesure des choses, l'homme élément politique, membre de la cité,



l'homme entité juridique définie par le droit. Voilà ce qu'écrivait Paul Valéry. Au moment où notre civilisation est menacée d'aller vers l'inhumain, voilà qui suffirait à ancrer la France et, à sa suite, l'Europe, sur la Méditerranée.

Plus pragmatiquement, la France a deux raisons majeures de s'intéresser très fortement à la Méditerranée.

La première, c'est l'Europe. Depuis son extension surtout, l'Europe est tirée vers le Nord ; peut-être le sera-t-elle demain vers l'Est. Le volume de crédits affectés à la réunification de l'Allemagne, dont parlait tout à l'heure notre collègue Diméglio, donne la dimension du problème : on ne peut qu'être confus si on les compare avec les crédits affectés à la Méditerranée. Ainsi, le centre de gravité géographique actuel de l'Europe se situe quelque part entre la Belgique et le Danemark – et économiquement, bien sûr, en Allemagne. Or on n'a jamais vu une périphérie se développer plus que son centre.

Si l'on veut replacer la France au centre de l'Europe, il faut que l'Europe se rééquilibre vers le Sud, c'est-à-dire vers la Méditerranée. Il y va donc de l'intérêt national. Vous me permettrez de reprendre à cette occasion le mot attribué à Napoléon : c'est la géographie qui fait l'histoire. Et la géographie de l'Europe dépend aujourd'hui de nous : la France sera le centre nerveux de l'Europe si son Sud se développe. Et son Sud, bien entendu, va, par-delà la Méditerranée, jusqu'en Afrique. Sinon, la France ne sera plus dans l'Europe du Nord que le brillant second de l'Allemagne – peut-être même troisième – et, en définitive, le réel féal des Etats-Unis.

La deuxième raison, c'est la pression démographique au sud de la Méditerranée, au Maghreb. La encore, j'approuve totalement les propos de Willy Diméglio et les chiffres qu'il a cités, incontestables. Si cette pression démographique ne peut être contenue sur place par un développement suffisant, c'est sur nous que le trop-plein se déversera. C'est inéluctable, c'est une règle de l'histoire. D'un côté, avec 100 habitants par kilomètre carré, trois fois moins que ses voisins du Nord, la France peut être considérée comme un pays vide, ou du moins avec des espaces vides ; et juste de l'autre côté, des régions explosent à la fois de jeunesse et de pauvreté. A terme, obligatoirement, les vases communiqueront d'une façon ou d'une autre, n'importent les frontières, les règles internationales ou les règles policières. Les frontières, cela se franchit, et vous les franchissez lorsque la misère et le nombre vous poussent.

Peut-être me reprochera-t-on de parler en égoïste, mais vient un moment où, comme disent les Anglais, mon pays, bien ou mal, c'est mon pays.

On ne peut pas avoir une politique étrangère solide si l'on n'a pas d'abord une politique vis-à-vis de son propre pays. A plus forte raison, maintenir la cohésion sociale chez nous – comme le Président de la République s'en est, me semble-t-il, fixé l'objectif – implique que l'on aide fortement à la maintenir dans les pays du Sud méditerranéen. Sinon, qu'opposerons-nous aux sirènes de l'intégrisme islamique ?

L'élection du président Zeroual – je remarque que l'on n'a pas encore cité son nom – marque de ce point de vue une avancée, mais qui est loin de régler tous les problèmes ; elle n'endigera rien s'il n'y a pour les jeunes Algériens d'autre espoir que le rêve de l'exil en France. L'Algérie n'est d'ailleurs pas seule en cause : le Maroc et la Tunisie sont aussi fragilisés.

Sur le terrain, nous essayons avec les faibles moyens des collectivités locales, mais avec volonté, de lancer une série de programmes de coopération décentralisée avec la Tunisie, le Maroc, avec l'Algérie aussi et même avec Israël. L'Europe nous aide, mais dans des proportions assez ridicules : on nous a accordé 180 000 écus pour le programme ECOVALDEN dont je dirai quelques mots.

Nous tenons beaucoup à nos programmes avec la Tunisie. Un Tunisien me disait récemment que Bourguiba avait fait pour son pays deux choses extraordinaires, qui avaient déterminé tout le reste : il avait créé l'école obligatoire et laïque et il avait insisté sur le caractère indispensable de la monogamie – interprétant sur ce point le Coran à sa façon.

**M. Willy Diméglio.** Une sourate seulement !

**M. Gérard Saumade.** Du coup, la Tunisie est le seul pays du Maghreb à maîtriser progressivement la progression démographique, comme l'a indiqué M. Diméglio, qu'il me faut, et je m'en excuse, citer encore.

**M. Rudy Salles.** C'est une très bonne source !

**M. Bernard Serrou.** Nous nous en félicitons !

**M. Gérard Saumade.** M. Diméglio et moi-même nous connaissons bien ; nous travaillons beaucoup ensemble sur certains sujets, car il y va de l'intérêt supérieur, non seulement de la France, mais, je vous l'assure, de la civilisation telle que nous l'entendons.

En effet, les régimes policiers ne naissent pas brusquement de rien ; la démocratie n'est pas tuée parce que quelqu'un veut la tuer. Les régimes policiers, croyez-moi, naissent de la demande du plus grand nombre qui a peur de son insécurité. La liberté, c'est le sentiment que chacun a de sa sécurité, disait Montesquieu. Et quand les gens n'ont pas le sentiment d'être en sécurité, c'est là que la liberté est en danger.

Nous avons constitué un programme européen, le réseau ECOVALDEN. Celui-ci se compose de deux collectivités européennes, le département de l'Hérault qui assure l'animation et la gestion du programme, et la députation de Séville qui apporte un appui technique, et de quatre collectivités des pays de la rive Sud : la commune de Rommani associée à l'ONEP pour le Maroc, la commune de El Kherma en Algérie associée à l'université et à la wilaya d'Oran, la commune de Ben Gardane en Tunisie avec l'appui du gouvernorat et des services techniques de la SONEDE et de l'ONAS, et la commune de Jeser-El-Zarka pour Israël, avec l'appui du ministère de l'environnement.

Tous ces gens se réuniront demain à Ben Gardane, et ils s'y exprimeront en français, madame le secrétaire d'Etat !

**M. Claude Barate.** Très bien ! Et c'est grâce à vous, madame le secrétaire d'Etat !

**M. Gérard Saumade.** Vous en serez certainement heureux ; pour notre part, nous en sommes très fiers. Mais il ne faudrait pas que ce soient les collectivités locales qui donnent les leçons au Gouvernement ! Ce serait marcher sur la tête. Or, chacun le sait, cela est très mauvais et ne dure jamais bien longtemps.

Ce séminaire de Ben Gardane sera le quatrième, organisé avec les mêmes partenaires, sans bruit, sans publicité. Nos partenaires le souhaiteraient eux aussi : il n'est pas toujours facile de réunir un maire israélien avec un maire marocain, un maire tunisien et un maire algérien. Ce n'est pas facile, mais nous continuons à le faire !

Notre réflexion portera sur le traitement des déchets solides domestiques, les problèmes d'assainissement et de traitement des eaux usées, à travers un programme d'échange d'expériences et de transfert de savoir-faire. Le but est d'aider les collectivités du Sud à maîtriser les données de ces problèmes, mais aussi de sauver la Méditerranée de la pollution. C'est là un sentiment très fort chez tous les riverains de la Méditerranée et peut-être plus encore chez les Maghrébins, car la Méditerranée constitue, avec la pêche, une de leurs ressources principales. J'ai pu le constater à l'île de Djerba d'où je reviens : on m'a dit de rapporter au Parlement français qu'il était très important de les aider par tous les moyens à vaincre les pollutions.

La coopération décentralisée permet de mobiliser des compétences locales dans des secteurs où la coopération d'Etat est inappropriée ; elle permet l'échange et le transfert de savoir-faire entre les acteurs locaux, elle contribue à la sensibilisation de l'opinion publique à la solidarité et aux problèmes de développement.

C'est pourquoi je la crois porteuse de valeurs spécifiques. Ce n'est pas une sous-traitance ni une miniaturisation de la politique de l'Etat. La qualité et l'intérêt premier de la coopération décentralisée résident dans le fait qu'elle repose avant tout sur la volonté d'hommes et de femmes, élus et techniciens, porteurs de valeurs humaines et d'ouverture sur le monde.

La coopération décentralisée permet d'introduire l'homme dans la coopération internationale, en tant qu'acteur et finalité de toute action. Dès lors, on n'est plus dans l'ordre macro-économique ou macro-social, on ne se fonde plus sur des statistiques, mais sur des hommes ; et les hommes se rencontrent. Cela me paraît très important.

Dans cette action, beaucoup d'hommes et de femmes se dévouent, pour certains au mépris de leur vie, comme les Algériens et les Algériennes, menacés de mort lorsqu'ils rencontrent ainsi d'autres partenaires, européens et surtout israéliens. C'est là une donnée fondamentale ; il ne faut pas l'oublier, mais il ne faudrait pas non plus s'en servir comme d'un alibi, sous peine de développer des frustrations meurtrières.

Nous sommes prêts à ces actions concrètes à mener sur l'arc méditerranéen. Comme le disait un de nos collègues, nous sommes en première ligne ; nous avons certains avantages, parce que nous sommes porteurs d'une civilisation, et nous en sommes fiers, mais aussi parce que, si nous le faisons pas, tous les inconvénients peuvent retomber sur nous – et, sur ce point, je ne reviendrai pas sur les propos de Claude Barate, que j'ai écoutés avec beaucoup d'intérêt.

Ces actions concrètes ne prendront tout leur sens que si elles s'inscrivent dans une volonté politique de la France entraînant l'Europe vers le sud. Voilà pourquoi nous attachons une grande importance à la conférence de Barcelone. Nous tous, peuples du pourtour de la Méditerranée, souhaitons que cet événement politique soit, pour l'avenir de nos deux rives, un tournant, notamment par la mise en œuvre d'une politique de partenariat euro-méditerranéen capable d'orienter cet espace vers la paix, la stabilité et le développement de tous les hommes et surtout des plus misérables.

Madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre des affaires étrangères suivez les conseils de votre ami Willy Diméglio. Prenez de la hauteur, parlez de la France et pour la France ! Nous savons que la libre circulation des marchandises et des capitaux ne suffit pas. Elle risque

même d'être nuisible : le libre-échange a montré ses limites, Maurice Allais lui-même, le plus grand théoricien de l'économie libérale en France, l'a reconnu dans plusieurs articles. En prenant le libre-échange comme une panacée, nous rencontrerions beaucoup d'écueils. C'est un plan général qu'il faut, un plan d'action dans lequel seront reliés les intérêts des deux rives de la Méditerranée. Qu'on laisse les entreprises et le marché libre, c'est entendu, nous en sommes tous d'accord ; je ne voudrais pas que l'on me fasse un procès d'intention. Je dis simplement que nous manquons d'une volonté politique ferme et étendue, d'un véritable plan : et je ne voudrais pas reprendre les paroles de quelqu'un de bien plus illustre que moi, en rappelant que le plan est indispensable parce qu'il exprime la volonté de la nation, la volonté d'un pays.

**M. Claude Barate.** Très bien !

**M. Gérard Saumade.** Je crois que c'est plus que jamais nécessaire. Aussi la conférence de Barcelone doit-elle définir des priorités de développement pour rendre possible le codéveloppement, sinon celui-ci ne resterait qu'une notion technocratique et dangereuse. Les urgences sont connues : l'eau, l'emploi, l'éducation et la formation. Voilà des domaines où la coopération décentralisée peut être complémentaire du rôle des Etats de l'Europe et des institutions internationales. Mais, de grâce, ne nous contentons pas des quelque 4 milliards d'écus, qui ne ressembleront bientôt plus qu'à une aumône servant à l'Europe d'alibi vis-à-vis des peuples de la Méditerranée. Nous ne l'accepterons pas !

Nous avons une façade méditerranéenne. N'en faisons pas un risque, mais une chance. N'en faisons pas un bouclier, mais une flèche. Cela dépend de nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. Henri Sicre.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Bernard Serrou.

**M. Bernard Serrou.** Permettez au Méditerranéen que je suis d'être satisfait, monsieur le ministre, que le Gouvernement ait accepté le débat de ce soir. C'est une bonne chose, car il était indispensable. Je déplore néanmoins la confidentialité dans laquelle il se déroule. Vous n'y pouvez certes rien, et l'essentiel est que vous soyez là.

En effet, vous nous avez écoutés. Or, on l'a vu dans un passé récent, lorsque le Gouvernement sait écouter, cela donne de très bons projets – je pense à la sécurité sociale – et je suis sûr que, dans la perspective de la conférence de Barcelone, vous aurez ainsi réuni beaucoup d'idées et de suggestions. Vous aurez noté la passion avec laquelle certains d'entre nous – pour ne pas dire tous les orateurs – sont intervenus ; sans doute cela vous aidera-t-il à être plus persuasif, plus convaincu encore, si nécessaire, lors de la conférence.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce sera nécessaire, certainement !

**M. Bernard Serrou.** La Méditerranée est notre frontière au sud, et une frontière que nous ne pouvons pas négliger. Elle constitue pour nous tous – et devrait constituer pour l'ensemble des Français – à la fois un défi et une ardente obligation.

L'avenir de la France et de l'Union européenne passe largement par le développement et l'avenir de la Méditerranée. A la France, d'abord, elle offre la possibilité de

renforcer ses relations naturelles, elle dont l'histoire s'est déroulée sur la Méditerranée. Nous avons, au fil des siècles, tissé des liens très étroits avec beaucoup de pays du bassin méditerranéen. Or il faut toujours revenir à ses sources naturelles. La Méditerranée en est une pour notre pays. Il s'agit donc d'un retour à des relations naturelles.

Mais la Méditerranée représente aussi la perspective d'un marché exceptionnel. À cet égard la mise en place d'une zone de libre-échange est une excellente chose, j'en conviens, mais ce n'est certainement pas suffisant. Ce n'en est pas moins une étape indispensable.

De surcroît, cette région est pour la France un objectif essentiel pour assurer sa sécurité.

L'Union européenne n'a pas moins d'intérêt à être attentive au problème de la Méditerranée, car elle devra s'élargir vers le Sud pour peser suffisamment face au bassin du Pacifique. Nous sommes tous convaincus qu'elle n'y parviendra que si elle sait le faire, pas à pas, et d'abord, dans une première étape, en s'élargissant au bassin méditerranéen. Nous savons fort bien que plus on est loin des poids économiques et financiers, moins le développement est important, et plus les difficultés sociales resurgissent. Notre intérêt, en Europe, est donc, certes, de renforcer l'Union européenne, mais aussi de la renforcer à travers le bassin méditerranéen.

Quels doivent être les objectifs de la France ? De nombreux orateurs, en particulier mon ami Willy Diméglio, ont déjà bien résumé la situation et souligné les points importants. J'en rappellerai quelques-uns.

Le maintien de la paix – ou son rétablissement là où elle n'existe pas – est indispensable si l'on veut que le bassin méditerranéen se développe. Les décisions du Gouvernement français de reprendre les essais nucléaires, d'une part, et d'inviter un certain nombre de pays de l'Union européenne à avoir une politique convergente avec la nôtre, d'autre part, vont dans ce sens. Si la France ne disposait pas de moyens de défense importants, c'est toute l'Europe qui en pâtirait, et il serait difficile de rétablir la paix si indispensable dans cette partie du monde.

**M. Jean-Claude Lefort.** Avec la bombe atomique ?

**M. Bernard Serrou.** Le deuxième objectif est le développement économique, qui est nécessaire, comme l'ont rappelé Willy Diméglio, Claude Barate et Gérard Saumade, non seulement pour nous ouvrir de nouveaux marchés, mais surtout pour fixer les populations. Si chacun dispose chez soi des moyens de vivre le plus confortablement possible, il n'aura pas envie d'aller voir ailleurs.

Notre rôle est de contribuer à ce développement économique. Le succès dépend de notre capacité à apporter à ces pays des moyens dans les domaines de la formation et de la recherche, et une aide pour y adapter les nouvelles technologies, partant de ce point de vue simple que celles-ci ne sauraient être mises à leur disposition dans les conditions où elles sont utilisées chez nous, mais en tenant compte des spécificités locales.

En troisième lieu, j'insisterai sur le fait qu'il est essentiel de rattacher à l'Union européenne tous les pays du bassin méditerranéen qui font partie de l'Europe. Je pense tout particulièrement à l'Etat de Chypre, actuellement en situation d'occupation, alors même qu'il connaît un niveau de développement économique équivalent à celui de bien des pays de l'Union européenne. Faire entrer Chypre dans l'Union européenne pourrait lui permettre de franchir un pas décisif dans la solution de ses problèmes.

Mais il faut également conclure des accords beaucoup plus étroits avec les autres pays du bassin méditerranéen, qui ne font pas partie de l'Europe. Nos liens avec ces pays contribueront à leur assurer le développement économique et tout ce qui en découle sur le plan social.

Pour ce faire, quels moyens pouvons-nous utiliser ?

Il faut d'abord consentir des efforts financiers, publics ou privés ; Willy Diméglio a longuement développé cet aspect. Il serait bon que l'Union européenne en fixe le montant à un certain pourcentage du PIB pour que l'on sache ce dont vont pouvoir bénéficier les pays du bassin méditerranéen dans les cinq ou dix ans à venir. Nous pourrions ainsi construire une politique – au moins à moyen terme – beaucoup plus cohérente, précise et efficace.

Mais l'effort doit porter aussi sur la matière grise. Nous devons à la fois fournir de la formation chez nous aux élites de ces pays et exporter vers eux notre matière grise pour en accélérer et en faciliter le développement, développement essentiel pour qu'ils puissent se stabiliser et bénéficier des moyens de leur expansion pour l'avenir.

Je terminerai en appelant votre attention, monsieur le ministre, sur le rôle capital des régions, surtout des deux qui se trouvent sur le bord de la Méditerranée, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, mais sans exclusive. Ces régions ont passé de nombreux accords – Gérard Saumade en a évoqué – de coopération avec nombre des pays de la Méditerranée. Ces accords sont extrêmement importants parce qu'ils permettent des contacts sur le terrain qui sont plus directs et plus proches des besoins des pays.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Absolument !

**M. Bernard Serrou.** Il convient cependant qu'ils soient organisés car, à faire flèche de tout bois, l'on aboutit parfois à la cacophonie. Ces initiatives des départements et des régions doivent se faire en relation étroite avec les Etats mais, je le répète, elles sont une très bonne façon d'accélérer les coopérations et les échanges, en particulier dans des domaines comme l'agriculture où les besoins sont considérables, l'alimentation et l'eau, où nous pouvons apporter beaucoup, la santé, avec des répercussions sur la démographie, la recherche, la formation et l'enseignement. Sans oublier le secteur de la culture, où les efforts, en améliorant la connaissance et la compréhension mutuelles, permettraient d'éviter les tensions et de créer le climat de tolérance indispensable aux bonnes relations entre les peuples.

La Méditerranée – je sais que vous en êtes convaincu, monsieur le ministre – fait partie de l'avenir de l'Europe. Nous tourner, nous, Français, vers la Méditerranée, c'est renforcer notre position politique au sein de l'Europe, c'est renforcer le noyau dur de l'Europe – l'Allemagne plutôt tournée vers l'Est, la France davantage vers le Sud – c'est mieux assurer à la fois l'avenir de notre pays et celui de l'ensemble européen. Mais c'est aussi, au-delà de la Méditerranée, nous ouvrir une porte vers l'Afrique, ensemble de pays qui nous tendent la main et auxquels nous devons envisager, avec autant de détermination, d'apporter les moyens indispensables à leur développement. Car, je le répète, c'est avec la Méditerranée et, au-delà, avec l'Afrique, que l'Europe sera en mesure de contrebalancer le Pacifique qui est, indéniablement, une chance pour le monde, mais aussi un danger pour l'Europe. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

**M. le président.** La parole est à M. Henri Sicre, dernier orateur inscrit.

**M. Henri Sicre.** Monsieur le ministre, la conférence euro-méditerranéenne de la semaine prochaine a été largement commentée et analysée, tant sous l'angle géopolitique qu'économique, tout autour du bassin méditerranéen.

Je voudrais, en ce qui me concerne, rester à l'intérieur de l'Union européenne en rappelant qu'elle a lieu à Barcelone, sous la présidence de l'Espagne, pays à la fois européen et méditerranéen. Rien d'étonnant à cela, puisque l'Espagne préside l'Union européenne, après la France et avant l'Italie. Mais c'est à noter au moment où, à l'évidence, cela a été souligné à cette tribune, on voit l'Union européenne se tourner davantage vers l'Est – le transfert de la capitale de l'Allemagne de Bonn à Berlin en étant le symbole – et ces trois pays méditerranéens se trouver, de ce fait, en décalage par rapport à cette évolution.

Directement au contact de l'espace méditerranéen, il revenait à Madrid, Paris et Rome de rappeler à l'Union qu'elle avait deux frontières, l'une à l'est et l'autre au sud. L'ancienneté et la complexité des relations entretenues avec les pays de la rive sud leur en donnent une connaissance plus profonde. Elle leur commandait d'en faire prendre la mesure aux autres Etats membres.

Un double défi pouvait de la sorte être relevé : celui de rééquilibrer l'Europe entre l'est et le sud et de rappeler à l'Union la nécessité de gérer avec autant d'attention sa rive sud.

La France, l'Espagne et l'Italie se devaient donc et se doivent toujours, pour assurer à l'intérieur de l'Union européenne la bonne marche du projet et parce que c'est leur intérêt, de travailler de façon coordonnée et concertée.

La proximité géographique n'est pas nécessairement porteuse d'entente et d'affinités. L'histoire ancienne a laissé des traces qui ne sont pas toujours faciles à gérer. La France n'a pas toujours su traiter l'Espagne et l'Italie comme de grandes nations. Les opinions – j'en sais quelque chose – puisque je suis élu d'un département frontalier la presse, montent rapidement en épingle les attitudes et initiatives françaises annoncées sans accord préalable entre les gouvernements. Les contentieux récents – il y en a eu – ont été difficiles à gérer, à résoudre et à dépasser.

En 1981, les relations franco-espagnoles étaient au plus bas. Cinq ans plus tard, alors que les dossiers avaient été assez bien traités et que le problème de l'élargissement avait été partiellement réduit par le président Mitterrand et ses gouvernements, la nouvelle majorité prétendait déjà renégocier le volet agricole de l'adhésion espagnole. Les chiffres, depuis, ont parlé. L'entrée de l'Espagne dans la Communauté économique européenne a permis d'oublier le calamiteux accord négocié en 1970 par le gouvernement et la majorité de l'époque.

Je n'insisterai pas outre mesure sur les difficultés italo-françaises de ces derniers jours. Elles sont très dommageables dans la mesure où, au mois de janvier 1996, c'est l'Italie qui aura en charge la présidence de l'Union européenne.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Et alors ?

**M. Henri Sicre.** Mais elles pèsent d'abord sur le sommet de Barcelone.

La France, monsieur le ministre, ne saurait prétendre au commandement des opérations en Europe du Sud. Nos partenaires méritent mieux que d'être mis cavalièrement devant le fait accompli.

Les affinités électives ont leurs exigences. Il convient de faire la part des choses. Les amitiés politiques ne sauraient compromettre les intérêts de la nation. La France et l'Allemagne ont su, pendant de nombreuses années, préserver leurs relations privilégiées des aléas du calendrier électoral. Il convient d'assurer aux relations franco-espagnoles et franco-italiennes un traitement similaire si l'on veut travailler sur le long terme.

Je voudrais enfin aborder un problème de méthode. Je me félicite certes de la chaleur inhabituelle des propos que vous tenez depuis juillet, monsieur le ministre, à l'égard de l'Espagne. Compte tenu des vœux que je viens de formuler, on pourrait s'étonner et me reprocher une perplexité critique. Je ne peux m'empêcher, en effet, de mettre en regard cette chaleur avec les difficultés persistantes des rapports franco-allemands, même si, à l'issue de chaque rencontre, les poignées de mains se veulent chaleureuses et entendent donner une image de bonne entente.

Je souhaite non pas ouvrir une polémique mais signaler une inquiétude. Toute politique européenne prétendant substituer une alliance par une autre conduira la France et l'Europe à l'échec et à l'impasse. L'entente franco-allemande est fondamentale pour les deux pays, pour l'Europe comme pour la politique méditerranéenne de l'Union, dont nous traitons aujourd'hui. L'amitié franco-espagnole et de bonnes relations avec l'Italie ou le Royaume-Uni sont tout aussi nécessaires.

Mais c'est à la France, l'Espagne et l'Italie que revient de faire partager l'urgence des problèmes méditerranéens, par la voie d'un dialogue confiant, à leurs partenaires d'Europe du Nord. Cela suppose un préalable qui est loin d'être acquis, à savoir une concertation minimale et effective entre Paris, Rome et Madrid.

Cette concertation minimale est indispensable pour remédier aux effets de la distorsion de concurrence avec les pays tiers méditerranéens qui bénéficient déjà de notre préférence commerciale, en particulier pour les productions fruitières et maraîchères.

Certes, les distorsions de concurrence existent entre les pays européens et il n'est pas de saison où nous ne soyons saisis du problème des coûts de production, moins élevés en Italie et en Espagne, qui viennent pénaliser nos productions nationales. C'est un problème que l'Union européenne devra résoudre vite. La fluctuation des monnaies, la non-parité des prélèvements sont des sujets déterminants.

Mais ces mêmes pays, ensemble, se trouvent confrontés aux accords d'association. Le 11 novembre, l'Union européenne et le Maroc ont conclu un accord de ce type qui prévoit une augmentation substantielle des contingents de tomates, oranges, clémentines et autres productions fruitières ou florales, qui pourront être importées dans l'Union européenne à des taux préférentiels, voire à taux zéro.

Les zones de production ne peuvent être favorables à cet accord car les producteurs se retrouvent en première ligne face à un pays dont les coûts salariaux sont dix fois inférieurs aux nôtres.

Certes, le détail du calendrier n'est pas suffisamment connu pour que l'on apprécie l'impact de ces importations, mais je peux vous assurer que dans ma région, en Roussillon, on les redoute déjà.

Que l'Union européenne ait avec les pays tiers de la Méditerranée une politique préférentielle, qu'elle poursuive la recherche d'un élargissement d'une zone de libre-échange pour favoriser une détente politique et soutenir la paix et la stabilité, nous ne pouvons que nous y associer, mais cette politique doit s'accompagner d'une solidarité de toute l'Europe et non être supportée par les seules zones de production.

En guise de conclusion, je me bornerai à formuler quelques vœux concernant la Méditerranée, l'Europe, la France, l'Espagne et l'Italie.

Le premier est que l'on veille à confronter en permanence les analyses et propositions sur la Méditerranée faites à Madrid, à Rome et à Paris.

Le deuxième est que l'on associe l'Allemagne et nos autres partenaires à cette réflexion.

Le troisième – et je reprends à mon compte la proposition que vous a faite mon collègue Michel Fromet, le 12 novembre, au cours de la discussion budgétaire – est que l'on associe mieux les députés et les sénateurs à la définition de cette nouvelle ambition méditerranéenne.

La dernière pierre de touche de l'ensemble, que nous ne pourrions passer sous silence après être restés dans un débat uniquement intra-Union européenne, c'est que rien ne se fera sans un minimum de confiance mutuelle avec l'Espagne, l'Italie et nos partenaires européens. Cette confiance, de toute évidence, laisse à désirer aujourd'hui. La France semble s'être isolée depuis six mois en pratiquant une diplomatie cassante, insolidaire, qui nous repousse au XIX<sup>e</sup> siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Jacques Myard.** N'importe quoi !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** N'en déplaise à M. Sicre, tâchons de rester dans le XX<sup>e</sup> siècle, qui d'ailleurs s'achève ; nous sommes plus près du XXI<sup>e</sup> siècle que du XIX<sup>e</sup>.

Mesdames, messieurs les députés, j'ai écouté avec une grande attention et un grand intérêt vos interventions et l'on peut saluer, je crois, la qualité de ce débat. L'un d'entre vous a regretté que les parlementaires soient peu nombreux. Il n'avait pas tort et, à cette heure tardive, c'est encore plus net. La quantité a été remplacée par la qualité et vos interventions ont bien montré les différents éléments de cette grande affaire pour nous tous que sera désormais la politique en Méditerranée, la politique de l'Union européenne bien sûr, et je vais en dire un mot, mais aussi et d'abord celle de la France.

M. Myard, au nom de la commission des affaires étrangères, a rédigé un excellent rapport.

**M. Jacques Myard.** Merci !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Je le pense très sincèrement. Ce ne sont pas des compliments de circonstance. Ce rapport pose bien, en effet, la problématique des relations entre la France et la Méditerranée.

Il est vrai qu'à la suite d'une série d'événements nous avons été d'une certaine façon mis à l'écart, tenus à distance, et en quelque sorte éloignés de l'histoire méditerranéenne. Nous avons bien l'intention d'y revenir...

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et d'agir avec détermination. Sans doute la politique que nous devons conduire aujourd'hui est autre chose que ce qu'on appe-

lait la politique méditerranéenne il y a trente ans. En effet, les éléments, l'environnement ont été modifiés de façon très profonde, pour ne pas dire bouleversés, par un certain nombre de facteurs.

En tout cas, pour la France, il y a certes la dimension européenne, et vous ne pouvez pas attendre de moi que je vous dise d'une façon ou d'une autre que je pourrais y renoncer, mais elle n'est pas exclusive et elle ne doit pas nous éloigner de ce champ de préoccupation extrêmement fort, où s'expriment des amitiés très anciennes en même temps que des problèmes très nouveaux. Il doit bien s'agir pour nous d'une priorité essentielle.

**M. Jacques Myard.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** S'agissant des arbitrages que l'Union européenne devra opérer entre les crédits consacrés aux pays d'Europe centrale et orientale et l'effort qu'elle doit fournir en Méditerranée, c'est la France – et, sans doute, d'une certaine façon, la France seule – qui est capable de proposer les bons arbitrages. Les uns sont portés exclusivement vers l'Europe centrale et orientale parce que là est le champ de leur préoccupation et leur environnement, d'autres sont attirés surtout par la Méditerranée parce que là se trouve leur voisinage. Nous sommes d'un côté et de l'autre.

L'arbitrage rendu à Cannes obéit à la règle suivante : si nous donnons cent francs en Europe centrale et orientale, nous prévoyons de donner soixante-dix francs pour la Méditerranée. C'est un quadruplement par rapport aux chiffres précédents. Cela ne s'est pas fait facilement. J'ai participé à la discussion avec nos partenaires. Elle a été très serrée, très rude et en même temps, je crois, très bénéfique.

La France a, je le répète, un rôle central en Méditerranée, et cette mission, ce rôle, cette politique nouvelle sont attendus par tous nos partenaires. Je voudrais vous en convaincre. A l'issue des funérailles d'Yitzhak Rabin, événement tragique et émouvant, le Président de la République et moi avons eu un long entretien avec M. Shimon Pérès. Israël, qui a longtemps considéré que son sort n'était pas entre les mains de l'Europe, se tourne désormais vers nous, et tout particulièrement vers la France, pour préparer la nouvelle donne que constitue la paix entre Israël et les Palestiniens. La politique française en Méditerranée a de l'ambition. C'est devenu l'une de nos priorités fortes.

Un grand nombre d'entre vous ont parlé de la conférence de Barcelone, de façon positive, interrogative ou négative.

Contrairement à la thèse développée par M. Hermier, thèse brillante comme toujours mais assez éloignée des réalités, dans les projets de déclarations élaborés pour Barcelone, il n'y a pas que de l'économie. Nous ne faisons pas du tout d'« économisme » ! Il y aura trois tables rondes successives. J'animerai au nom de la France celle concernant la politique et la sécurité en Méditerranée, car ces questions me paraissent centrales. Il y en aura une autre sur le développement et une troisième sur le développement humain et social. Cette conférence sera donc tout à fait équilibrée et prendra bien la mesure de l'ensemble des problèmes tels qu'ils se posent dans le pourtour méditerranéen.

La vraie question, posée notamment par M. Barate, M. Diméglio et M. Serrou, est au fond de savoir quelle stratégie économique il faut adopter en Méditerranée. Les positions vont du pessimisme actif de M. Diméglio à plus d'optimisme.

**M. Willy Diméglio.** C'est du réalisme !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il faut regarder les choses de près. Vous vous êtes interrogés sur la perspective d'une zone de libre-échange. D'abord, mettons les choses au point. Il ne s'agit pas de négocier aujourd'hui une zone de libre-échange, mais d'envisager cette perspective pour 2010, c'est-à-dire dans quinze ans. S'il y a une telle négociation entre l'Union européenne et les douze pays du sud de la Méditerranée, ce sera dans quinze ans. Ce n'est donc qu'un projet, une perspective ouverte à l'ensemble des partenaires. Ce sera à eux – nous compris –, d'en décider le jour venu. Je vous mets en garde ou je vous rassure, il n'est pas question d'organiser aujourd'hui une zone de libre-échange. Cela n'aurait d'ailleurs strictement aucun sens.

Je mets en garde ceux qui pensent – surtout dans la majorité, car à gauche c'est moins surprenant – qu'il y aurait une solution de développement étatisé dans le pourtour méditerranéen. Là comme ailleurs, la bonne méthode pour assurer la prospérité, c'est de donner à ces pays accès de plain-pied à l'économie de marché, c'est de leur permettre de prendre place à la table des pays aisés qui, eux, n'ont trouvé leurs capacités que dans leur détermination à accepter l'économie de marché. C'est parce que certains l'ont refusé jusqu'à présent qu'ils sont exclus du développement et de la prospérité.

Ne croyons pas, et je me permets d'insister auprès de vous, qu'il pourrait y avoir d'autres politiques. Comme M. Baratte l'a dit très justement, ne choisissons pas la voie de l'assistance, cherchons celle du développement. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Dans ce cadre, qu'elle stratégie devons-nous suivre ? Celle qui est inscrite dans les projets de Barcelone, et plus encore celle que l'Union européenne conduit en pratique depuis maintenant quelques années – et tout récemment encore, depuis la présidence française, avec les accords d'association de deuxième génération –, consiste à aider ceux qui le souhaitent, accord d'association par accord d'association, de façon bilatérale entre tel Etat du Sud et l'Union européenne, à faire l'effort nécessaire pour participer aux nouvelles règles du commerce mondial.

Cela implique une assistance technique pour permettre à ces pays d'avoir des structures étatiques et administratives modernisées, et un soutien pour que leur appareil économique, notamment industriel, et en particulier leur tissu de PME, soit capable de faire face à la concurrence.

En effet, dans une perspective d'échanges plus ouverts, vous ne voyez que l'inquiétude face à la concurrence en France, mais eux, ce qui les préoccupe, c'est la concurrence de nos produits chez eux. Puisque, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de libéralisation dans le domaine industriel dans le sens Sud-Nord, ce sont nos produits qui auront accès à leurs marchés. Nous prenons donc l'engagement de les aider pendant cette période.

En sens inverse, vous avez raison de vous préoccuper des conséquences éventuelles chez nous. Plusieurs d'entre vous ont évoqué en particulier les productions agricoles. Soyez assurés que nous sommes attentifs à ce problème. Il n'est pas question, d'abord, de libre-échange agricole.

**M. Francis Galizi.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous avons spécifiquement noté ce point essentiel. Nous avons, par ailleurs, fait en sorte que l'ouverture des marchés européens aux produits agricoles des pays du Sud soit examinée accord d'association par accord d'association et, au sein de chacun de ces accords, produit par produit.

Comme vous avez pu le voir dans la négociation euro-marocaine, qui n'a pas été simple, nous avons été extrêmement attentifs à la préservation des intérêts français, comme il va de soi.

Si je parle devant vous des précautions nécessaires, j'appelle aussi votre attention sur le fait qu'on ne peut pas tenir un langage à un moment de son discours et le langage inverse en conclusion. On ne peut pas nous demander de développer les échanges et aussitôt s'inquiéter de leur accroissement.

Je suis de ceux qui pensent, et je suis sûr que c'est le sentiment majoritaire dans cette assemblée, que le progrès de ces pays sur le plan économique s'accompagnera d'un bénéfice partagé, comme toujours dans l'histoire des hommes. Lorsque l'économie se développe, tous en profitent. Lorsque l'économie méditerranéenne va se développer, je ne doute pas que ce soit à profit partagé, à bénéfice commun. Telle est notre stratégie économique pour les années qui viennent.

Voilà ce que je voulais vous dire d'entrée de jeu avant d'évoquer tel ou tel point soulevé par les orateurs qui se sont succédé.

M. Hermier, contre toute attente, a cru discerner que le point de vue de l'Union européenne n'avait pas été pris en considération dans les documents de Barcelone. Bien sûr que si ! Ils ont été élaborés par les Européens, d'un côté, et par les douze pays du Sud, de l'autre. Nous avons été extrêmement attentifs, de part et d'autre, à nos préoccupations. La conférence de Barcelone a été préparée au cours de plusieurs réunions entre hauts fonctionnaires, à vingt-sept, c'est-à-dire quinze plus douze. Ce travail est très attentivement suivi par la France naturellement, mais aussi par l'ensemble des pays, et la qualité des documents ne me paraît pas contestable.

M. Myard a souhaité que la conférence de Barcelone ne soit pas simplement un effet de manche diplomatique, un coup médiatique sans suite, et qu'il y ait des développements. Je crois l'avoir rassuré à l'avance dans mon intervention liminaire en indiquant qu'il y aurait d'autres conférences – probablement une tous les deux ans – des groupes de travail qui étudieront entre-temps une série de questions sélectionnées à Barcelone, et un groupe de suivi dont la formalisation n'est pas encore tout à fait assurée, mais qui devrait permettre de faire en sorte que, de façon souple, légère, pas trop institutionnelle et pesante, mais, concrètement, Barcelone ait une suite.

Monsieur Josselin, vous vous êtes inquiété du fait que la France pourrait rater ce rendez-vous. Je voudrais vous rassurer, pour autant que vous vouliez bien l'être, ce dont je ne doute pas, d'ailleurs.

Sur nos moyens budgétaires, je ne peux pas dire le contraire de ce que j'ai dit à cette même tribune il y a quelques jours. Oui, la France mène une politique de rigueur budgétaire et, incontestablement, tout le monde doit y contribuer, y compris le budget de la coopération. Pour autant, cela ne changera pas l'ordre de nos priorités. La politique de coopération avec la Méditerranée est très importante. Elle tourne autour de 1,2 milliard – je parle de la coopération au sens strict, pas des crédits commerciaux. C'est donc l'une de nos principales priorités. Et cela continuera ainsi.

Vous vous êtes inquiété par ailleurs de notre pratique en matière d'immigration. Personnellement, je m'inquiète surtout d'y mettre un terme et de faire en sorte que les populations de ces pays n'aient plus l'envie d'aller ail-

leurs, mais qu'elles aient le goût de rester chez elles, pour y trouver les chances de développement auxquelles elles aspirent légitimement.

Vous vous êtes également inquiété, et vous n'êtes pas le seul, de l'isolement de la France. Je vous mets à l'aise. Ce n'est pas parce que la France dit ce qu'elle pense qu'elle est isolée.

Je voudrais que chacun comprenne qu'il y a un temps, la diplomatie pouvait être celle de la langue de bois. C'était l'époque où elle se pratiquait dans les chancelleries. Aujourd'hui, une part significative de la vie diplomatique est sur la place publique. Ce n'est pas un inconvénient, c'est un progrès. Et cela oblige à parler clair, à se faire comprendre, à tenir des propos que l'opinion publique peut entendre.

**M. Francis Galizi.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous avons dit clairement à quelques pays européens qu'ils avaient violé les règles simples de la solidarité.

A ce propos, monsieur Josselin, j'ai eu l'occasion de lire que M. Dehaene, le Premier ministre belge, lors d'une conférence, avait défini l'Europe d'une façon absolument merveilleuse. Il avait dit que c'était une communauté d'intérêts nationaux fondée sur un grand esprit de solidarité. Mais comment tenir de tels propos au moment même où l'on donne pour instruction à sa délégation à l'ONU de voter contre la France sur un sujet essentiel et qui intéresse, de surcroît, l'idée commune que nous nous faisons de la politique de défense ? Nous n'en ferons pas un drame, mais nous l'avons dit avec sincérité, clarté et le souci d'être compris.

M. Willy Diméglio, à qui j'ai déjà donné quelques premières indications, a insisté sur l'importance du rôle que pouvaient jouer les capitaux privés à côté des crédits publics. Pour être efficaces dans les pays méditerranéens, il faut y investir les uns et les autres.

Côté crédits publics, ce ne sera jamais suffisant, car la tâche est considérable. Malgré tout, l'Union européenne a fait un effort notable et novateur.

Cela dit, et je suis bien d'accord avec vous, monsieur Diméglio, cet effort n'aura pas de perspectives de succès s'il ne s'accompagne pas de capitaux privés. Vous avez dressé une liste impressionnante de pays où l'argent dort, où l'argent va s'investir ailleurs que dans son territoire d'origine. S'il en est ainsi, c'est parce que la confiance n'est pas au rendez-vous. Personne ne décrètera le retour de cet argent. Nous espérons néanmoins créer un climat de confiance tel que les détenteurs de capitaux penseront pouvoir les faire prospérer dans les pays du sud de la Méditerranée.

M. Georges Sarre a évoqué, entre autres, notre position vis-à-vis de l'Algérie.

Je n'ai pas de commentaire à faire concernant les élections présidentielles en Algérie. La diplomatie française ne passe pas son temps à commenter les élections à travers le monde. Ces élections présidentielles ont été décidées. Elles ont eu lieu. Elles ont donné un résultat. Dont acte.

Pour le reste, la France souhaite que ces élections soient suivies d'autres – en particulier d'élections législatives – qui contribuent à permettre aux Algériens de faire eux-mêmes les choix qui concernent leur avenir. La France n'a pas du tout le goût de se mêler des affaires des autres...

**M. Jean-Claude Lefort.** Et la rencontre de Rome ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... mais lorsqu'elle apporte sa coopération, elle souhaite que ce soit utile. Voilà ce que je peux dire sur cette question.

**M. Jean-Claude Lefort.** Ce n'est pas grand-chose !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Que M. Sarre ne s'inquiète pas. Il y aura un comité de suivi, qui sera évidemment extrêmement utile si l'on veut éviter que la conférence de Barcelone ne soit qu'un feu de paille.

M. Pandraud a évoqué le dialogue Nord-Sud. J'ai bien retenu les formules qu'il a utilisées, à savoir qu'il fallait passer de l'assistance au partenariat. J'en ai parlé il y a un instant. C'est tout à fait certain.

Il s'est interrogé par ailleurs sur la nature des échanges que nous pourrions former et il a exprimé l'espoir d'un retour au calme en Algérie. Je ne puis que souscrire aux idées qu'il a développées.

Monsieur Salles, je vous le confirme, la France est sans doute le pays qui doit jouer un rôle central dans l'émergence d'une dimension méditerranéenne de l'Union européenne. D'autres peuvent y contribuer, mais je crois que la France a une mission spécifique à cet égard.

Le Nord de l'Europe est attiré vers d'autres zones mais l'Allemagne, contrairement peut-être à ce que vous avez dit, comprend tout à fait cette situation nouvelle. Elle a bien mesuré l'intérêt que représente pour les Européens le partenariat que nous voulons organiser avec la Méditerranée. Vous avez eu tout à fait raison d'aborder ce sujet essentiel, comme vous avez eu raison également de souligner l'importance de l'immigration.

Dans nos accords, plus précisément dans le document de Barcelone, nous évoquons très directement cette question. Je pense notamment à l'un des points pratiques de la maîtrise des phénomènes migratoires que sont les questions de réadmission. Ces questions seront à l'ordre du jour. Il est en effet indispensable que, dans le débat politique qui s'instaurera avec nos partenaires du Sud, nous sachions leur faire prendre conscience que l'avenir ne consiste pas à traverser la Méditerranée, mais à la développer, ce qui est assez sensiblement différent.

Pourquoi notre « désamour » avec l'Algérie, avez-vous demandé, monsieur Hage. Je ne crois pas du tout qu'on doive dire cela. Vous êtes trop subtil et trop expérimenté...

**M. Georges Hage.** Merci !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... pour ne pas comprendre que les Français et les Algériens doivent se débarrasser impérativement de l'impression que leurs problèmes mutuels ne sont pas réglés. Ils sont réglés ! Ils sont loin derrière nous. Nous sommes deux nations indépendantes, nous devons nous respecter mutuellement.

La France est prête à continuer à apporter son concours à l'Algérie, pour autant que ce soit utile, pour autant que cela contribue à l'émergence de la volonté du peuple algérien et au développement économique. Je ne suis pas sûr que nous ayons la même opinion du développement économique. Mais, quoi qu'il en soit, notre concours doit contribuer aux réformes économiques nécessaires et aux réformes politiques souhaitables.

Pour le reste, nous regardons l'Algérie d'un œil amical...

**M. Jean-Claude Lefort.** Vous la boudez !

**M. le ministre des affaires étrangères.** ... et nous n'avons pas l'intention de nous mêler de ses affaires.

Mesdames, messieurs, je crois avoir répondu, sinon à chacun d'entre vous, du moins sur l'ensemble des sujets que vous avez évoqués. Je retiens de ce débat que l'Assemblée nationale est consciente de la priorité qui s'attache à nos relations méditerranéennes. Je voudrais, en retour, vous donner l'assurance que le Gouvernement considère que c'est pour lui aussi un sujet prioritaire, un sujet dominant, une question qui ne cessera pas d'être au premier plan de la diplomatie française pour les années qui viennent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

6

### DÉPÔT D'UN AVIS

**M. le président.** J'ai reçu, le 21 novembre 1995, de M. Patrick Ollier, un avis, n° 2376, présenté au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention sur la protection des Alpes (n° 2307).

7

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Mercredi 22 novembre 1995, à dix heures, première séance publique :

Discussion du projet de loi, n° 1952, relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;

M. Pierre-Rémy Houssin, rapporteur au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (rapport n° 2117 et rapport supplémentaire n° 2343).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures trente.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral  
de l'Assemblée nationale,  
JEAN PINCHOT*

### ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 21 novembre 1995)

L'ordre du jour des séances de l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 7 décembre 1995 inclus a été ainsi fixé :

**Mardi 21 novembre 1995**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Déclaration du Gouvernement sur la politique méditerranéenne de la France et de l'Union européenne à la veille de la conférence de Barcelone et débat sur cette déclaration.

**Mercredi 22 novembre 1995**, le matin, à dix heures, et l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers (n°s 1952-2117-2343).

**Jeudi 23 novembre 1995 :**

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi modifiant la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 modifiée relatif à la commission pour la transparence financière de la vie politique (n°s 2234-2344).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion des conclusions du rapport de la commission des affaires culturelles sur la proposition de loi de Mme Marie-Thérèse Boisseau et M. Denis Jacquat tendant à favoriser l'expérimentation relative à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (n°s 2325-2360).

Discussion des conclusions du rapport de la commission des finances sur la proposition de loi de M. Alain Gest tendant à étendre aux collectivités locales et à leurs groupements l'accès aux prêts distribués à partir des fonds établis par les CODEVI (n°s 1956-2370).

(*Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à l'ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.*)

**Mardi 28 novembre 1995**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi d'habilitation relatif à l'extension et à l'adaptation de la législation en matière pénale applicable aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte (n°s 2235-2362).

Discussion du projet de loi d'habilitation relatif au statut général des fonctionnaires de la collectivité territoriale, des communes et des établissements publics de Mayotte (n°s 2294-2361).

Discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer et aux collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon (n°s 1684-2363).

**Mercredi 29 novembre 1995 :**

Le matin, à neuf heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif aux transports (n° 2301).

L'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement :

Eventuellement, suite de la discussion du projet de loi relatif au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers (n°s 1952-2117-2343).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du code général des collectivités territoriales (n° 2315).

**Jeudi 30 novembre 1995 :**

Le matin, à neuf heures, après les questions orales sans débat :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention sur la protection des Alpes (n° 2307).

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion des conclusions du rapport (n° 2371) de la commission de la production sur les propositions de résolution de M. Franck Borotra (n° 2261) et de MM. Charles Josselin et Laurent Fabius (n° 2350 rectifié) sur des propositions de directives communautaires relatives aux services publics :

- propositions de directives du Conseil concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel (COM [91] 548 final du 21 février 1992/n° E 211) ;
- proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications (COM [95] 379 final du 19 juillet 1995/n° E 467) ;



– proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant des règles communes pour le développement des services postaux communautaires et l'amélioration de la qualité du service (n° E 474) (*ordre du jour complémentaire*).

**Mardi 5 décembre 1995**, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement ;

**Mercredi 6 décembre 1995**, le matin, à *neuf heures*, et l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement :

Discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1995 (n° 2357).

**Judi 7 décembre 1995**, le matin, à *neuf heures*, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale.

Conformément à la décision de la conférence des présidents du mardi 21 novembre, la prestation de serment du juge titulaire de la Haute Cour de justice et du juge suppléant de la Cour de justice de la République a été fixée au mardi 28 novembre, après les questions au Gouvernement.

### DÈCÈS D'UN DÉPUTÉ

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés le décès de M. Frédéric Jalton, député de la Guadeloupe, survenu le 19 novembre 1995.

### REMPACEMENT D'UN DÉPUTÉ DÉCÉDÉ

Par une communication du 20 novembre 1995 faite en application des articles L.O. 176-1 et L.O. 179 du code électoral, M. le ministre de l'intérieur a informé M. le président de l'Assemblée nationale que M. Frédéric Jalton, député de la Guadeloupe, décédé le 19 novembre 1995, est remplacé jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale par M. Patrice Tirolien, élu en même temps que lui à cet effet.

### MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(*Journal officiel*, Lois et décrets, du 21 novembre 1995)

GROUPE SOCIALISTE

(50 membres au lieu de 51)

Supprimer le nom de M. Frédéric Jalton.

LISTE DES DÉPUTÉS N'APPARTENANT À AUCUN GROUPE

(3 au lieu de 2)

Ajouter le nom de M. Patrice Tirolien.

### ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

Commission d'évaluation prévue par la loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle.

(1 poste de titulaire à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a désigné M. Jean Ueberschlag comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 18 novembre 1995.

### TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale les propositions d'actes communautaires suivantes :

Communication du 17 novembre 1995 :

Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion des accords sous forme d'échanges de lettres entre la Communauté européenne, d'une part, et la République d'Islande, le Royaume de Norvège et la Confédération suisse, d'autre part, relatifs à certains produits de l'agriculture (n° E 519).

Communication du 20 novembre 1995 :

Proposition du Parlement européen et du Conseil sur le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux mesures à prendre contre les émissions de gaz et de particules polluants provenant des moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers (COM [95] 350 final/n° E 520).

### QUESTIONS ORALES

*Communes*

(*finances – endettement – aides de l'Etat – perspectives*)

**714.** – 22 novembre 1995. – **M. Alain Bocquet** attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les difficultés financières que rencontrent les communes qui, ayant changé de majorité lors des dernières élections municipales, découvrent les déficits considérables laissés par les municipalités précédentes. C'est le cas, par exemple, à Saint-Amand-les-Eaux, où le « trou » financier est de l'ordre de 15 millions de francs, et dans beaucoup d'autres villes françaises. Il n'est pas juste que les habitants de ces villes soient obligés de prendre en charge, souvent pendant de longues années, ces dépenses et d'obérer ainsi les choix des nouvelles majorités. L'Etat devrait prendre des mesures exceptionnelles dans ces cas de figure. Pourquoi, d'un côté, des opérations de sauvetage financier ont-elles été mises en place par l'Etat pour Eurotunnel, Eurodisney ou même le Crédit Lyonnais, et pourquoi pas pour les communes gravement surendettées de par des gestions passées dont les nouvelles équipes municipales héritent et pour lesquelles elles n'ont aucune responsabilité. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour répondre à l'attente des conseils municipaux et des populations de ces villes.

*Politiques communautaires*

(*commerce extra-communautaire – Turquie – union douanière – droits de l'homme*)

**715.** – 22 novembre 1995. – **M. Georges Hage** attire l'attention de **M. le ministre délégué chargé des affaires européennes** sur les graves problèmes que posent les rapports de la Turquie avec l'Union européenne. Le Parlement européen a subordonné son vote positif sur l'union douanière avec la Turquie au progrès du processus démocratique dans ce pays. La Constitution de 1980 issue du coup d'Etat du 12 septembre 1980 n'a pas été modifiée au fond. Les lois antiterroristes servent de prétexte à de multiples atteintes aux libertés. Plusieurs députés kurdes de l'opposition sont toujours emprisonnés. La torture continue à être pratiquée. Le gouvernement turc s'oppose à reconnaître l'identité du peuple kurde, persiste à rechercher une solution militaire et se refuse à appliquer les résolutions du conseil de sécurité des Nations Unies visant à mettre fin à l'occupation illégale du nord de l'île de Chypre. Il lui demande si le Gouvernement français compte défendre une attitude de fermeté sur ce dossier de l'adhésion à l'union douanière.

*DOM*

(*politique économique – perspectives*)

**716.** – 22 novembre 1995. – Le retard énorme de développement des DOM n'a plus à être démontré. Il est acquis, s'agissant de la Martinique : que le taux de chômage atteint, pour le moins, 40 p. 100, entretenant un vivier important de délinquants ; que cette île, dotée, dans les années 50, d'une économie agricole harmonieuse, avait alors un taux de couverture exportations-importations de 75 p. 100 inférieur aujourd'hui à 25 p. 100 ; que, dépendant de sociétés de transports aériens et maritimes pour correspondre avec leur centre d'échanges situé à 7 000 kilomètres, nos producteurs sont, parfois, victimes d'un dumping cyniquement avoué ; que, située dans une région géographique où cyclones, la Martinique attend que le législateur revoie les lois du 13 juillet 1982 et du 25 juin 1990, et se saisisse du grave problème du retrait en ce domaine de plusieurs compagnies d'assurances ; que nos planteurs, lorsqu'ils sont sinistrés, reçoivent, certes, des aides de l'Etat, mais avec retard et à la condition d'avoir déjà replanté,

ce qui nécessite des prêts-relais à des taux prohibitifs ; que l'une des solutions à notre vrai développement pourrait être un commerce intercaribéens, appelant des aides directes et indirectes, des conventions fiscales, l'incitation à un partenariat économique avec nos voisins, une plus facile circulation des hommes dans l'archipel ; qu'il est aussi indiqué que notre avenir serait dans la formation des hommes et l'exportation de nos connaissances, mais qu'il est connu que l'université des Antilles et de la Guyane, du fait, notamment, de son éclatement en trois campus, créateur de frais très lourds de fonctionnement non pris en compte dans les critères d'attribution de subvention, est en plus grand péril encore que les autres universités ; que de nombreux problèmes, archiconnus (Saem du Galion, transports collectifs, finances des collectivités locales, relations avec l'Union européenne), demeurent en panne. C'est pourquoi **M. Camille Darsières** demande à **M. le ministre délégué à l'outre-mer** s'il ne pense pas urgent de prévoir un débat sur le développement économique des départements d'outre-mer, qui permettrait d'exposer ouvertement l'état de ces territoires et d'en discuter en profondeur, débat qui serait suivi de séances de travail, par thèmes, au ministère de l'outre-mer, avec les parlementaires et les exécutifs locaux, et le concours des collaborateurs des ministres concernés par chaque thème étudié.

*Politique extérieure  
(aide médicale – pays en développement –  
sida – lutte et prévention – financement)*

717. – 22 novembre 1995. – **Mme Ségolène Royal** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur la situation de sidéens du tiers-monde. Lors du sommet de Paris, organisé par la France le 1<sup>er</sup> décembre 1994, le Premier ministre s'était engagé au nom de la France à débloquer une aide exceptionnelle de 100 millions de francs pour soutenir les pays les plus pauvres dans leur lutte contre le sida. Il n'avait pas lui-même débloqué cette aide, qui devait être décidée lors du vote du budget des affaires étrangères. Dimanche 12 novembre, lors du vote de ce budget, 47,7 millions de francs ont été redéployés, mais aucune somme supplémentaire n'a été débloquée. Cet engagement trahi montre le mépris du Gouvernement français pour les organisations internationales et pour les chefs d'Etat étrangers devant lesquels il fait de belles promesses, qu'il ne tient pas après. Pourtant, en 1995, 85 p. 100 des séropositifs vivent dans les pays les plus pauvres et seulement 15 p. 100 de l'aide leur est consacrée. Il est accordé ainsi trente fois plus de moyens à un séropositif dans les pays riches qu'à un séropositif dans les pays pauvres. Elle souhaite savoir quand et comment le Gouvernement de la France va faire en sorte que les engagements de la France soient tenus.

*Construction aéronautique  
(Aérospatiale – emploi et activité)*

718. – 22 novembre 1995. – **M. Jean Glavany** rappelle à **M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications** que le 26 octobre dernier, la direction de l'Aérospatiale annonçait la suppression de 4 000 emplois dans le groupe. Ces suppressions d'emplois annoncées, non seulement affaibliront l'emploi régional en Midi-Pyrénées, et particulièrement dans les Hautes-Pyrénées, par le biais de la Socata, concernée aussi par ce dossier, mais de plus, grèveront sans raison les budgets sociaux. Il y a quelques jours, dans un article du *Monde* et de la *Dépêche* le président-directeur général d'Aérospatiale lançait un appel au secours en déclarant que « démanteler l'Aérospatiale serait une incongruité, l'Aérospatiale est sous-capitalisée pour faire face à ses difficultés financières et aux indispensables frais de développement ». Cette entreprise a les moyens de devenir le pôle de rassemblement de l'industrie aéronautique et spatiale européenne ; elle a pour cela besoin d'une recapitalisation à hauteur de 10 milliards de francs. Pourtant, force est de constater que l'Etat actionnaire, aujourd'hui, ne remplit plus son rôle en ne soutenant pas financièrement les nouveaux programmes et en ne décidant pas de programmes militaires futurs. Si l'on en croit certaines fuites, une option sur laquelle travaille le comité stratégique « Picq Boulin » comporterait la cession et la reprise d'activités d'Aérospatiale par des industries du secteur, ce qui conduirait à la disparition du premier groupe aéronautique européen. Il lui demande donc s'il a déjà décidé de démanteler le groupe Aérospatiale et s'il envisage de le transformer en un simple holding financier. Une conjoncture défavorable rend la situation générale de l'industrie de ce secteur particulièrement difficile par la baisse du dollar, une concurrence exacerbée et le

poids financier des investissements réalisés pour diversifier la gamme d'avions. Or, les perspectives d'évolution du marché international, selon les experts d'Airbus Industrie, sont optimistes d'ici à l'an 2010. Nous sommes donc devant une entreprise performante, sur un marché appelé à redémarrer, en position offensive et l'on envisage 4 000 suppressions d'emplois après toutes les suppressions déjà effectuées ces dernières années. Concernant la Socata, on peut craindre que ces décisions viennent ralentir, voire même annuler les programmes directement liés au militaire, notamment les achats de TBA 700, la remotorisation des Epsilon, le projet TBM Haute altitude Hale. Dans les Hautes-Pyrénées, deux industries, le Giat et la Socata, sont directement touchées et risquent de précipiter la récession économique d'un département déjà durement frappé. Il lui demande donc quelle politique il va décider pour résorber le déficit de ces entreprises. Enfin, en l'absence de politique d'avenir et de la faiblesse des budgets de recherche, en l'absence de volonté de lancer des projets nouveaux, tout porte à croire que l'on est en train de sacrifier une industrie de pointe aux seules contraintes budgétaires à court terme. Il lui demande s'il peut rassurer la représentation nationale et quelles actions il compte mener pour préserver l'avenir de l'aéronautique française.

*Transports ferroviaires  
(TGV – ligne Mâcon – Bourg-en-Bresse – Genève –  
construction – perspectives)*

719. – 22 novembre 1995. – **M. Jacques Boyon** rappelle à **Mme le secrétaire d'Etat aux transports** l'intérêt que portent les élus et les responsables socio-professionnels de l'Ain à la nouvelle ligne de TGV Genève – Bourg-en-Bresse – Mâcon inscrite au schéma directeur des lignes à grande vitesse. Cette ligne nouvelle qui offrirait aux Genevois une liaison beaucoup plus rapide entre Genève et Paris – les premiers calculs laissent penser que le temps de trajet pourrait être ramené à 2 h 30 environ pour près de 4 heures aujourd'hui – devrait développer le trafic et donc le nombre de liaisons quotidiennes et par la suite améliorer la desserte du département de l'Ain. Les autorités helvétiques ont clairement fait savoir que ce projet leur semblait prioritaire par rapport à toute autre liaison rapide entre la Suisse et la France et une première approche des milieux bancaires suisses rend envisageable un pré-financement privé de l'opération. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître la position du gouvernement français vis-à-vis des autorités helvétiques dans les discussions bilatérales en cours, lui indiquer où en sont les études techniques et financières, lui faire savoir comment s'organise la concertation franco-helvétique et quel en est le calendrier prévisible.

*Pollution et nuisances  
(bruit – lutte et prévention)*

720. – 22 novembre 1995. – **M. Bernard Serrou** appelle l'attention de **Mme le ministre de l'environnement** sur la question de la lutte contre les nuisances sonores, qui lui semble être aujourd'hui une priorité nationale. Auteur d'un rapport demandé en 1994 par M. Edouard Balladur (La protection des riverains contre le bruit des transports terrestres), il tient à rappeler que le bruit a un coût économique et social – évalué à près de 100 milliards de francs par an – et des conséquences fâcheuses en termes de santé publique. Il est aujourd'hui considéré, pour toutes ces raisons, comme un facteur d'aggravation de la fracture sociale. Un plan d'urgence peut être mis en place rapidement, à un coût réduit (9 milliards de francs répartis sur 10 ans) et avec des incidences positives sur l'emploi, afin de traiter les quelque 180 000 logements encore exposés à près de 70 décibels quotidiennement. Il lui demande s'il ne lui paraît pas souhaitable d'ouvrir le débat au Parlement, afin qu'une politique d'envergure puisse être engagée rapidement contre les nuisances sonores.

*Impôt sur le revenu  
(BIC – amortissement dégressif – application – hôtellerie)*

721. – 22 novembre 1995. – **M. Raoul Béteille** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur les problèmes que peut poser l'absence d'amortissement dégressif sur les immeubles hôteliers anciens. L'amortissement dégressif, fiscalement plus favorable que l'amortissement linéaire, n'est pas autorisé pour les travaux effectués sur des immeubles construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1960, à quelques exceptions près. Cette règle aboutit à

octroyer une faveur fiscale pour la réalisation de certains travaux tels que ceux aboutissant à une véritable rénovation, et à refuser cette même faveur à d'autres travaux qui sont tout aussi nécessaires (tels que les travaux de maçonnerie portant sur le gros œuvre). Afin de favoriser sur le plan fiscal les travaux entrepris par les hôteliers dans le cadre du plan de modernisation de l'hôtellerie familiale et de permettre aux intéressés de lutter contre le paracommercialisme des loueurs non professionnels, il serait souhaitable de permettre l'amortissement dégressif sur les travaux même s'ils sont réalisés sur des immeubles anciens. Faute de quoi ces hôtels, déjà pénalisés par une forte baisse de rentabilité et par le surendettement, risquent de disparaître. Il lui demande de lui indiquer ce qu'il compte mettre en œuvre pour remédier à cette situation et pour sauver le tissu hôtelier aujourd'hui menacé.

*Transports aériens*  
(Air France – personnel – service médical – organisation)

722. – 22 novembre 1995. – **M. Jean Bardet** appelle l'attention de **M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme** sur la situation d'Air France et plus particulièrement sur la surveillance médicale des personnels navigants. Depuis plusieurs années, la compagnie nationale Air France rencontre un certain nombre de problèmes, en particulier financiers, pour lesquels les deux gouvernements mis en place depuis 1993, qui en exerçaient la tutelle par l'intermédiaire du ministre des transports, ont mis en œuvre des solutions courageuses pour redonner à Air France sa compétitivité internationale. Il peut être superflu de rappeler qu'Air France étant une compagnie de transport aérien, la surveillance médicale régulière, par des médecins compétents, du personnel navigant est un des premiers garants de la sécurité. Pourtant, depuis plusieurs mois, pour des raisons d'économie, le service médical d'Air France est sujet à de nombreuses mutations dont la cohérence n'est pas évidente : transfert du centre à Roissy, recrutement de médecins dont la compétence est discutable, licenciement d'autres dont l'expérience est reconnue ; tout cela semblant cacher une volonté de confier à l'extérieur le service médical d'Air France en le cédant à un repreneur extérieur. Il lui demande donc, d'une part, s'il est exact que la compagnie Air France s'apprête à filialiser son service médical et, d'autre part, dans la cas où sa réponse serait positive, s'il peut lui assurer que le repreneur extérieur répondra aux conditions d'agrément du décret du 22 août 1994, ou si l'agrément actuellement demandé pour le service médical d'Air France sera simplement reconduit et octroyé donc implicitement au nouveau centre d'analyse et de contrôle médical.

*Mort*  
(transports funéraires – véhicules – réglementation)

723. – 22 novembre 1995. – **M. René André** appelle l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur les graves conséquences qu'engendre, pour de nombreux artisans menuisiers en zone rurale, le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire. En effet, dans nos campagnes, les artisans menuisiers ont de tout temps été habilités à assurer un service de pompes funèbres occasionnel. Or, ce décret modifie les conditions d'octroi de l'agrément pour exercer cette activité. Ainsi, il oblige, semble-t-il, ces artisans à transporter le cercueil dans un véhicule de type corbillard réservé à cette seule utilisation. Si les préoccupations d'hygiène et de santé publique qui sous-tendent ce décret paraissent légitimes, les artisans menuisiers craignent aujourd'hui de voir leur habilitation retirée, faute de pouvoir posséder un véhicule adapté. Compte tenu du caractère fondamental de certains services rendus par les artisans menuisiers à de nombreuses familles et aux conséquences économiques et financières que pourrait avoir ce décret sur leurs petites entreprises, il lui demande s'il ne serait pas envisageable de permettre aux artisans menuisiers de continuer à exercer le transport occasionnel de cercueils dans leur véhicule habituel, sur de courtes distances.

*Agriculture*  
(jeunes agriculteurs – installation – aides de l'Etat)

724. – 22 novembre 1995. – **M. Michel Hunault** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation** sur l'installation des jeunes agriculteurs. Le monde agricole connaît depuis de nombreuses années une baisse importante de sa population. Actuellement, le renouvellement des chefs

d'exploitation se fait au rythme d'une installation pour quatre ou cinq départs. Cela provoque une baisse démographique inquiétante pour notre agriculture de l'an 2000, qui nécessite un dynamisme et une capacité d'adaptation aux nouvelles technologies que peuvent apporter des jeunes agriculteurs mieux formés. Le 6 novembre dernier, le Premier ministre a signé avec la présidente du Centre national des jeunes agriculteurs une « charte nationale de l'installation » en vue de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, témoignant tout l'intérêt que porte le Gouvernement pour ce secteur essentiel qu'est l'agriculture pour la nation. Il lui demande de lui préciser les objectifs de cet accord.

*Impôts et taxes*  
(politique fiscale – fonctionnaires internationaux  
des institutions spécialisées de l'ONU – perspectives)

725. – 22 novembre 1995. – **M. Michel Meylan** attire l'attention de **M. le ministre délégué au budget** sur le statut et le régime fiscal des fonctionnaires internationaux des institutions spécialisées des Nations Unies en poste à Genève et résidant en France. Ceux-ci bénéficient en effet jusqu'à présent d'une assimilation aux privilèges et immunités des fonctionnaires de l'ONU tels que définis par la convention de 1947, qui n'a pas été ratifiée par la France pour les institutions spécialisées de l'ONU. La mise en cause de cette situation de fait serait d'une part contraire à l'équité, car elle créerait une différence entre deux catégories identiques de fonctionnaires internationaux. Elle inciterait d'autre part ces fonctionnaires à résider en Suisse, avec des conséquences extrêmement préjudiciables pour la vie économique et sociale du Genevois français. Il souhaite donc que soient officiellement confirmés les engagements du ministre chargé du budget en date du 22 octobre 1993, du ministre des affaires étrangères en date du 14 décembre 1993 et du Premier ministre en date du 11 janvier 1994, en vue d'une solution durable et satisfaisante à ce problème ancien.

*Service national*  
(objecteurs de conscience –  
frais de gestion – prise en charge – organismes d'accueil)

726. – 22 novembre 1995. – L'Association Poitou-Charentes Nature, qui accueille des objecteurs de conscience dans le cadre du service civil, se trouve aujourd'hui dans une situation financière extrêmement difficile. En effet, depuis plusieurs années, elle ne reçoit du ministère de l'environnement qu'une faible partie des remboursements des frais de prise en charge des objecteurs de conscience. Au 31 décembre 1995, la créance devrait atteindre 405 000 francs, ce qui représentera 17 mois de retard cumulés. De plus, l'association a été informée officiellement qu'elle ne recevrait pas de nouveau versement avant l'été 1996, l'insuffisance de la dotation depuis 1989 ne permettant pas de fixer les prochaines échéances précisément. En réponse à une question écrite, le précédent ministre de l'environnement informait **M. Eric Duboc** que ces délais résultaient de l'insuffisance des crédits reversés au budget de son ministère par le ministère des affaires sociales. Il demande donc à **M. le ministre du travail et des affaires sociales** de bien vouloir intervenir afin de mettre fin à ces retards de paiement, qui mettent aujourd'hui en péril de nombreuses associations. La ponction sur sa trésorerie est telle que, dès janvier prochain, Poitou-Charentes Nature se verra dans l'impossibilité de payer les salaires et les indemnités.

*Automobiles et cycles*  
(commerce – concessionnaires –  
concurrence déloyale – réseaux de distribution parallèles)

727. – 22 novembre 1995. – **M. Jean-Pierre Abelin** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** quelles mesures il compte prendre pour faire respecter les règles communautaires par les mandataires automobiles (non-respect de l'interdiction de stock, engagement en leur propre nom, non-paiement de la TVA) ainsi que pour obtenir une harmonisation des délais de paiement de TVA et des règles d'immatriculation dans les Etats de la CEE, ce qui limiterait les risques d'une concurrence déloyale ou biaisée des réseaux officiels de concessionnaires.

*Patrimoine  
(politique du patrimoine  
musée des arts forains et Palais de la fête –  
création – perspectives – Lens)*

728. – 22 novembre 1995. – **M. Jean Urbaniak** attire l'attention de **M. le ministre de la culture** sur les conditions de réalisation du projet de création du musée des arts forains et du Palais de la fête dans l'arrondissement de Lens (Pas-de-Calais). La mise en œuvre du schéma national consacré aux équipements culturels s'est traduite par la définition de grands projets dont l'implantation est prévue dans les régions. Dans ce cadre, la candidature de l'arrondissement de Lens a été retenue pour accueillir le musée national des arts forains et le Palais de la fête sur le site de la Friche de la Fosse Sainte-Henriette localisée sur le territoire de trois communes : Hénin-Beaumont, Noyelles-Godault et Dourges. Le lancement de la réalisation de l'étude de définition et de faisabilité du projet appelle la nécessité d'installer un comité de pilotage rassemblant les partenaires territoriaux et les services déconcentrés de l'administration pour que les réflexions préparatoires soient conduites dans les meilleurs délais en collaboration avec la direction des musées de France et la direction du théâtre et des spectacles. Or, il s'avère que les représentants des directions centrales concernées par la création du musée des arts forains et du Palais de la fête n'ont fait l'objet d'aucune désignation. Afin d'évi-

ter tout retard dans le développement opérationnel de l'ensemble du projet, il lui demande de bien vouloir lui communiquer le délai sous lequel il entend compléter le comité de pilotage du musée des arts forains et du Palais de la fête ainsi que les engagements financiers que l'Etat mobilisera en faveur de ce dossier.

*Avortement  
(IVG – politique et réglementation)*

729. – 22 novembre 1995. – **M. Pierre Bernard** attire l'attention de **M. le ministre du travail et des affaires sociales** sur la question de l'interruption volontaire de grossesse. La loi Veil du 17 janvier 1975 et la loi Pelletier du 31 décembre 1979 ont fixé très précisément le cadre de la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Mais, dans la pratique, ces lois ne sont pas appliquées rigoureusement, et l'on remarque même de nombreux débordements : cas où la mère n'est pas dans une réelle situation de détresse ; l'information sur les conséquences d'une IVG sur les grossesses futures n'est pas toujours faite ; l'information sur les alternatives à l'avortement n'est pas toujours faite ; l'avortement est pris comme un moyen de contraception ; publicité incitative à l'avortement pourtant interdite par l'article L. 647 du code de la santé publique. C'est pourquoi, en tant que législateur, il lui demande de bien vouloir prendre des mesures pour que la loi soit appliquée.